



Village de Leucate

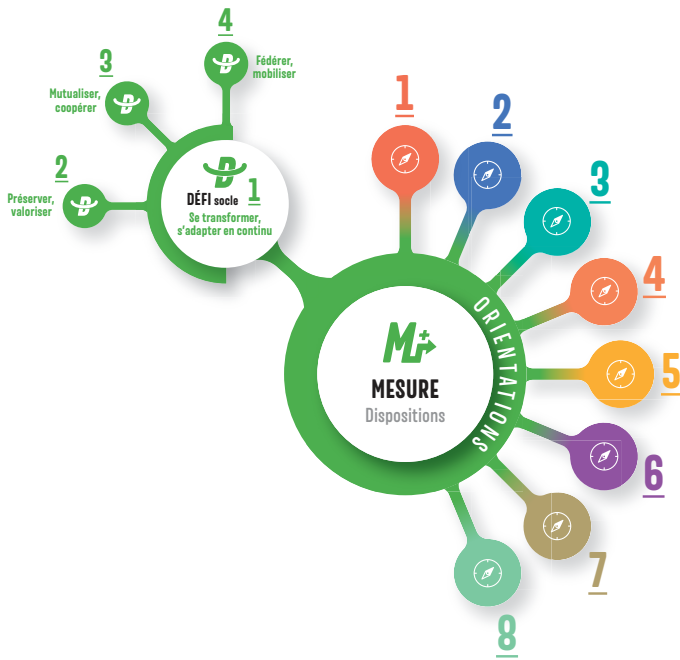
2

Le Projet opérationnel



Le projet opérationnel

Les 28 mesures de la Charte rapportées à leur orientation majeure



L'annexe 7 donne une vision synthétique des dispositions annexées à chaque mesure.

1 Connaissances

- 3 Mobiliser la connaissance et la prospective pour amplifier la dynamique d'adaptation aux changements globaux
- 4 Connaître de façon exhaustive la qualité de l'eau des milieux aquatiques et leurs dynamiques
- 5 Améliorer les connaissances sur les patrimoines naturels, les continuités écologiques et leurs fonctionnalités
- 6 Améliorer les connaissances sur le paysage et les patrimoines culturels

5 Sobriété

- 19 Mettre en adéquation les besoins et les usages avec la disponibilité de la ressource en eau
- 20 Développer et expérimenter des pratiques agricoles respectueuses des ressources, du sol, de la biodiversité, des paysages et adaptées au changement climatique
- 21 Construire ensemble une société sobre en énergie et en carbone
- 22 Réduire la consommation de matières premières

2 Appropriation

- 7 Faire du Parc naturel un laboratoire des transitions culturelles
- 8 Partager les enjeux du territoire, sensibiliser les publics et animer une stratégie éducative

6 Économie locale

- 23 Accompagner les transformations nécessaires pour des économies locales résilientes, viables, sociales et solidaires
- 24 Faire du territoire une destination nature et patrimoniale pour tendre vers un tourisme durable

3 Qualité

- 9 Préserver et restaurer collectivement, et à toutes les échelles, les continuités écologiques
- 10 Préserver les patrimoines naturels (dont géologiques) pour l'adaptation de la biodiversité au changement climatique
- 11 Accueillir les usages et activités dans les espaces naturels, en fonction de leur capacité d'accueil, et concilier les usages
- 12 Conserver la singularité et la dynamique des villes et villages
- 13 Préserver la qualité des paysages naturels et agricoles

7 Bien-être et santé

- 25 Assurer une eau de bonne qualité garantissant la vie aquatique et les usages humains
- 26 Réduire les risques et les nuisances pour améliorer la santé et la sécurité des habitants
- 27 Reconquérir et valoriser la qualité de l'environnement nocturne

4 (A)ménager

- 14 Maîtriser l'urbanisation
- 15 Accompagner et intégrer les équipements existants et à venir, en visant l'excellence environnementale et paysagère
- 16 Accompagner les grandes infrastructures pour limiter leurs impacts et les intégrer à la dynamique territoriale
- 17 Réfléchir à la réorganisation du territoire agricole pour aller vers une plus grande autonomie alimentaire et permettre une adaptation de la viticulture
- 18 Mettre en œuvre un mix énergétique renouvelable au bénéfice du territoire et respectueux des patrimoines et des habitants

8 Innovation

- 28 Promouvoir les écosystèmes naturels et agricoles comme solutions pour augmenter les capacités de stockage carbone
- 1 Inventer une gouvernance partagée propice à une gestion intégrée des enjeux
- 2 Renforcer une culture de la coopération et de la solidarité au sein du territoire, avec les territoires voisins et plus lointains

Notice pour la lecture des fiches mesures

TOUTES LES FICHES MESURES COMMENCENT PAR UNE DOUBLE PAGE INTRODUCTIVE PRÉSENTANT :



L'Orientation majeure
à laquelle se rapporte la Mesure



L'ensemble des Orientations associées
à la Mesure

0.3

Garantir la qualité des paysages, des ressources, de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques

- 0.1** CONNAISSANCES
- 0.2** APPROPRIATION
- 0.3** QUALITÉ
- 0.4** (A)MÉNAGER
- 0.5** SOBRIÉTÉ
- 0.6** ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7** BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8** INNOVATION

Sur l'exemple ci-dessus, la Mesure 7 se rapporte aux orientations 1, 3 (majeure) et 4. Les autres orientations, dont le code couleur et le texte apparaissent alors de façon estompée, n'y sont pas associées.

Les Mesures recourent plusieurs thématiques, au nombre maximum de 12, qui sont inventoriées dans la rubrique **Thématiques associées**.



Thématiques associées

EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
CULTURE
PAYSAGE
URBANISME
TOURISME & LOISIRS
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
AGRICULTURE
PÊCHE
CLIMAT ÉNERGIE

L'annexe 6 présente un tableau synthétique des connexions des mesures avec les orientations et les thématiques.



Mesures Phares

Les Mesures Phares, au nombre de 14, sont signalées par ce pictogramme



Mesures liées

Chaque Mesure est en Interrelation avec plusieurs autres mesures, désignées comme Mesures Liées



Indicateurs d'évaluation

Chaque Mesure est assortie d'indicateurs pour l'évaluation de sa mise en œuvre et de l'évolution du territoire.



Questions évaluatives

Espace remarquable du territoire, le Lézard ocellé, qui dessine un point d'interrogation, accompagne les Questions évaluatives des Mesures phares.



Contexte et stratégie

Un contexte présente le diagnostic et les enjeux du territoire qui motivent le contenu et la mise en application effective de la Mesure.



Dispositions

Chaque Mesure se décline en Dispositions. Celles-ci se subdivisent elles-mêmes en sous-dispositions figurant en gras et en exemples d'actions énoncés dans une liste à puces.



Plan de Parc

Ce pictogramme signale la spatialisation des Dispositions sur le Plan de Parc, avec le motif cartographique qui les identifie sur ce Plan et la légende qui s'y rapporte.



Échéancier

Ce pictogramme indique, pour chaque Mesure phare, l'échéance à laquelle commencera la mise en œuvre de ses Dispositions :

À COURT TERME ●●●●●
À MOYEN TERME ●●●●●
À LONG TERME ●●●●●



Objectifs de qualité paysagère

Ce pictogramme signale les Objectifs de qualité paysagère que la Disposition contribue à atteindre. L'intitulé des Objectifs de qualité paysagère est consultable en pages 62-63.



Dispositions pertinentes

Les dispositions pertinentes, à transposer dans les documents d'urbanisme, sont signalées par ce pictogramme.



Engagements

Chaque fiche mesure énonce le Rôle et les engagements du Syndicat mixte du Parc, les Partenaires associés et les engagements des Partenaires signataires de la Charte.

1

MESURE > 1

INVENTER UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE PROPICIE À UNE GESTION INTÉGRÉE DES ENJEUX



Mesure phare



Mesures liées
Toutes les mesures de la Charte



Thématiques associées

- EAU
- SOLS ET SOUS-SOLS
- PATRIMOINE NATUREL
- RISQUES ET NUISANCES
- CULTURE
- PAYSAGE
- URBANISME
- TOURISME & LOISIRS
- ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
- AGRICULTURE
- PÊCHE
- CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.8

Innover, expérimenter et coopérer pour répondre aux défis futurs

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Contexte et stratégie

Le concept de gouvernance désigne un ensemble de décisions, de règles et de pratiques visant à assurer le fonctionnement optimal d'une organisation, ainsi que les organes structurels chargés de formuler ces décisions, règles et pratiques, de les mettre en œuvre et d'en assurer le contrôle. Le mode de gouvernance d'un Parc naturel régional est basé sur l'instauration d'un dialogue continu entre élus, forces vives du territoire et acteurs institutionnels. Parmi les différentes nomenclatures que déclinent tous les possibles de la Gouvernance, c'est le modèle du partenariat et des « parties prenantes » qui présideront à la forme que les signataires de la Charte font le choix de mettre en œuvre dans cette dynamique de système de fonctionnement.

Il s'agira ainsi, au-delà des instances institutionnelles du Syndicat mixte du Parc, de développer des satellites de suivi et d'aide à la décision et, de façon dynamique, d'intégrer à la gouvernance tout autre vecteur propice à faire grandir le projet de territoire.

La Charte renforce cette posture en faisant de l'interconnaissance, du dialogue et de la construction collective des conditions indispensables à la mise en œuvre des actions.

Elle engage également le Parc à expérimenter des modes de gouvernance plus partagés afin d'être à même de les diffuser.

Il s'agira ainsi au fil de l'eau d'interroger le mode de gouvernance de toutes les actions que le Parc porte ou qu'il accompagne afin d'envisager la pertinence de la mise en place de gouvernances plus partagées, associant l'ensemble des parties prenantes concernées, notamment des habitants.

Une concertation intense et plurielle a présidé à la construction de la présente Charte et notamment dans ces aspects liés à l'alliance des acteurs dans la conduite de la feuille de route du projet de territoire.

Dans la continuation, il semble pertinent d'installer ou de conforter des habitudes collaboratives, qui vitalisent au quotidien la mise en œuvre du projet opérationnel mais aussi d'innover dans un esprit d'ouverture destiné à répondre à la gestion intégrée du projet de territoire. Cette dynamique née d'une large concertation constitue ainsi une opportunité pour le Parc, déjà adepte de l'approche participative, de franchir un palier supérieur en organisant les modalités d'une gouvernance partagée, fondée sur le croisement des compétences, l'implication citoyenne, la constance du dialogue. Une telle gouvernance, inventive et à inventer, pourra favoriser l'animation de la Charte au long des quinze années de sa validité, l'actualisation de ses enjeux si nécessaire, ou encore la finesse de son évaluation.

Question évaluative

En quoi la gouvernance mise en œuvre sur le territoire a-t-elle contribué à une gestion intégrée des enjeux et à une plus forte implication des citoyens ?

Indicateurs d'évaluation

- Régularité de réunions des instances consultatives et délibératives du syndicat mixte
- Nombre de créations de comités de pilotage dédiés à des programmes et/ou des actions

Les dispositions

1.1 Faire vivre les instances délibératives du Parc

Animer le Comité syndical du Parc, instance délibérative de toutes les actions et du fonctionnement du Parc

Développer le fonctionnement du Bureau syndical du Parc en faisant de cette instance une chambre d'orientations et de suivi de la Charte (à mener dans le cadre de la refonte des statuts du Syndicat mixte)

Poursuivre la synergie des binômes vice-présidents thématiques du Parc et techniciens référents dans tous les domaines d'intervention du Parc

Créer des Comités de pilotage attachés aux grands projets du Parc en privilégiant les commissions ad hoc plutôt que des commissions thématiques

Créer une Charte de l'élu du Parc

- Proposer, en déclinaison de l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, de viser les engagements des représentants au sein du syndicat mixte en qualité d'élus du Parc
- Proposer que cette Charte soit reprise au sein des conseils municipaux des communes du Parc (outil de connaissance du Parc, de sa Charte et de sa valorisation pour une bonne diffusion des informations et des actions)



11

1.2 Animer le Conseil scientifique et de prospective et favoriser l'interface entre scientifiques et acteurs du territoire - Créer, animer, et accueillir les synergies transdisciplinaires

Animer le Conseil scientifique et de prospective du Parc

Proposer des espaces de concertation et d'échanges décloisonnés pour favoriser les approches intégrées (rencontres scientifiques...)

Faire du Parc naturel régional un espace d'échanges entre les équipes scientifiques du Parc et les experts du territoire (chercheurs, scientifiques, étudiants)

- Partager en continu les découvertes, les signaux faibles, les évolutions des enjeux et pouvoir ainsi prioriser en permanence les connaissances à partager avec les habitants

Inciter les organismes de recherche et universités à utiliser le territoire du Parc comme support d'études et programmes interdisciplinaires sur les grands enjeux du territoire (zones humides, adaptation au changement climatique, fonctionnalités des écosystèmes et continuités écologiques, services rendus, interdépendances humain/nature...)



11

Identifier les cursus universitaires, chercheurs et étudiants susceptibles de collaborer autour de thématiques de recherche propres aux enjeux du Parc et de son territoire

- Tester l'hypothèse de commandes citoyennes en matière d'art comme en matière de recherche
- Accueillir, au travers de dynamiques de partenariats, des cycles de recherches collaboratives sur ces enjeux (p.ex. Les patrimoines villageois et/ou les patrimoines archéologiques) et leur donner une dimension de restitution artistique pour les partager

1.3 Créer des espaces de dialogue entre les tous les acteurs du Parc

Faciliter les relations (conférence de territoire) et renforcer les relations avec les EPCI

Instaurer un temps d'échange régulier (selon un pas de temps à définir) avec l'ensemble des partenaires impliqués pour partager le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte

Favoriser la culture Parc au sein des équipes municipales. Inventer une forme pour aller à la rencontre des conseils municipaux et tisser la proximité avec les équipes municipales. Envisager la tenue de rencontres entre les directeurs généraux des services (DGS) des communes du Parc

Améliorer la connaissance par les habitants et les élus des rôles des institutions notamment le Parc naturel, le Conservatoire du littoral et les communes, dans la gestion des espaces naturels



1.4 Intégrer la participation citoyenne dans la vie du Parc

Construire, dans le temps, la participation des forces vives concernées, fédérer les énergies, créer des lieux de dialogues avec les habitants et le secteur économique, associatif

- Consolider et ouvrir l'association des Amis du Parc
- Régénérer le Conseil de développement
- Constituer un réseau d'Ambassadeurs du Parc
- Inventer diverses formes de mobilisation des habitants et de la société civile



Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Animer le Conseil scientifique et de prospective
- Promouvoir le territoire comme support d'étude pour des programmes de recherche
- Créer des espaces de dialogues entre les parties prenantes
- Impulser des espaces d'échanges transdisciplinaires
- Accompagner les Amis du Parc

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- Association des Amis du Parc, Conseil scientifique et de prospective du Parc, fédérations de pêche et de chasse, prud'homies de pêche et comités local et régional de pêche, associations naturalistes

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

L'État et ses établissements s'engagent à :

- Participer aux instances de dialogue du Parc

La Région Occitanie s'engage à :

- Placer les citoyens, les élus locaux et les acteurs socio-professionnels au cœur de sa démarche pour imaginer collectivement l'avenir de l'Occitanie
- S'appuyer sur des instances consultatives pour élaborer ses politiques régionales
- Encourager les initiatives citoyennes porteuses de valeurs telles que la solidarité, la citoyenneté, le respect de la planète et les structures de travail collaboratif
- Valoriser l'engagement des bénévoles et accompagner les projets associatifs

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Être, via ses instances consultatives (Comité Économique Social et Environnemental et Conseil Départemental des Jeunes en cours d'installation), son budget participatif et la consultation de ses habitants et usagers dans le cadre de l'élaboration de ses différents schémas (stratégie de la biodiversité, les mobilités...), un acteur public de la politique

« démocratie participative ».
Sur l'ensemble de ces actions, des liens peuvent être construits avec le Parc pour renforcer la place des habitants dans les politiques publiques départementales.

Les communes s'engagent à :

- S'impliquer dans les organes de gouvernance du Syndicat mixte
- Participer aux temps d'échanges sur les enjeux, la mise en œuvre de la Charte et la connaissance du Parc
- Relayer les informations proposées par le Parc et valoriser les initiatives notamment dans leurs supports de communication
- Être un lien avec la société civile locale quant à l'action et à la valorisation du Parc
- Proposer aux habitants de devenir relais du Parc de la façon la plus adaptée au contexte local
- Contribuer aux échanges avec la communauté scientifique
- Participer aux espaces de dialogues impulsés par le Parc
- Mobiliser des élus et des personnes intéressées dans les différentes instances de participation et de pilotage du Parc

Les EPCI s'engagent à :

- Participer aux instances de dialogue du Parc
- S'impliquer dans les organes de gouvernance du Syndicat mixte
- Participer aux temps d'échanges sur les enjeux, la mise en œuvre de la Charte et la connaissance du Parc
- Relayer les informations proposées par le Parc et valoriser les initiatives notamment dans leurs supports de communication

Les chambres consulaires s'engagent à :

- S'impliquer dans les organes de gouvernance du Syndicat mixte
- Être un lien avec les acteurs économiques pour favoriser leur adhésion et leur participation au projet de territoire
- Participer aux espaces de dialogues impulsés par le Parc

MESURE > 2

2

RENFORCER UNE CULTURE DE LA COOPÉRATION ET DE LA SOLIDARITÉ AU SEIN DU TERRITOIRE, AVEC LES TERRITOIRES VOISINS ET PLUS LOINTAINS

M+ Mesures liées
Toutes les mesures de la Charte

T+ Thématiques associées
EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
CULTURE
PAYSAGE
URBANISME
TOURISME & LOISIRS
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
AGRICULTURE
PÊCHE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.8

Innover, expérimenter et coopérer pour répondre aux défis futurs

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Indicateurs d'évaluation

- En cours

Contexte et stratégie

La coopération est dans l'ADN et à l'origine du fondement d'un Parc naturel régional.

C'est par le partenariat et le « faire ensemble » que les objectifs de la Charte de territoire se trouvent réalisés et de fait reproductibles à plus grande échelle.

Quant à la coopération au sein de son territoire, dite « Intra », étendue aux espaces limitrophes, la situation du Parc - géographique, politique et institutionnelle - est stratégique. Le territoire du Parc se trouve au carrefour d'enjeux de partenariat qui fondent la stratégie de partenariat à renforcer à l'horizon 2040.

Ainsi :

- Dans le Département de l'Aude, son label coexiste avec le Parc naturel régional des Corbières Fenouillèdes labellisé en 2021
- Dans la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, il est l'un des huit parcs naturels régionaux (PNR) classés
- Il est membre de la famille des PNR de France, sous l'égide de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux qui compte 58 territoires labellisés.

Les partenariats se tissent alors en fonction d'enjeux territoriaux à plus ou moins grande échelle.

Intra-Parcs, les partenariats sont en premier lieu mis en place avec chaque commune du Syndicat mixte ainsi qu'avec les membres du Parc et, en parallèle, avec tous les acteurs socio-professionnels, associations et autres agences et syndicats intervenant dans les domaines d'actions

Par ailleurs, l'importance de la notion de coopération au sens large prend son sens dans la mise en œuvre de l'action du Parc. S'il est un périmètre classé, l'action du Parc est dirigée par la notion de cohérence : le bassin versant devient l'unité de travail et d'intervention du Parc dans la plupart des actions menées ; et certains travaux ne connaissent pas de limite administrative dès lors qu'il s'agit d'ouvrir un chantier avec un EPCI qui n'est qu'en partie labellisée (ex : PCAET). Le meilleur exemple est, à ce jour et pour demain, l'animation du Groupement d'action locale Via Domitia, qui couvre Le Grand Narbonne et La Communauté de communes La Domitienne, soit un périmètre qui s'étire jusqu'au Haut-Minervois et aux abords de Béziers.

Les Parcs ne font pas qu'échanger entre eux. Ils s'enrichissent aussi des pratiques du monde entier. Depuis sa création, la mission internationale de la Fédération s'appuie sur les experts des Parcs et les Parcs eux-mêmes parcourent le monde pour faire connaître le concept de "Parc

naturel régional" à la française. Des élus et des spécialistes échangent ainsi leurs expériences sur tous les continents pour aider les collectivités à adapter l'"idée Parc" au contexte de leur pays. Le Parc ambitionne d'axer cet aspect de coopération outre-frontière à l'échelle méditerranéenne, notamment dans le cadre des enjeux de changement climatique et en lien avec la submersion marine. Le caractère global des bouleversements écologiques rend en effet d'autant plus souhaitable cette dynamique de coopération. Les stratégies à déployer face au risque de submersion marine et à l'érosion de la biodiversité doivent être envisagées à l'échelle du bassin méditerranéen (partenariat Parlement de la mer, Parc naturel marin du Golfe du Lion, Parc naturel régional de Camargue).

De coopération « Intra » en coopération « Inter », il s'agira ainsi notamment de :

- renforcer les coopérations et la solidarité au sein du territoire
- bâtir et inscrire dans la durée des synergies avec les territoires voisins
- poursuivre et amplifier les coopérations à diverses échelles.

Les dispositions

2.1 Renforcer les coopérations et la solidarité au sein du territoire

- Renforcer les liens public/public
- Accentuer les partenariats public/privé avec la sphère des entreprises du territoire (conventionnement...)
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire et ses valeurs
- Favoriser, au sein du territoire, les relations intergénérationnelles et la rencontre entre anciens et nouveaux habitants

2.2 Bâtir et inscrire dans la durée des synergies avec les territoires voisins

- Renforcer l'action entre le Parc et les EPCI CCRLCM, C3SM et susciter les actions de coopération entre EPCI
- Poursuivre la dynamique de partenariat avec Le Grand Narbonne et explorer la notion de communes associées pour notamment élargir certaines actions à l'ensemble des communes des EPCI
- Mettre en œuvre des programmes structurants tels que le GAL en élargissant l'animation aux EPCI voisins (La Domitienne p.ex.)

- Tisser les partenariats avec le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes sur la frange ouest et poursuivre les partenariats engagés avec le Parc naturel marin du Golfe du Lion sur la frange littorale

2.3 Poursuivre et amplifier les coopérations à diverses échelles

Poursuivre la coopération inter-parcs

- Poursuivre et développer l'implication du Parc dans le réseau des Parcs naturels régionaux d'Occitanie en faveur de la valorisation de l'outil PNR en Région
- Rechercher des coopérations inter-parcs sur des objets communs et des thématiques transversales (p.ex. éducation à l'environnement, patrimoines naturels, culturels, matériels et immatériels...)
- Partager les expériences en matière d'édition, de résidence artistique et de valorisation des mémoires sociales et territoriales
- Tendre vers une plateforme inter-parcs d'ingénierie culturelle (recensement des acteurs, valorisation des expériences, formation mutualisée)

Renforcer la coopération internationale

- Travailler à l'échelle du bassin méditerranéen, hotspot du changement climatique
- Développer des partenariats de coopérations à l'échelle européenne (INTERREG et autres programmes de coopération)

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Participer et organiser des temps d'échanges pour faciliter la mise en relation des différents partenaires du Parc afin de faciliter les initiatives qui concourent aux objectifs de la Charte
- Formaliser les nouvelles coopérations (conventionnement, mutualisation pour la mise en place de projets communs...)
- S'impliquer dans des projets de coopération à différentes échelles
- Contribuer à des actions innovantes avec d'autres acteurs et partenaires

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- Parlement de la mer, Parc marin du Golfe du Lion, Parcs naturels régionaux de la Région Occitanie, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Communauté de Communes La Domitienne, entreprises et associations du territoire

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

📄 L'État et ses établissements s'engagent à :

- Identifier le territoire du Parc comme espace privilégié pour la mise en œuvre de programmes européens

📄 La Région Occitanie s'engage à :

- Favoriser à travers le SRADET :
 - Le dialogue interterritorial, à toutes les échelles du littoral dans ses domaines de compétence, notamment au travers du Parlement de la Mer
 - Le développement de coopérations concrètes entre territoires : mobilité, énergie, gestion du trait de côte, continuités écologiques, alimentation
 - Le développement des relations privilégiées avec l'ensemble des partenaires publics ou privés du bassin méditerranéen
 - Le soutien à des projets de coopérations, sur le plan technique et/ou financier, dans la limite de ses compétences
 - Les synergies et les coopérations entre les différents secteurs d'activités, à travers son Plan Cultura Viva, et le développement des coopérations avec des territoires étrangers et d'autres cultures pour éclairer la culture occitane et catalane

📄 Le Département de l'Aude s'engage à :

- Travailler, dans le cadre de ses actions de coopération décentralisée, et plus particulièrement sa stratégie méditerranéenne de lutte contre les conséquences du changement climatique et de la préservation des ressources en eau, en partenariat avec le Parc dans la zone du bassin méditerranéen, et toutes autres sous-régions de la planète, afin de renforcer, capitaliser et promouvoir l'expertise en matière de développement, de gouvernance et de sensibilisation auprès des acteurs institutionnels locaux

📄 Les communes s'engagent à :

- Explorer les possibilités de coopération et de mutualisation
- Participer à des programmes d'échanges avec d'autres territoires

📄 Les EPCI s'engagent à :

- Explorer les possibilités de coopération et de mutualisation
- Participer à des programmes d'échanges avec d'autres territoires

📄 Les chambres consulaires s'engagent à :

- Être un lien avec les entreprises du territoire pour renforcer les partenariats public/privé
- Participer aux temps d'échanges sur les enjeux, la mise en œuvre de la Charte et la connaissance du Parc
- Relayer les informations proposées par le Parc et valoriser les initiatives notamment dans leurs supports de communication
- Associer le Parc dans leurs instances de concertation



3

MESURE > 3

Mobiliser la connaissance et la prospective pour amplifier la dynamique d'adaptation aux changements globaux



Mesure phare



Thématiques associées

- EAU
- SOLS ET SOUS-SOLS
- PATRIMOINE NATUREL
- RISQUES ET NUISANCES
- CULTURE
- PAYSAGE
- URBANISME
- TOURISME & LOISIRS
- ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
- AGRICULTURE
- PÊCHE
- CLIMAT ÉNERGIE



Mesures liées

- M4 · M5 · M8 · M14 · M19 · M23 · M26



Orientation majeure

0.1

Améliorer, partager et vulgariser les connaissances



Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION



Contexte et stratégie

La connaissance des impacts induits par les bouleversements globaux - changement climatique en premier lieu - sur les écosystèmes et les ressources du territoire constitue un prérequis pour toute stratégie appropriée d'adaptation.

L'étude prospective doit anticiper ces effets et identifier les solutions les plus pertinentes pour la résilience de la Narbonnaise en Méditerranée. Connaissance et prospective, ensemble, nous permettront d'installer les conditions propices aux transformations environnementales et sociétales nécessaires.

Face à l'effondrement de la biodiversité, il est indispensable de comprendre les phénomènes en cours (la salinisation des lagunes en lien avec l'élévation du niveau de la mer, par exemple) et de cerner la vulnérabilité comme les comportements des espèces, faune et flore, vis-à-vis du réchauffement climatique ou de la concurrence des espèces exotiques envahissantes.

Pour la connaissance comme pour la prospective, les outils et les expertises existent, comme en témoignent les diagnostics, suivis et travaux de recherche réalisés par le Parc, par ses partenaires, par des scientifiques et experts d'horizons divers. Notre objectif ici est d'orchestrer un bouillonnement d'études et d'expérimentations et de favoriser le croisement et la diffusion des connaissances ainsi acquises. Pour nourrir des stratégies d'adaptation viables et réalistes aux conséquences du changement climatique.



Question évaluative

Dans quelle mesure le Syndicat mixte du Parc et ses partenaires ont-ils contribué à l'amélioration des connaissances permettant d'anticiper les changements à venir et d'accompagner les transformations à mettre en œuvre ?



Indicateurs d'évaluation

Nombre de programmes de recherche et/ou travaux d'étudiants mis en œuvre

Les dispositions

3.1 Faire du Parc un concentrateur de la connaissance sur les changements climatiques

Inscrire dans la durée le suivi de l'évolution du climat du territoire

- Structurer un observatoire local du climat avec mutualisation des données de précipitations, températures et études météo France à échéances régulières
- Capitaliser du savoir sensible en lien avec les observatoires et réseaux existants à diverses échelles (Observatoire National des Risques Naturels ONRN, Réseau d'Expertise sur les Changements Climatiques en Occitanie RECO...) et en lien avec la mise en place d'un observatoire local de la recomposition spatiale

Produire collectivement, catalyser, centraliser la connaissance. Coopérer avec les scientifiques. S'organiser pour diffuser et partager cette connaissance. Élaborer une stratégie de diffusion de la connaissance

Améliorer les connaissances sur les dynamiques hydromorphologiques et géomorphologiques du littoral et des zones humides

Améliorer la connaissance sur les risques naturels actuels et futurs (simulations prospectives...)



3.2 Améliorer la connaissance des impacts des changements climatiques sur la ressource et la qualité de l'eau

Suivre les évolutions du territoire et son adéquation « ressources / besoins » (connaissances, prospectives)

- Suivre et surveiller l'état des ressources en eau superficielle et souterraine, les niveaux de prélèvements par type d'usages et la qualité des sols (priorisation sur les secteurs les plus en déséquilibre). Exemples : évaluation de la ressource disponible dans les Corbières, suivi et bancarisation des prélèvements en eau potable et en eau brute à l'échelle du territoire...
- Améliorer les connaissances sur l'évolution de la disponibilité locale de la ressource en eau et de l'adéquation ressources / besoins à l'horizon 2040
- S'appuyer sur les retours d'expérience d'autres territoires en termes d'approche méthodologique, de sélection et de bancarisation des données
- Engager une réflexion collective et participative sur les capacités potentielles de redistribution/recomposition spatiale des secteurs agricoles et/ou naturels par rapport à la disponibilité de la ressource à l'horizon 2040

Développer la prospective sur des nouvelles ressources « multi-usages » complémentaires et de substitution (connaissances, recherche, développement, potentiels de mobilisation)

- Conjuguer prospective, étude de faisabilité, innovation, expérimentation pour un mix diversifié des modes d'approvisionnements en eau-multi usages. Exemples : recharge de nappe, transfert, récupération et stockage



Nappe d'eau des Corbières



des eaux en "économie circulaire" (plusieurs usages de la même eau), retenue collinaire "hivernale" sous forme de "réserve pilote" avec usage multi-acteurs/multi-bénéfices (agricole, incendie...), potentiels d'utilisation de l'eau de mer, du réseau d'adduction régional Aqua Domitia...

Suivre l'évolution de la qualité de certaines masses d'eau

- Effectuer des suivis "haute fréquence" de paramètres physico-chimiques (oxygène, température, salinité...) des lagunes s'inscrivant dans la durée afin d'identifier d'éventuels paramètres responsables de la dégradation des masses d'eau, celle-ci pouvant, dans un contexte de changement climatique, s'accélérer sans qu'on puisse identifier facilement la cause
- Suivre l'évolution du sel dans les masses d'eau souterraine, sur différents points de maillage du territoire, au regard des menaces éventuelles sur les ressources à vocation de consommation humaine dans les années à venir

3.3 Améliorer les connaissances sur les impacts des changements climatiques sur la biodiversité

Identifier les modifications des habitats liés aux changements climatiques

- Étudier les risques d'arrivées de nouvelles espèces et leur impact potentiel sur les écosystèmes
- Étudier la marinsation/salinisation des écosystèmes lagunaires et anticiper l'évolution des milieux littoraux face à l'élévation des températures et du niveau de la mer
- Identifier des besoins en eau douce par les zones humides, les hiérarchiser en fonction des enjeux
- Suivre et accompagner l'évolution des écosystèmes à dynamique forestière pour leur adaptation à l'aridification des conditions environnementales voire leur migration le cas échéant
- Identifier des secteurs à laisser en libre évolution

Identifier l'impact du changement climatique sur des espèces à fort enjeu pour le territoire

- Identifier les habitats et/ou espèces qui vont être les plus impactés par les changements climatiques ; identifier ceux qui vont inévitablement disparaître et ceux qui pourraient apparaître
- Prévoir des zones de repli pour les espèces/habitats à enjeu
- Initier des programmes de recherche permettant de comprendre les impacts du changement climatique sur les populations d'espèces halieutiques

Appréhender l'impact des projets et infrastructures dans le contexte de changements climatiques et de ses impacts sur la biodiversité



3.4 Identifier les solutions permettant d'accompagner les écosystèmes dans leur adaptation aux changements climatiques

- Initier et accompagner des projets de recherche (Programme de recherche sur la Centaurée de la Clape et capacités d'adaptation)
- Initier des programmes de coopérations avec des territoires susceptibles d'accueillir nos espèces et milieux ou dont les espèces et milieux pourraient migrer chez nous
- Mettre en place une coopération inter-Parcs pour comprendre et permettre la migration des milieux et des espèces
- Étudier le rôle des rejets de stations d'épuration sur le maintien de la biodiversité des cours d'eau en période d'étiage
- Étudier les capacités de résilience des écosystèmes et les services rendus en contexte de changement climatique (cas des zones humides par exemple)



3.5 Interroger de manière prospective la capacité de charge du territoire et son attractivité dans un contexte de changements climatiques

Proposer une réflexion globale à travers des travaux prospectifs en s'adossant aux outils de prospective existants (SMMAR, SCOT...)

Interroger et quantifier la capacité de charge du territoire au regard de la disponibilité foncière et des besoins quotidiens : mobilité, ressource en eau, alimentation en circuit court de proximité, fréquentation des espaces naturels, production halieutique, en considérant les populations à la fois résidentes et touristiques, actuelles et futures et les dynamiques économiques en œuvre

Créer les conditions propices à inventer de nouvelles solutions d'adaptation (programmes de recherche, travaux d'étudiants, résidences d'artistes...)



3.6 Mieux connaître et anticiper les impacts de la transition numérique sur les évolutions/transformations du territoire

- Améliorer la connaissance et anticiper les impacts de la transition numérique sur les évolutions et transformations à venir en matière d'emploi, de mobilité, de pratiques touristiques, de lien social... et sur la convergence des transitions numériques, énergétiques, climatiques et écologiques



DP 3.7 Élaborer des stratégies réalistes d'adaptation aux conséquences des changements climatiques

- Définir des stratégies territoriales d'adaptation aux changements climatiques
- Développer les approches intégrées



4

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Être un relais d'information ou d'observation des observatoires existants
- Favoriser la capitalisation et la diffusion des données existantes
- Mettre en œuvre des programmes d'acquisition de connaissances spécifiques et initier des programmes de recherche et de prospective
- Mobiliser son Conseil scientifique et de prospective et faciliter les liens avec la communauté scientifique
- Veiller à croiser les approches thématiques
- Contribuer à l'élaboration des stratégies d'adaptation des collectivités

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- ADEME, Agence de l'Eau, le SYADEN, le SMMAR, acteurs économiques du territoire, organismes universitaires et le monde de la recherche en lien avec le Conseil scientifique et de prospective du Parc, le Réseau d'Expertise sur les Changements Climatiques en Occitanie (RECO), Météo France, les observatoires existants et à venir

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

L'État et ses établissements s'engagent à :

- Soutenir les recherches et les expérimentations menées sur le territoire et identifier le Parc comme territoire d'étude et d'expérimentation prioritaire pour la recherche et la prospective
- Contribuer à l'acquisition et la diffusion des connaissances à travers les différents outils mis en place à son niveau
- Soutenir les démarches du territoire en faveur de l'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique
- Soutenir et participer aux études et réflexions prospectives sur la capacité de charge du territoire et sur l'évolution de la disponibilité locale de la ressource en eau et son adéquation ressources / besoins à l'horizon 2040
- Soutenir et participer aux dispositifs d'amélioration des connaissances, d'observation du territoire et de mesures de l'impact des actions menées à son échelle face aux effets du changement climatique

La Région Occitanie s'engage,

en particulier au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité et du Plan littoral Z1, à :

- Soutenir le renforcement de la connaissance et sa diffusion, sur les interactions entre biodiversité et changement climatique, et sur les solutions fondées sur la nature nécessaires pour préserver la biodiversité et lutter contre les effets du changement climatique en Occitanie
- Doter la réserve naturelle d'outils pour intégrer le changement climatique dans son plan de gestion
- Encourager l'acquisition des connaissances sur le littoral de manière structurée et pérenne en lien avec la mise en place d'un observatoire local de la recomposition spatiale et d'un dispositif régional d'aide à la décision dans le cadre du Plan d'Actions Régional pour l'Adaptation du Littoral
- Contribuer aux études et réflexions prospectives sur la capacité de charge du territoire

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Accompagner techniquement et financièrement, dans le cadre de sa stratégie départementale pour l'eau, le Parc pour améliorer la connaissance des pollutions et de leurs impacts sur les différentes masses d'eau dans un contexte de réchauffement climatique
- Travailler, dans le cadre de sa compétence « espaces naturels sensibles », en partenariat avec le Parc pour le développement d'actions visant à améliorer les connaissances en termes de biodiversité et accompagner le développement de solutions fondées sur la nature
- Associer, dans le cadre du renouvellement de la stratégie départementale biodiversité, le Parc dans sa définition et à prendre en considération les objectifs de la Charte en la matière
- Développer et partager les connaissances et les bonnes pratiques : Observatoire de l'eau...

Les communes s'engagent à :

- Contribuer à l'acquisition de nouvelles connaissances
- Mobiliser autant que possible les connaissances acquises dans leurs documents de planification
- Participer aux réflexions collectives sur la capacité de charge du territoire
- Contribuer à l'élaboration de stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique

Les EPCI s'engagent à :

- Contribuer à l'acquisition de nouvelles connaissances
- Mobiliser les connaissances acquises dans leurs documents de planification
- Engager des réflexions collectives sur la capacité de charge du territoire et les traduire dans leur documents de planification et d'aménagement
- Élaborer des stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique et associer le Parc à l'élaboration et la mise en œuvre de ces stratégies

Le Grand Narbonne s'engage à :

- Partager avec les partenaires les données d'informations géographiques sur les différentes thématiques abordées dans la Charte
- Élaborer une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte avec le SMMAR
- Définir une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique
- Participer aux projets liés à l'adaptation au changement climatique

Les chambres consulaires s'engagent à :

- Contribuer à l'acquisition et à la diffusion de nouvelles connaissances dans leurs champs d'activités
- Participer aux réflexions collectives sur la capacité de charge du territoire
- Contribuer à l'élaboration de stratégies territoriales d'adaptation au changement climatique
- Participer aux études et réflexions prospectives sur l'évolution de la capacité de charge du territoire et sur la disponibilité locale de la ressource en eau et son adéquation ressources/besoins à l'horizon 2040

4

MESURE > 4

CONNAÎTRE DE FAÇON EXHAUSTIVE LA QUALITÉ DE L'EAU DES MILIEUX AQUATIQUES ET LEURS DYNAMIQUES

M+ Mesures liées
M3 · M5 · M8 · M20 · M25

T+ Thématiques associées
EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
URBANISME
TOURISME & LOISIRS
AGRICULTURE
PÊCHE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.1

Innover, expérimenter et coopérer pour répondre aux défis futurs

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Contexte et stratégie

L'état écologique et chimique des milieux aquatiques de la Narbonnaise en Méditerranée, étangs, masses d'eau souterraine, cours d'eau et canaux, est suivi avec attention depuis de nombreuses années, afin de détecter les apports néfastes et d'identifier les actions nécessaires à leur résorption.

Ces analyses se restreignent toutefois aux substances et paramètres retenus par la directive cadre européenne et les lois françaises. Elles ne prennent pas en considération la majorité des pesticides employés dans notre région, ainsi que toutes les molécules bel et bien présentes dans les étangs, tel le métolachlore que les études complémentaires du Parc et de l'Iframer ont mises en évidence.

Face au changement climatique, au risque d'eutrophisation, mais encore à l'apparition de polluants (lithium, microplastiques...) dans des milieux aquatiques et zones côtières ailleurs en France, il est primordial de compléter et d'affiner la connaissance de nos masses d'eau. Les perturbations liées au réchauffement, mais aussi les impacts de certains rejets, doivent également être identifiés ou précisés. Le Parc naturel régional, qui a vocation à innover, expérimenter et mobiliser les compétences, entend explorer tous les paramètres possibles et les actions envisageables, afin de parvenir à une connaissance exhaustive de ses milieux aquatiques, à une anticipation et une maîtrise de leur évolution.

Certains de ces enjeux sont cartographiés dans l'encart *Ressource en eau et qualité de l'eau du Plan de Parc.*



Indicateurs d'évaluation

- Nombre de masses d'eau équipées en capteurs "haute fréquence" ou outils de mesure
- Nombre de démarches de connaissance de flux admissible
- Nombre de suivis (hors institutionnels) engagés

Les dispositions

4.1 Mieux connaître la qualité de l'eau des milieux aquatiques et faire du Parc un territoire d'expérimentation

Prioriser les programmes de recherche sur les lagunes du Parc

- Favoriser / faciliter le déploiement de projets de recherche relatifs à la qualité des eaux des milieux lagunaires - recherche souvent centrée à ce jour sur la zone de Thau - sur les lagunes de l'Aude

Procéder à des démarches de connaissance de flux admissible en nutriments afin de mieux gérer les apports à la lagune en particulier dans un contexte de réchauffement climatique

- Identifier les lagunes à suivre et les hiérarchiser
- Déterminer le flux admissible

Suivre l'écotoxicologie pour connaître l'état "intégré" de nos masses d'eau - toutes masses d'eau

- Identifier et déployer les méthodes d'analyse et un maillage pertinent, l'écotoxicologie permettant d'intégrer toutes les pressions potentielles relatives à la qualité des eaux, afin de déterminer si les masses d'eau de notre territoire sont favorables à la vie aquatique

Suivre les molécules émergentes, micropolluants... en priorité dans les lagunes

- Connaître l'évolution, dans le temps, des molécules médicamenteuses et des substances domestiques présentes dans nos milieux (p. ex. nouveaux polluants tels le lithium), ainsi que leur impact sur la vie aquatique, et identifier des solutions pour les éradiquer avant leur transfert dans les milieux naturels

Repérer les microplastiques dans toutes les masses d'eau

- Connaître la concentration de microplastique dans les eaux, les sédiments, le biote, les plastiques issus du bassin versant se retrouvant sur la totalité du système hydraulique, des cours d'eau jusqu'à la mer

Suivre les rejets de stations d'épuration et de la végétation aquatique dans les lagunes

- Poursuivre les suivis des apports par les STEP et de leur impact sur les lagunes, réalisés par le Parc en partenariat avec Le Grand Narbonne, afin d'optimiser la gestion des apports aux milieux aquatiques



Cours d'eau et lagunes

4.2 Identifier les pressions, les menaces sur la qualité des eaux et les mesures d'atténuation possibles

Identifier, en vue de prioriser, les menaces par typologie (changement climatique, activités, usagers, communes...) sur le bassin versant

- Identifier et hiérarchiser les apports de nutriments
- Identifier et hiérarchiser les apports de toxiques
- Identifier et hiérarchiser les sources d'apports bactériologiques

Identifier et explorer les mesures d'atténuation naturelles ou anthropiques sur le bassin versant

- Identifier les services rendus par certains milieux et déployer des solutions techniques, naturelles ou anthropiques pour atténuer les pressions polluantes (utilisation de bactéries pour abattre les hydrocarbures, utilisation des zones humides pour épurer les nutriments, les molécules organiques...)

4.3 Mutualiser et compléter les analyses/suivis

Compléter les suivis existants pour optimiser les connaissances

- Effectuer des suivis de la végétation aquatique pour compléter les diagnostics
- Réaliser des prélèvements de sédiments pour qualifier les pollutions historiques
- Procéder à des compléments d'analyses par rapport aux obligations réglementaires sur les STEP p.ex.
- Expérimenter les suivis ponctuels sur les apports bactériologiques sur les milieux aquatiques

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Porter des suivis en régie, impulser, être force de proposition
- Être contributeur, accompagner des partenaires sur la définition de protocoles de suivi
- Contribuer à favoriser l'accueil pour faciliter les projets de recherche
- Associer les organismes de recherche/spécialistes en fonction des problématiques

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCL, communes et organismes consulaires
- Agence de l'Eau, VNF, SMMAR, EPAGÉs, Ifremer, IRSN, Tour du Valat, universités, organismes de recherche, industriels

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

☑ L'État et ses établissements s'engagent à :

- Soutenir les démarches d'amélioration de connaissance et d'expérimentation sur le territoire du Parc
- Partager les résultats des suivis qu'ils réalisent

☑ La Région Occitanie s'engage à :

- Accompagner le Syndicat mixte du Parc dans des actions expérimentales concourant à devenir un territoire exemplaire et innovant dans le domaine de l'eau
- Soutenir les actions visant à accroître et diffuser la connaissance

La Région Occitanie approuve la démarche territoriale de traitement des effluents qui indirectement répond aux enjeux de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau

☑ Le Département de l'Aude s'engage,

dans le cadre de sa stratégie départementale pour l'eau, à :

- Mettre à disposition du Parc les données issues de l'observatoire de l'eau

- Mettre en place (si besoin) un ou deux points de mesure (dans le cadre du réseau qualité des rivières) pour identifier les pressions sur les masses d'eau
- Participer à des partenariats techniques et financiers afin d'améliorer la connaissance vis-à-vis des polluants

☑ Les communes s'engagent à :

- Faciliter les démarches d'acquisition de connaissance sur leur territoire

☑ Les EPCL s'engagent,

- en l'occurrence Le Grand Narbonne, à :
- Mettre à disposition les analyses de rejet des STEP dans le milieu naturel

☑ Les chambres consulaires s'engagent à :

- Contribuer à l'acquisition de nouvelles connaissances dans leurs champs d'activités en lien avec le thème de la qualité de l'eau
- Partager cette connaissance afin d'identifier au mieux les axes d'amélioration de la qualité des eaux de notre territoire

5

MESURE > 5

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LES PATRIMOINES NATURELS, LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET LEURS FONCTIONNALITÉS

M+ Mesures liées
M3 - M9 - M10 - M13 - M14 - M15 - M19 - M28

T+ Thématiques associées
EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
URBANISME
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
AGRICULTURE
PÊCHE

Orientation majeure

0.1

Améliorer, partager et vulgariser les connaissances

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'études et suivis de groupes peu connus
- Nombre d'Atlas de la Biodiversité Communale réalisés
- Réalisations d'études permettant de caractériser voire quantifier les services rendus par les milieux naturels
- Réalisations d'études concernant les capacités

des sols à stocker carbone, eau et matières organiques

- Réalisations d'étude(s) sur les fonctionnalités des TVB+
- Réalisations d'études ou inventaires concernant les enjeux géologiques

Contexte et stratégie

Parmi les outils de gestion de la biodiversité, il en est un, essentiel, à aiguïser constamment : la connaissance. Nombre d'études ont déjà permis d'identifier, sur notre territoire, les espèces et habitats patrimoniaux à préserver. Mais la pression d'observation reste géographiquement inégale, aux dépens de l'arrière-pays. Certains taxons, les insectes notamment, sont peu étudiés à ce jour. Des investigations nouvelles permettraient de révéler des enjeux encore inconnus.

Le déploiement accru de solutions fondées sur la nature passe par une connaissance fine des contributions de la nature à notre société, connaissance à développer avec le Conseil scientifique et de Prospective du Parc et les laboratoires de recherche par exemple.

Le diagnostic de la TVB+ du Parc, augmenté d'une étude sur les nuisances lumineuses, actualise et étoffe la connaissance des continuités écologiques et des pressions qui s'y exercent. Pour être pleinement opérationnelle, la TVB+ doit aborder la fonctionnalité de ces continuités. Le diagnostic peut s'enrichir de trames émergentes, relatives au bruit (trame blanche) et à la biodiversité du sol (trame brune). Des déclinaisons à l'échelle communale sont aussi indispensables pour identifier finement les voies de déplacement des espèces à préserver ou restaurer.

L'amélioration des connaissances devra s'accompagner de leur mutualisation et de leur partage. Cela suppose l'utilisation d'outils communs de collecte des informations et d'outils de restitution accessibles à tous.

5.1

Améliorer les connaissances sur la biodiversité et les services rendus par la nature**Améliorer les connaissances sur la biodiversité**

- Mettre en place des suivis "protocoles" permettant de suivre l'état de la biodiversité en Narbonnaise sur le long terme
- Définir des indicateurs et une stratégie de suivi de la biodiversité à l'échelle du territoire
- Améliorer les connaissances sur les secteurs moins prospectés (piémont et Corbières, nature en ville/village)
- Améliorer les connaissances sur les taxons peu étudiés (insectes, poissons, herpétofaune)
- Poursuivre l'amélioration des connaissances et suivis sur les oiseaux et renforcer celles concernant les chauves-souris
- Réaliser des ABC (Atlas de biodiversité communale) ou autres outils similaires d'amélioration des connaissances dans toutes les communes

Améliorer les connaissances sur les services écosystémiques

- Améliorer les connaissances sur les contributions de la nature, capitaliser les retours d'expérience d'autres territoires
- Impulser des projets de recherche pour combler les lacunes
- Communiquer auprès du grand public pour faire changer les mentalités
- Valoriser ces connaissances dans les documents de planification territoriale

5.2

Améliorer les connaissances sur les continuités écologiques et leurs fonctionnalités**Compléter la Trame verte et bleue actuelle et l'affiner**

- Comprendre les aspects fonctionnels des continuités écologiques
- Qualifier la trame forestière (localiser les peuplements anciens et matures, définir une qualité de cette trame)
- Améliorer la qualification de la trame turquoise
- Inventorier les milieux aquatiques ou zones humides isolés, oasis pour la biodiversité en particulier en période d'étiage
- Améliorer la connaissance des échanges mer-lagunes
- Identifier les corridors à restaurer dont les Infrastructures agro-écologiques (IAE)
- Compléter l'inventaire et l'identification des obstacles aux déplacements des espèces (ROE, identification des secteurs à forte mortalité)

Améliorer et partager la connaissance des impacts de les nuisances lumineuses sur la faune et la flore du Parc naturel

- Affiner les connaissances sur la trame noire et les partager
- Améliorer la connaissance des espèces impactées par les nuisances lumineuses (développer un "plan chauves-souris" et un "plan anguilles")
- Produire une trame noire plus fine (recenser l'ensemble des points lumineux du territoire pour améliorer la trame noire, augmenter le nombre d'espèces pouvant être prises en compte pour l'élaboration de la trame noire)

Identifier, au-delà de la TVB actuelle, les autres facteurs influençant les continuités écologiques

- Initier des travaux sur les autres trames (trame aérienne, brune pour le sol, blanche pour la pollution sonore, etc.)

5.3

Améliorer les connaissances sur le patrimoine géologique, la richesse et la qualité des sols et sous-sols et leurs services rendus et les valoriser**Améliorer la connaissance sur le patrimoine géologique**

- Compléter les inventaires existants
- Caractériser le patrimoine géologique (état de conservation, enjeu de préservation)

Améliorer les connaissances des sols et sous-sols

- Caractériser la qualité des sols et sous-sol du territoire
- Évaluer les services rendus par les sols et sous-sols (agriculture, rétention de l'eau, support de biodiversité, etc.)

Valoriser ces connaissances

- Éditer un atlas du patrimoine géologique du Parc
- Faire l'inventaire des cavités de la Clape (réseau karstique)
- Valoriser le patrimoine géologique du Parc
- Labelliser des "géomorphosites"
- Créer des sorties, animations et itinéraires pour faire connaître l'histoire géologique du territoire d'hier et d'aujourd'hui en lien avec le changement climatique

5.4

Décloisonner les réseaux de connaissance et partager les données afin de servir de territoire laboratoire du suivi de la biodiversité aux niveaux régional et national**Stocker les données de manière homogène sur le territoire, de façon à faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité**

- S'appuyer sur les bases de données existantes, mutualiser et partager l'accès avec l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels du territoire
- Intégrer les données issues des projets privés et publics/privés (sites EnR...)
- Inciter les producteurs de données à verser les données au SINP (objectif 100% des données produites versées au SINP, hors données sensibles)
- Valoriser ces données en effectuant des analyses collectives ou mutualisées régulières, les partager et les vulgariser
- Contribuer à l'Observatoire régional de la biodiversité

Créer un outil partagé d'évaluation de l'efficacité des opérations de gestion

- Créer un outil d'évaluation de la mise en œuvre des plans de gestion, DOCOBs... en lien avec la base de données naturalistes mutualisée
- Intégrer dans cette base les sites support de compensation (séquence ERC) existants ou à venir

Inciter à la participation citoyenne

- Créer un observatoire de la biodiversité de la Narbonnaise, facilitant la saisie et la consultation des données, en lien avec ORB, SINP et autres bases de données
- Définir des indicateurs de la biodiversité issus de cet observatoire
- Coordonner des programmes de sciences participatives (ABC, etc.)


Acteurs et partenaires
Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Initier les travaux d'études TVB
- Accompagner les communes et collectivités pour une déclinaison locale de la TVB
- Accompagner à la mise en œuvre des Atlas de la Biodiversité Communale
- Mettre en place un observatoire de la biodiversité, le faire dialoguer avec l'ORB et animer des programmes de sciences participatives
- Valoriser les connaissances acquises sur le territoire (études, suivis, programme de recherche)

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- Experts et associations naturalistes, Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, Syndicat Rivage, Communauté de communes La Domitienne, Museum national d'histoire naturelle, laboratoires de recherche, Universités Perpignan et Montpellier, ARB, CRERCO, bureaux d'études spécialisés en biodiversité, fédérations de pêche et de chasse

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**L'État et ses établissements s'engagent à :**

- Faire bénéficier les gestionnaires d'aires protégées et les acteurs des territoires de l'acquisition de connaissances
- Faire des aires protégées des laboratoires d'études et de recherche appliquée pour l'amélioration des connaissances sur la biodiversité, les services écosystémiques et les changements climatiques
- Généraliser l'adhésion au SINP et l'alimentation de ce système d'information et donner l'accès aux données les plus à jour aux gestionnaires d'espaces naturels
- Élaborer des diagnostics territorialisés pour la protection de sites géologiques
- Hiérarchiser les habitats et espèces du territoire à l'échelle régionale

La Région Occitanie s'engage à :

- Soutenir le renforcement de la connaissance et sa diffusion en Occitanie, sur la fonctionnalité des milieux, les continuités écologiques, les services écosystémiques
- Participer au développement des travaux de l'Observatoire régional de la biodiversité, porté par l'ARB, mettre à disposition des informations claires et synthétiques, fournir des éléments d'évaluation pour les politiques publiques
- S'appuyer sur le territoire du Parc pour expérimenter des protocoles de suivi et mettre en place des suivis de la biodiversité sur le long terme, alimentant ainsi l'ORB en collaboration avec l'ARB
- Veiller à la transmission des données acquises par le Parc auprès de l'ORB et du SINP
- Mettre à disposition des acteurs du territoire du Parc son outil d'information et d'aide à la décision « Biocitatie » pour la prise en compte de la biodiversité du territoire, des informations cartographiques sur les enjeux de biodiversité locaux
- Travailler avec ses partenaires régionaux en vue de l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des connaissances sur la biodiversité à l'échelle Occitanie
- Associer le Parc à l'élaboration ou la révision de ses stratégies en faveur de la biodiversité et l'ensemble des documents cadres qui pourraient impacter la biodiversité

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Travailler, dans le cadre de sa compétence « espaces naturels sensibles », en partenariat avec le Parc pour le développement d'actions visant à améliorer les connaissances en termes de biodiversité et à accompagner le développement d'actions visant les trames vertes et bleues ou concernant le patrimoine
- Associer, dans le cadre du renouvellement de la stratégie départementale biodiversité, le Parc dans sa définition et à prendre en considération les objectifs de la Charte en la matière
- Partager, dans le cadre de sa politique de l'arbre (issue de sa stratégie Arbre et paysage) toutes les données issues de l'inventaire de tous ces arbres qu'il réalise et de l'atlas des alignements des routes départementales audoises qu'il détient
- Accompagner les actions visant l'amélioration des connaissances des patrimoines naturels (biologiques, géologiques...)
- Associer le Parc aux actions d'amélioration, de connaissance ou de suivi sur les ENS

Les communes s'engagent à :

- Élaborer avec le Parc des Atlas de la biodiversité communale (ABC) et tenir à jour les inventaires
- Intégrer le diagnostic TVB+ du Parc dans leurs documents d'urbanisme

Les EPCI s'engagent à :

- Intégrer le diagnostic TVB+ du Parc dans leurs documents de planification
- Veiller à l'intégration de la trame verte et bleue du SCOT dans les documents d'urbanisme des communes

Les chambres consulaires s'engagent à :

- Relayer auprès de leur ressortissants les informations ou autres opérations de sensibilisation menées en application de la Charte concernant les patrimoines naturels

6

MESURE > 6

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES CULTURELS

M+ Mesures liées
M2 · M3 · M7 · M8 · M10 · M12 · M13 · M15 · M18
M20 · M24 · M27

T+ Thématiques associées
EAU
CULTURE
PAYSAGE
URBANISME
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
AGRICULTURE
PÊCHE

Orientation majeure

0.1
Améliorer, partager et vulgariser les connaissances

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Indicateurs d'évaluation

- Études architecturales locales (diachroniques)
- Documents et événementiels liés à la connaissance des paysages et du patrimoine et à sa diffusion

Contexte et stratégie

Les paysages de la Narbonnaise en Méditerranée portent l'empreinte de l'activité humaine et traduisent en cela l'identité forte du territoire. Qu'il s'agisse de la mosaïque agricole, de l'architecture des villages, des murets de pierre émaillant les collines, des éoliennes même, les composantes paysagères livrent un témoignage sur les modes de vie passé et présent. Cette lecture culturelle des paysages doit être approfondie.

Simultanément, il existe un hiatus entre la multiplicité des patrimoines culturels, résultante des pratiques sociales, et le degré limité de leur perception et de leur reconnaissance à la faveur de démarches d'inventaire, d'inscription ou de classement. Une connaissance plus systématique de ces patrimoines est nécessaire, tant à travers l'approche archéologique et ethnologique des aspects religieux, militaires et civils, que par la collecte de la mémoire.

Cette exploration patrimoniale et culturelle doit donner lieu à une diffusion active, auprès des élus et techniciens des collectivités à titre d'aide à la décision pour la planification et l'aménagement, auprès du grand public et en particulier des jeunes dans un souci d'éducation à l'environnement.

La connaissance rapproche les générations d'habitants mais aussi, symboliquement, les espaces de la Narbonnaise en Méditerranée, par la mise en évidence de leur complémentarité dans la fabrique du territoire.

Certains de ces enjeux sont cartographiés dans l'encart *Paysage du Plan de Parc*.



6.1

Améliorer les connaissances sur les paysages et leurs évolutions

Poursuivre les démarches visant le recensement et la description des éléments du paysage tels que les formes et trames urbaines (espaces bâtis et non-bâti dont les jardins, espaces verts et espaces de nature), les trames agricoles et leurs éléments marqueurs (haies, murets, recs, alignements d'arbres, etc.), le patrimoine bâti agricole et autres patrimoines vernaculaires, leurs place et rôle dans le paysage

Développer des outils et des actions afin de faciliter l'acquisition d'une culture commune des paysages de la Narbonnaise et notamment de faire percevoir et ressentir les qualités paysagères, auprès de tous les publics (habitants, professionnels, visiteurs, jeunes publics, élus, professionnels, etc.)

Faire vivre l'observatoire photographique du Paysage du Parc qui constitue un outil de suivi de l'évolution des paysages et de sensibilisation des publics aux rôles de chacun dans ces évolutions

Collecter, numériser et diffuser des documents permettant de mieux connaître l'évolution du territoire et de ses paysages : plans anciens (cadastre napoléonien), photographies anciennes...



5-11

Recenser les traditions culinaires et viticoles locales, en lien avec l'arrivée sur le territoire de la collection de cépages du domaine de Vassal (3000 variétés), au Pech Rouge (Gruissan)

- Valoriser ce recensement de manière festive en co-construction avec les équipes municipales et les habitants, ou à travers une publication sur les accords mets-vins au fil du temps sur le territoire de la Narbonnaise

Valoriser le patrimoine et la langue occitane

- Valoriser la toponymie pour mieux connaître et s'appropriier son territoire grâce au patrimoine linguistique
- Promouvoir une culture commune autour des langues et cultures du territoire : recenser, étudier et faire connaître le patrimoine linguistique et culturel occitan
- Informer et sensibiliser le public sur la richesse culturelle et patrimoniale de l'occitan



5-6-8-9-11

6.2

Améliorer la connaissance des patrimoines culturels

Poursuivre la dynamique d'amélioration des connaissances et de valorisation des patrimoines archéologiques et historiques du territoire (sites antiques, fortifications, etc.)

Réaliser des fiches-village architecturales, urbaines et paysagères, qui mettent en évidence l'implantation originelle de chaque village, les étapes de sa transformation, la valeur respective des différents bâtis et formes urbaines. Ces fiches-villages peuvent trouver leur débouché dans la réalisation de monographies publiées dans les Éditions du Parc. Cette action peut faire converger les regards d'urbanistes, d'architectes, d'archéologues, au contact des mémoires des habitants et des associations patrimoniales locales

Mener des opérations de recherche-action sur le patrimoine hydraulique (puits, réseaux, sources, etc.) en articulation entre approche géographique et archéologique, en sollicitant les acteurs locaux (associations, habitants) à un inventaire de l'eau et de ses usages à travers le temps. Une même démarche pourrait concerner les usages des étangs, selon les mêmes modes opératoires

Améliorer les connaissances sur les patrimoines identifiés et reconnus, mais aussi sur ceux résultant des systèmes agro-pastoraux traditionnels du territoire (capitelles, murs en pierre sèche, etc.), en partageant avec les habitants les techniques, la valeur, les différentes formes en fonction des lieux



Patrimoine bâti des bourgs et villages



Monuments historiques



Pierre sèche



Site du patrimoine mondial (UNESCO)

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Favoriser la capitalisation et la diffusion des données existantes sur ces patrimoines
- Mettre en œuvre des programmes d'amélioration des connaissances sur les patrimoines culturels et paysager et initier des programmes de recherche
- Faire vivre l'observatoire photographique du paysage du Parc

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- DRAC, CAUE de l'Aude, associations locales sur les patrimoines et l'archéologie, Réseau des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture, Fondation du Patrimoine

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

☞ L'État et ses établissements s'engagent à :

- Soutenir la réalisation d'inventaires des patrimoines paysagers et des patrimoines culturels
- Préserver et valoriser les patrimoines culturels matériels et immatériels (monuments historiques, ethnologie...)

☞ La Région Occitanie s'engage à :

- Soutenir le Syndicat mixte dans sa définition et la déclinaison opérationnelle de la politique paysagère du Parc ainsi que pour sa mission de sensibilisation et de veille sur la richesse et la diversité des paysages du territoire
- Intégrer la politique paysagère du Parc dans les schémas régionaux d'aménagement (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Schéma Régional de Cohérence Écologique, Stratégie Régionale Biodiversité)
- Soutenir ou porter la réalisation d'inventaires du patrimoine culturel
- Valoriser, par le biais de son Plan "Cultura Viva", la toponymie pour mieux connaître et s'approprier son territoire grâce au patrimoine linguistique

☞ Le Département de l'Aude s'engage à :

- Participer à l'amélioration des connaissances des patrimoines culturels et des paysages du territoire du Parc par une aide à la recherche et à la diffusion d'archives numériques via son service des Archives départementales
- Mettre à disposition le cas échéant l'ingénierie (matériel et savoir-faire) de son service culture, pour les actions « spectacle vivant » contribuant à l'amélioration de cette connaissance sur le territoire du Parc au titre de sa politique culturelle

☞ Les communes s'engagent à :

- Enrichir le recensement des patrimoines culturels et paysagers (tels que les éléments structurants des silhouettes villageoises et de leur écrin)
- Soutenir les initiatives locales visant la connaissance des patrimoines culturels ou paysagers

☞ Les EPCI s'engagent à :

- Soutenir ou porter des initiatives visant la connaissance des patrimoines culturels ou paysagers
- Partager les études paysagères dans les projets d'aménagement

☞ Les chambres consulaires s'engagent,

en l'occurrence la Chambre des Métiers, à :

- Enrichir les travaux et recensements liés à l'amélioration et la valorisation des connaissances et des savoir-faire sur le patrimoine bâti et l'artisanat d'art
- Participer aux approches croisées en faveur de la convergence des regards



MESURE > 7

7

FAIRE DU PARC UN LABORATOIRE DES TRANSITIONS CULTURELLES



Mesure phare



Mesures liées

M1 · M2 · M7 · M8 · M12 · M13



Thématiques associées

EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
CULTURE
PAYSAGE
URBANISME
TOURISME & LOISIRS
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
AGRICULTURE
PÊCHE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.2

Renforcer l'appropriation active des enjeux par les publics à travers l'action éducative et culturelle

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A) MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Questions évaluatives

En quoi le projet culturel mis en œuvre a-t-il permis d'améliorer la perception et la valorisation des patrimoines et en quoi a-t-il valorisé une culture créative au regard des transitions climatique et écologique ?

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'événements à caractère culturel organisés sur le territoire du Parc, avec une implication du Parc
- Diversité des publics participants (indicateurs sociodémographiques : âge, genre, origine géographique, niveau éducatif, catégorie socioprofessionnelle, etc.)
- Nombre et qualité des partenaires associés à la programmation culturelle du Parc
- Nombre d'œuvres créées sur des thématiques transitionnelles

Contexte et stratégie

La médiation culturelle s'est imposée comme une marque de fabrique du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

L'inscription du Parc comme laboratoire des transitions culturelles s'inscrit dans cette continuité et résulte d'une volonté collective pour la reconnaissance patrimoniale et la sensibilisation aux arts d'aujourd'hui. Notre projet culturel ambitionne de contribuer à la démocratisation de la culture, à la sensibilisation à l'environnement, au rayonnement de la Narbonnaise. Il s'appuie sur les vocations d'innovation du Parc naturel, via des actions exemplaires liées à la création contemporaine, et d'expérimentation, dont témoigne le traitement original des patrimoines.

Le laboratoire repose sur trois couples de principes stratégiques qui viennent à la fois ancrer et ouvrir de nouvelles perspectives aux ambitions du Parc en matière de culture :

- la **complémentarité**, avec les autres projets culturels du territoire et notamment le spectacle vivant, et la **participation** des habitants à la mise en œuvre de projets culturels et artistiques
- l'**expertise collaborative**, pour le partage des imaginaires (citoyens, acteurs, spécialistes) sur les enjeux culturels de la transition, et la **coopération** avec les territoires voisins
- l'**innovation**, en puisant dans les enjeux de transition, au premier abord anxiogènes, matière à des actes de création artistique et à des interventions scientifiques, et la **reconnaissance sociale**, par la valorisation d'objets, de lieux et de traditions qui, peu considérées culturellement, font bel et bien partie des cultures vécues et spécifiquement inscrites sur le territoire.

Les dispositions et actions envisagées au titre du laboratoire des transitions culturelles sont en relation avec les autres mesures de la Charte. Faire culture sur ce territoire, c'est faire culture de ce territoire.

7.1

Faire culture autrement, en favorisant la rencontre entre les habitants et la culture d'aujourd'hui dans le respect des droits culturels de chacun

Développer en partenariat territorial (communes, intercommunalités, Département, Région, parcs voisins, État) **des projets culturels innovants**, sous la forme d'une série d'événements et d'actions déclinées dans l'ensemble des communes du Parc. Ces événements mêleront regards d'artistes en résidence et témoignages d'habitants autour des visions prospectives d'un village en transition

Proposer des Assises de la culture en Parc, en Narbonnaise

- Proposer, dans un paysage culturel dense en acteurs mais fragmenté en territoires, secteurs et statuts, une plateforme d'interconnaissance et d'échanges sur les pratiques culturelles, qui s'adresse à l'ensemble des acteurs culturels de la Narbonnaise et à leurs interlocuteurs territoriaux (associations, élus, citoyens)

Générer sur le territoire une dynamique collective de programmation culturelle du territoire intégrée (Scène Nationale du Grand Narbonne, Narbovia, Abbaye de Fontfroide, Médiathèques Intercommunales, Espace Culturel des Corbières...) et spécifique au Parc

Démocratiser l'usage des langues occitanes

- Renforcer la signalétique matérielle et sonore bilingue dans l'espace public
- Favoriser la création et la rencontre de tous les publics avec la langue et la culture occitanes



7.2

Faire du Parc un laboratoire d'échanges sur les transitions culturelles

Faire du Parc naturel régional un espace d'échanges entre les équipes du Parc et les porteurs d'une expertise culturelle du territoire (chercheurs, scientifiques, étudiants, associations patrimoniales et archéologiques, citoyens)

- Partager en continu les découvertes, les signaux faibles, les évolutions des enjeux et pouvoir ainsi prioriser en permanence les connaissances à partager avec les habitants, notamment au travers d'événements culturels ou de cycles de conférences
- Faire par exemple du Grand Castérou un espace de valorisation des patrimoines et d'accueil de séminaires sur les thématiques culturelles de la transition



Conventionner avec des établissements d'enseignement supérieur pour mettre en œuvre des ateliers et développer une thématique de recherche de terrain autour des transitions culturelles (p. ex. protection du patrimoine et transition énergétique ; patrimoine hydraulique et gestion contemporaine de la ressource en eau ; diversité culturelle et cultures orales traditionnelles...)

Poursuivre et amplifier la stratégie des Éditions du Parc, avec la création de nouveaux ouvrages en lien avec les transitions culturelles, notamment issus de ce laboratoire d'échanges

- Poursuivre la réalisation de monographies villageoises et déployer une nouvelle stratégie de diffusion sur le territoire en lien avec la diversité des lieux de dépôt
- Mettre en œuvre une stratégie de mise à disposition des ouvrages (réédition, mise à disposition de versions numériques sur le site du Parc)

7.3

Faire art et société avec la transition

Expérimenter la possibilité de commandes citoyennes d'œuvres d'art manifestant l'un des enjeux de transition écologique

- Proposer qu'à l'instar du dispositif de la Fondation de France (Les Nouveaux Commanditaires), des habitants prennent l'initiative de se regrouper autour d'un enjeu susceptible de provoquer une création artistique réalisée, in situ, par un artiste accueilli en résidence.

Reconnaître et valoriser les patrimoines singuliers du territoire

- Identifier et valoriser, par l'art, l'existence des pratiques culturelles des habitants, attachés à des traditions, des lieux qui ne se donnent pas pour « spontanément » culturels et qui suscitent pourtant des liens de convivialité et de mémoire, des partages potentiels entre natifs et néos, une appropriation sociale. Ceci en partenariat avec des experts scientifiques, culturels et des citoyens-connaisseurs qui peuvent s'associer pour collecter les données nécessaires à cette valorisation, au service d'une vaste opération de protection, de valorisation et de préservation de ces objets patrimoniaux, qu'ils soient ou non recensés et labellisés en tant que tels ou au titre de leur valeur patrimoniale collective



8-9-11

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Animer le laboratoire des transitions culturelles
- Piloter et animer les éditions du Parc
- Coordonner des programmes de rencontres, de discussions et d'échanges
- S'associer et participer à des événements culturels sur le territoire

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

📍 L'État et ses établissements s'engagent à :

- Apporter son soutien artistique, scientifique, technique et financier au projet culturel du Parc
- Contribuer aux contenus scientifiques des éditions

📍 La Région Occitanie s'engage,

dans le cadre de sa Stratégie Culture et Patrimoine et des dispositifs d'intervention retenus en matière de patrimoine, dans la limite de ses compétences et des ressources financières, à :

- Soutenir la structuration et le développement d'une véritable politique culturelle à l'échelle du territoire Parc
- Apporter son soutien aux actions conduites par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc et ses partenaires, en lien avec les différentes stratégies régionales pour le patrimoine culturel et les cultures régionales, et le développement touristique
- Assurer l'Inventaire général du patrimoine culturel en partenariat avec les acteurs publics du territoire, sous réserve du respect des règles scientifiques applicables. Elle est responsable de la validité scientifique des actions de connaissance menées sur le territoire régional

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- DRAC, acteurs culturels du territoire, École nationale supérieure d'architecture de Montpellier

- Accompagner les différents acteurs pour recenser, comprendre, étudier et faire connaître l'ensemble du patrimoine matériel et immatériel
- Soutenir les actions de restauration/conservation du patrimoine architectural, mobilier et musical
- Valoriser le patrimoine par une médiation ambitieuse pour une meilleure irrigation du territoire et un accès de tous au patrimoine sous toutes ses formes
- Promouvoir, par le biais de son Plan "Cultura Viva", une culture commune autour des langues et cultures du territoire : recenser, étudier et faire connaître le patrimoine linguistique et culturel occitan, informer et sensibiliser le public sur la richesse culturelle et patrimoniale de l'occitan

📍 Le Département de l'Aude s'engage à :

- Mettre à disposition le cas échéant l'ingénierie (matériel et savoir-faire) de son service culture, pour les actions (organisation/réalisation) d'actions « spectacle vivant » sur le territoire du Parc.
- Contribuer à et améliorer l'accessibilité à la culture aux publics concernés sur le territoire du Parc et particulièrement ceux des zones les

plus rurales et les publics dits « empêchés ».

- Développer les liens avec les établissements relevant du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques et en rechercher de nouveaux
- Promouvoir le développement des actions d'éducation artistique et culturelle sur le territoire et contribuer à leur financement, sous condition d'un partenariat avec les collectivités, l'Éducation nationale et la DRAC, sous la forme d'une convention de généralisation

📍 Les communes s'engagent à :

- Accueillir et participer à la programmation culturelle du Parc et, le cas échéant, co-programmer
- Participer à la concertation sur les objets et thèmes de la programmation
- Faire remonter/partager avec le Parc leur vision d'une culture et d'un patrimoine à défendre
- Participer aux temps d'échanges et d'interconnaissances sur les pratiques culturelles
- Participer à la diffusion des éditions du Parc

📍 Les EPCI s'engagent à :

- Proposer de co-construire des actions et de les valoriser à travers des événements culturels

📍 Les chambres consulaires s'engagent à :

- Participer aux temps d'échanges sur les pratiques culturelles afin de favoriser la diversité des perceptions

8

MESURE > 8

PARTAGER LES ENJEUX DU TERRITOIRE, SENSIBILISER LES PUBLICS ET ANIMER UNE STRATÉGIE ÉDUCATIVE



Mesure phare



Mesures liées

M1 · M2 · M3 · M4 · M5 · M7 · M11 · M24 · M27



Thématiques associées

EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
CULTURE
PAYSAGE
URBANISME
TOURISME & LOISIRS
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
AGRICULTURE
PÊCHE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.2

Renforcer l'appropriation active des enjeux par les publics à travers l'action éducative et culturelle

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Question évaluative

Dans quelle mesure l'action du Parc et de ses partenaires a-t-elle contribué à l'appropriation des enjeux du territoire par les habitants et favorisé l'implication des citoyens dans les projets qu'ils portent ou accompagnent ?

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de personnes sensibilisées sur les différentes actions du Parc
- Nombre de projets éducatifs annuels soutenus par le Parc / Nombre d'élèves bénéficiant d'une action d'éducation au territoire / Nombre d'interventions réalisées dans le cadre d'une action d'éducation au territoire
- Nombre des participants aux animations du Parc (hors programmation Maison de la Narbonnaise)
- Nombre de visiteurs à la Maison de la Narbonnaise

Contexte et stratégie

Depuis notre création il y a vingt ans, la marque de fabrique du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée réside dans l'éducation du public à l'environnement. Maillon essentiel de la prise de conscience de ce qui fait la richesse et la fragilité de ce qui nous entoure.

Actions éducatives en milieu scolaire, animations de sensibilisation et de découverte du patrimoine naturel, ateliers de compréhension du paysage, séances consacrées aux traditions anciennes, publication d'ouvrages, résidences d'artistes dans les villages... Avec nos partenaires, nous avons redoublé d'initiatives pour une meilleure connaissance, par les habitants, de leur bassin de vie. Bien que la variété des initiatives déclinées ait su toucher une vaste palette de publics (enfants, adultes, habitants, visiteurs, touristes, adeptes d'activité de loisirs, publics empêchés...), il n'en demeure pas moins que les scolaires et un public averti restent les publics majoritaires. Résultante de la politique ambitieuse menée depuis la création du Parc avec l'Éducation nationale et les établissements scolaires de l'enseignement primaire présents sur le territoire.

Le panorama des acteurs a considérablement évolué avec un plus grand nombre de structures partenaires aujourd'hui impliquées dans des actions d'éducation à l'environnement ou encore de sensibilisation. Et le réseau d'éducateurs à l'environnement, singulier à notre action éducative, bien que solidement ancré, n'en est pas moins à soutenir dans son activité et sa professionnalisation.

C'est pourquoi notre ambition vise à renouveler et adapter la stratégie éducative du territoire afin, d'une part, d'élaborer un cadre concerté avec tous les acteurs et, d'autre part, de toucher et de sensibiliser tous les publics et en particulier les publics dits « éloignés ». Cela suppose de poursuivre le développement de pratiques innovantes et interactives, en s'appuyant notamment sur les sites d'accueil du public tels la Maison de la Narbonnaise, espace vitrine et pédagogique, mais aussi la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie et son refuge du littoral.

En corollaire à cette stratégie éducative, dans un contexte de foisonnement de la donnée, le partage de la connaissance et l'accès du plus grand nombre à celle-ci restent un enjeu majeur exprimé par l'ensemble des partenaires et élus. Notre ambition est, d'une part, d'organiser un meilleur partage et une valorisation accrue de la connaissance des patrimoines et des enjeux du territoire, et, d'autre part, amplifier la mobilisation citoyenne en expérimentant de nouvelles approches participatives pour une bonne appréhension par tous les publics des changements en cours.

8.1 Partager les enjeux et sensibiliser à la richesse des patrimoines du territoire

Mobiliser et partager les connaissances scientifiques

- Mettre en place une communication adaptée, spécifique et thématique
- Vulgariser et diffuser les connaissances acquises (synthèses et données scientifiques, documents thématiques valorisant la connaissance du territoire (paysage, biodiversité, eau...))

Fournir à un large public (habitants, dont jeune public, et visiteurs) les clés de compréhension des enjeux du territoire (paysages, patrimoine bâti dont vernaculaire, eau & biodiversité, changement climatique, risques, mer...)

- Relayer l'information par la mise en place d'une politique de communication et d'éducation (programmation et relais d'animations et de sorties nature, Rendez-vous du Parc, ENS...)
- Déployer et accompagner les démarches de sciences et d'inventaires participatifs (Ma commune grandeur nature, Atlas Communal de la Biodiversité) et maintenir les sorties naturalistes
- S'appuyer sur et développer les animations sur les lieux d'accueil du territoire (Maison de la Narbonnaise et du Parc, la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie...), vitrines pédagogiques de sensibilisation et de partage de la connaissance
- Labelliser "Centres d'accueil Zones humides" la Maison de la Narbonnaise et la Maison de l'étang à Leucate, toutes deux en plein cœur des deux sites Ramsar du territoire
- Favoriser et sensibiliser les écogestes sur les projets d'éducation au territoire

Favoriser les liens entre les habitants et visiteurs afin de générer un sentiment d'appartenance au territoire pour mieux le préserver et le partager en encourageant la création d'événements qui relient les habitants

Renforcer les démarches et événements éco-responsables en matière de développement durable et de transition climatique et énergétique en accompagnant les organisateurs dans la mise en place d'événements éco-responsables



Développer et promouvoir les sites supports pour l'éducation au territoire



11

- Créer et/ou valoriser les outils pédagogiques à destination des scolaires (élèves, enseignants, animateurs) sur la connaissance du territoire.
- Favoriser la mutualisation et le travail en synergie autour d'actions de médiation avec les Parcs d'Occitanie
- Inviter et donner aux jeunes la possibilité d'agir pour le territoire sur des projets collectifs en s'appuyant sur des dispositifs existants afin de favoriser l'engagement et la citoyenneté
- Innover et expérimenter de nouvelles méthodes et moyens pédagogiques adaptés aux enjeux du territoire
- Solliciter des nouveaux publics et développer des projets intergénérationnels

8.3 Soutenir et dynamiser l'activité économique des acteurs et structures de l'éducation

S'appuyer sur le réseau des animateurs et structures d'éducation au territoire du Parc, sur les lieux de découvertes et de ressources comme support de l'offre pédagogique

Poursuivre la professionnalisation des acteurs de l'éducation à l'environnement en renforçant les partenariats avec Gée Aude et le Graine Occitanie

Accompagner l'animation et la coordination du réseau éducatif des animateurs du Parc (RAP)

Accompagner le marquage de prestations d'animations "Marque Valeurs Parc naturel régional"



11

8.2 Impulser une nouvelle stratégie éducative à l'échelle du territoire

Définir les enjeux et orientations de sensibilisation et de mobilisation citoyenne en concertation avec les différents acteurs éducatifs

- Poursuivre et compléter les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) pour les jeunes scolarisés (Projet École du Parc, animations pédagogiques: Classe Ramsar, Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie, accompagnement à la création d'Aires Marines et d'Aires Terrestres Educatives...) et les ouvrir aux publics non-scolarisés
- Poursuivre le partenariat avec l'Éducation nationale

8.4 Favoriser les démarches participatives et citoyennes

Permettre par des démarches participatives, qui s'inscrivent dans le territoire et se basent sur des pédagogies actives, une meilleure appropriation et implication citoyenne

Impliquer les habitants dans le devenir du territoire pour encourager les comportements écocitoyens

Soutenir et valoriser les initiatives collectives qui participent à l'éco-responsabilité



Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- **Piloter et animer :**
 - des actions d'information et de sensibilisation
 - un projet d'éducation et de sensibilisation des publics lié aux enjeux du territoire
 - la programmation de la Maison de la Narbonnaise ainsi que celle sur les sites protégés sur lesquels il est co-gestionnaire (RNR)
 - la mise en place de démarche de sciences et d'inventaires participatives en lien avec ses partenaires
 - des projets visant à renforcer le lien et la mixité sociale sur le territoire
 - le développement de supports et d'outils pédagogiques

S'associer et participer :

- à la diffusion de la connaissance pour les publics
- à l'appui et l'accompagnement d'opérations et de campagnes de sensibilisation
- à la mobilisation des acteurs de l'éducation à l'environnement en lien avec les services de l'Éducation nationale, les collectivités et les acteurs du territoire
- à l'actualité des dispositifs pouvant soutenir la mobilisation citoyenne, des jeunes notamment.
- à l'étude afin d'offrir aux professionnels de l'EEDD des espaces d'innovation et d'expérimentation

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- Acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire, réseau départemental (Gée Aude) et réseau régional (Graine Occitanie) d'éducation à l'environnement, Éducation nationale, pôles universitaires

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

↳ L'État et ses établissements s'engagent à :

- Poursuivre son appui à la mise en place d'actions d'éducation à l'environnement
- Participer à la co-construction de la nouvelle stratégie éducative du territoire
- Accompagner les actions du Parc au profit de la jeunesse
- Décliner les conventions-cadres nationales entre l'État et la Fédération des Parcs naturels Régionaux de France
- Promouvoir et relayer les actions menées par le Parc en matière de sensibilisation et d'éducation

- Associer le Parc aux dispositifs d'éducation au développement durable du territoire

↳ La Région Occitanie s'engage,

en particulier au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité et notamment du défi 4 qui vise à « faire des citoyens d'Occitanie des acteurs majeurs de la préservation de la biodiversité », à :

- Déployer le Plan Nature en Occitanie... évidemment (Noé) visant à « Faire de la Nature l'affaire de Tous ! » et ainsi contribuer à retisser nos liens avec la Nature, permettre

au plus grand nombre de bénéficier de ses bienfaits et susciter l'envie de s'impliquer dans sa protection

- Conforter sa stratégie régionale pour l'essor de l'éducation à l'environnement et au développement durable en Occitanie, identifiée comme un levier essentiel pour répondre aux multiples enjeux de la transition écologique et énergétique
 - Renforcer de façon concrète la participation des citoyens au travers de nouvelles sessions de budgets participatifs afin de les impliquer dans la prise de décision et de faire émerger des projets innovants sur le territoire, en lien avec les enjeux portés par la Région (racisme et antisémitisme, ouverture au monde, culture, mer, montagne, climat, alimentation)
- La Région Occitanie s'est engagée pour un essor de l'EEDD au travers de sa « Stratégie régionale pour l'essor de l'EEDD en Occitanie » adoptée en mars 2018. Cette politique vise à :*

- Favoriser la compréhension et l'intégration globale et transversale des enjeux de la transition écologique et énergétique régionale par tous les publics
- Développer l'EEDD sur tous les territoires et y renforcer la participation et l'implication de tous les publics
- Renforcer et accompagner dans la durée la mise en réseau des acteurs de l'EEDD
- Encourager la formation et la professionnalisation des acteurs de l'EEDD et l'innovation pédagogique et thématique
- Concourir à l'animation de la Dynamique régionale de concertation EEDD Occitanie (rassemblant la Région, des services de l'État, des établissements publics et des réseaux d'EEDD).

Dans ce cadre, elle s'engage, dans la limite de ses compétences et ressources financières, à :

- Soutenir et accompagner le Syndicat mixte du Parc dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation, d'éducation et de médiation aux enjeux du territoire à destination de tous les publics
- Participer à la co-construction de la nouvelle stratégie éducative du territoire
- Encourager la formation et la professionnalisation des acteurs de l'EEDD et l'innovation pédagogique et thématique
- Permettre au Parc de participer à la dynamique régionale de concertation EEDD

Occitanie (rassemblant la Région, des services de l'État, des établissements publics et des réseaux EEDD)

↳ Le Département de l'Aude s'engage à :

- Poursuivre sa participation à la sensibilisation des publics à la richesse du patrimoine et aux enjeux de sa préservation via son programme de soutien à l'éducation à l'environnement, le programme ENSEMBLE mutualisé avec le Parc sur son territoire et son programme Planète collégée à destination des collégiens
- Soutenir, dans le cadre de sa Stratégie départementale pour l'eau, les actions visant à sensibiliser tous les publics à l'économie de la ressource en eau (eau domestique et eau d'arrosage)
- Mettre à disposition le cas échéant, dans le cadre de sa politique culturelle, l'ingénierie (matériel et savoir-faire) de son service culture, pour les actions organisation/réalisation « spectacle vivant » sur le territoire du Parc et promouvoir le développement des actions d'éducation artistique et culturelle sur le territoire, contribuer à leur financement, sous condition d'un partenariat avec les collectivités, l'Éducation nationale et la DRAC, sous la forme d'une convention de généralisation (CGEAC)
- Être partie prenante, par son soutien au fonctionnement de l'exploitation de la Maison de la Narbonnaise et à la gestion du site de la réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie, de la dynamique du Parc pour faire de ces sites des vitrines pédagogiques de sensibilisation et de partage de la connaissance

En outre, le Département de l'Aude encourage les démarches participatives et citoyennes par la mise en place d'un budget participatif. Ce budget soutient des projets associatifs répondant aux compétences, politiques et missions du Département au titre desquelles figurent l'éducation à l'environnement et la connaissance des enjeux environnementaux des territoires audois. Les projets rentrant dans ce cadre d'intervention et répondant aux enjeux de la Charte du Parc en la matière pourront être financés le cas échéant dans le cadre de ce budget.

Les communes s'engagent à :

- Soutenir et accompagner les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur leur territoire
- Participer au développement d'un sentiment d'appartenance au Parc naturel régional
- Favoriser et participer à la mise en place de démarches participatives
- Contribuer à la mise en œuvre des animations sur leur territoire
- Relayer les informations proposées par le Parc et les valoriser dans leurs supports de communication
- Accompagner et faciliter la transmission et la valorisation de la connaissance auprès des habitants et des visiteurs
- Appliquer et respecter le "Guide éco-événement" pour l'organisation de manifestations sur leur territoire
- Valoriser auprès des habitants le patrimoine culturel et naturel du Parc

Les EPCI s'engagent à :

- Participer et faciliter la transmission et la valorisation de la connaissance auprès des habitants
- Inviter et associer le Parc et ses partenaires

aux manifestations de sensibilisation et/ou à vocation éducative organisées sur leur territoire

- Relayer les initiatives et actions de sensibilisation conduites par le Parc et ses partenaires
 - Informer le Parc des actions menées par les collectivités auprès des jeunes
 - Encourager des instances de dialogues et de concertation avec les citoyens du territoire
- Le Grand Narbonne s'engage à :
- Réfléchir à un partenariat avec le Parc dans le programme d'éducation à l'environnement ;
 - Poursuivre les animations destinées au grand public

Les chambres consulaires s'engagent à :

- Inviter et associer le Parc et ses partenaires aux manifestations de sensibilisation et/ou à vocation éducative organisées sur leur territoire
- Relayer les initiatives et actions de sensibilisation conduites par le Parc et ses partenaires



MESURE > 9

9

PRÉSERVER ET RESTAURER COLLECTIVEMENT, ET À TOUTES LES ÉCHELLES, LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



Mesure phare



Mesures liées
M2 · M5 · M10 · M12 · M13 · M14 · M15 · M16
M19 · M20 · M27



Thématiques associées

EAU
PATRIMOINE NATUREL
PAYSAGE
URBANISME
AGRICULTURE
PÊCHE

Orientation majeure

0.3

Garantir la qualité des paysages, des ressources, de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Questions évaluatives

Dans quelle mesure les continuités écologiques ont-elles été préservées ou restaurées sur le territoire ?

Dans quelle mesure les actions menées ont-elles amélioré la fonctionnalité des espaces naturels et les continuités écologiques du territoire ?

Indicateurs d'évaluation

- État de la TVB+ à l'issue de la Charte - y compris les informations concernant la fonctionnalité des continuités (diagnostic TVB+ 2038)
- Nombre d'actions de préservation (prise en compte dans les séquences ERC...)
- Nombre d'actions de restauration de continuités (passes à poissons, plantation de haies...)
- Nombre d'actions de diminution des nuisances lumineuses dans les secteurs identifiés
- Liste de documents de planification intégrant les enjeux de TVB+ y compris la trame noire

Contexte et stratégie

La Charte d'un Parc naturel régional constitue un document stratégique de référence pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques.

Nous avons pu faire le constat d'une faible mise en œuvre d'actions sur les corridors écologiques au cours de la Charte précédente, en l'absence de stratégie dédiée. Afin de pallier cet état de fait, le diagnostic de la Trame verte et bleue de la Narbonnaise en Méditerranée a fait l'objet, en 2022-2023, d'une actualisation complète et d'un enrichissement. Il intègre ainsi, en plus de la trame jaune se rapportant aux milieux dunaires, la trame turquoise relative aux zones humides, ainsi que la trame noire pour la prise en compte des impacts des nuisances lumineuses sur la biodiversité.

La prise en considération de ce diagnostic doit présider à tous les documents de planification et d'urbanisme, à toutes les études préalables aux projets d'aménagement. Il convient également d'envisager la préservation des continuités écologiques à plusieurs échelles : communale, territoriale et supra-territoriale.

Le diagnostic de la TVB+ identifie et préconise les actions nécessaires pour la préservation et pour la restauration des différentes trames écologiques de la Narbonnaise.

Aussi, la présente mesure vise non seulement à la prise en compte des continuités écologiques dans toutes les opérations d'aménagement de notre territoire et à la sensibilisation des acteurs, mais encore au déploiement d'actions concrètes pour la préservation ou la restauration de ces mêmes continuités. Un accent particulier est mis sur la trame noire, tout récemment explorée dans le cadre d'une étude spécifique.



9.1

Mettre en œuvre des actions de préservation, restauration voire de création des continuités écologiques

Préserver les continuités écologiques et réservoirs de biodiversité

Toutes trames en zone urbaine :

- Préserver les arbres d'alignement, parcs et jardins dans les zones urbaines

Trame Milieux ouverts :

- Assurer une veille sur la problématique de la fermeture des milieux
- Procéder à l'entretien pastoral des corridors de pelouses
- Lutter contre la fermeture des pelouses

Trame Milieux boisés :

- Conserver et développer des îlots de sénescence en forêt,
- Maintenir et entretenir les clairières et les garrigues

Trame Mosaïque agricole :

- Préserver les haies, murets;
- Inciter à la diversification des cultures sur petit parcellaire
- Accompagner la limitation de l'emploi des pesticides dans les cultures
- Accompagner la régulation de la taille des parcelles dans les secteurs à enjeu de Trame Mosaïque

Trame bleue et turquoise :

- Préserver les ripisylves
- Préserver les "recs" (cours d'eau à régime d'oued), lutter contre leur obstruction
- Suivre les débits à l'étiage et l'impact sur les habitats et espèces du fleuve
- Limiter les pollutions et rejets en bordure de cours d'eau
- Supprimer les éclairages directs des cours d'eau et canaux
- Préserver le fonctionnement des graus, en particulier les graus naturels

Trame jaune (Milieux sableux littoraux)

- Accompagner la mise en œuvre de la loi littoral
- Accompagner et mettre en œuvre les actions de préservation des milieux dunaires
- Envisager, lorsque possible, le nettoyage manuel des plages

Restaurer les continuités écologiques

Trame Milieux ouverts :

- Restaurer des continuités de milieux ouverts par des opérations d'ouverture de milieux et gestion pastorale

Trame Mosaïque agricole :

- Favoriser la diversification des cultures
- Replanter des haies
- Restaurer voire reconstruire des murets de pierre sèche
- Favoriser l'implantation de cultures Bio



Zones urbaines : préserver les arbres d'alignement, parcs et jardins

Corridors de la trame des pelouses sèches

Corridors de la trame forestière

Corridors de la trame mosaïque agricole

Préserver la qualité de la trame bleue et turquoise

Continuité de la trame bleue à préserver

Continuité de la trame bleue à restaurer

Corridors de la trame bleue ou turquoise

Restaurer la continuité écologique des cours d'eau

Rendre les infrastructures linéaires plus perméables aux déplacements de la faune sauvage

Trame bleue et turquoise :

- Préserver et restaurer les ripisylves dans les secteurs où la trame turquoise est dégradée
- Recréer des espaces de divagation des cours d'eau (et notamment reméandrement des cours d'eau mineurs)
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau et des zones humides (définir des sous-bassins versants et ouvrages prioritaires)
- Améliorer la franchissabilité des obstacles à l'écoulement
- Adapter les usages de l'eau de façon à respecter les débits d'objectif d'étiage (DOE) pour l'Aude
- Suivre et envisager les actions de restauration de l'état ou du fonctionnement des graus

Trame jaune (Milieux sableux littoraux) :

- restaurer les milieux dunaires dégradés

Rendre les infrastructures linéaires plus perméables aux déplacements de la faune sauvage

9.2 Améliorer la qualité de l'environnement nocturne sur les secteurs à forts enjeux de biodiversité

Initier une démarche de reconquête et de restauration de la nuit sur le massif de la Clape

- Faire du massif de la Clape un site pilote en regroupant les actions pour une visibilité des changements. Réduire l'éclairage public et privé pour atteindre un seuil acceptable, extinction totale en extrémité de nuit dans le cœur du massif... Sensibiliser fortement les habitants pour réduire les éclairages individuels

Mener une expérimentation avec les acteurs privés et publics autour de la trame bleue et turquoise pour rechercher l'exemplarité

- Expérimenter l'extinction des éclairages proches des zones humides, réduire et réorienter les points lumineux sur les zones prioritaires, adapter l'éclairage selon la saisonnalité et les heures de migration des espèces aquatiques sur les graus, densifier les ripisylves pour augmenter les barrières contre les nuisances lumineuses...

Intégrer systématiquement cet enjeu dans les plans de gestion des milieux naturels quand ils existent

- Innover avec un quartier sans éclairage public en proximité de pelouses sèches, expérimenter de nouveaux types d'éclairages (alternatives à l'extinction, autres couleurs, déclenchement...)

Diminuer les nuisances lumineuses aux endroits où elles impactent la TVB

- Mettre en place des contrats de restauration trame noire



31



2-3-5-6-7-8
9-10



Améliorer la qualité de l'environnement nocturne sur des secteurs à forts enjeux de biodiversité



31



6-9



9.3

Améliorer/faciliter la prise en compte de la TVB dans l'aménagement du territoire

- Intégrer les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (SCoT, SRADET...)
- Formuler des propositions d'OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) de qualité à l'échelle du Parc, que les communes et leurs bureaux d'études pourront utiliser et adapter si nécessaire à l'échelle de leur PLU lors de leur modification/révision
- Veiller à la prise en compte de la TVB dans la séquence ERC de l'ensemble des futurs aménagements
- Intégrer les continuités écologiques au moment de la conception et aménagement des infrastructures
- Intégrer et préserver les continuités écologiques dans l'ensemble des plans de gestion du Parc (DOCOBS, RNR, CdL...)
- Porter à connaissance le diagnostic TVB auprès des acteurs du territoire
- Animer des ateliers TVB thématiques sur les principaux points de conflits
- Coopérer au-delà des limites du territoire pour la préservation des continuités écologiques



31

1-2-3-4-5-6-7
8-9-10**Acteurs et partenaires****Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc**

- Mettre à jour son diagnostic TVB+ et le porter à connaissance de ses partenaires
- Accompagner les communes et EPCI dans la prise en compte des continuités écologiques dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme
- Accompagner les acteurs du territoire dans la conception et la mise en œuvre des actions de préservation, restauration des continuités écologiques ou réduction des nuisances lumineuses dans ou à proximité des secteurs à enjeu
- Mettre en œuvre des actions de préservation ou restauration des continuités écologiques dans les espaces naturels

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- OFB, ARB, CdL, ONF, Syndicat Rivage, Parc naturel marin du Golfe du Lion, DDTM, DREAL, Agence de l'eau RM&C, instituts de recherche (CEFREM, CEFÉ, INRAe...), bureaux d'études spécialisés en biodiversité, fédérations de pêche et de chasse, associations de chasse, associations naturalistes, prud'homies de pêche, comités locaux et régionaux de pêche, agriculteurs et producteurs, SMMAR et syndicats de sous-bassins, CRPF

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**L'État et ses établissements s'engagent à :**

- Associer le Parc en tant que partenaire technique local en amont des projets pouvant avoir une incidence sur les continuités écologiques
- Veiller à la prise en compte des enjeux de continuités écologiques et impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité dans les projets soumis à incidence ou impact environnemental

L'Agence de l'eau s'engage à :

- Soutenir financièrement les actions de préservation, restauration des trames bleues et turquoise, y compris celles liées à la pollution lumineuse sur ces continuités écologiques

La Région Occitanie s'engage,

- en particulier au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité, à :
- Soutenir la restauration des continuités écologiques et de leurs milieux constitutifs sur le territoire régional, en étroite articulation avec ses partenaires, notamment pour faire émerger des projets territoriaux ambitieux.
 - Engager un travail de modernisation et d'uniformisation de la cartographie des continuités écologiques régionales.
 - Accompagner les initiatives permettant l'identification des secteurs prioritaires à restaurer
 - Soutenir le Pacte pour la Haie et poursuivre la mise en œuvre du Plan régional Arbre et carbone vivant : soutien à l'inventaire et protection de vieilles forêts ; plantation qualitative d'arbres et de haies champêtres et soutien au déploiement de la régénération naturelle assistée ; montée en puissance de l'agroforesterie en Occitanie
 - Soutenir l'identification de la sous-trame des vieux arbres et la définition des moyens de sa préservation
 - Poursuivre son engagement pour lutter contre la pollution lumineuse. Mettre à disposition des territoires de nouveaux outils pour faciliter l'extinction, travailler à de nouveaux partenariats pour généraliser ces pratiques en faveur de la qualité de la nuit et faire de l'Occitanie une « réserve de ciel

étoilé». Valoriser le territoire du Parc pour ses initiatives et actions en ce sens

- Soutenir la préservation et la restauration des milieux aquatiques, humides et des forêts alluviales, ainsi que la lutte contre l'érosion, l'imperméabilisation et les pollutions à l'échelle des bassins versants via sa stratégie de gestion intégrée de l'eau
- Accompagner les documents de planification, avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie
- Mener, dans le cadre de son programme régional de gestion durable du littoral, et en partenariat avec le Conservatoire du littoral et le Département de l'Aude, un programme de soutien à la gestion exemplaire des propriétés du Conservatoire du littoral
- Soutenir l'ensemble des démarches du Parc en faveur de la réalisation du défi 2 de la SRB2. Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique. S'appuyer sur le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc pour assurer la déclinaison et la bonne articulation des documents de planification et projets d'aménagement avec le SRADET auquel sont désormais annexés les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
- Intégrer la TVB+ du Parc dans les documents d'aménagement du territoire (SRADET...)

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Travailler, dans le cadre de sa compétence « espaces naturels sensibles », en partenariat avec le Parc pour le développement d'actions visant à préserver ou restaurer des écosystèmes naturels et les corridors écologiques
 - Associer, dans le cadre du renouvellement de la stratégie départementale biodiversité, le Parc dans sa définition et à prendre en considération les objectifs de la charte en la matière
- De plus, il soutient au travers de sa convention avec le Conservatoire du littoral, la définition et la mise en œuvre de plans de gestion qui contribuent à la préservation des continuités écologiques et réservoirs de biodiversité sur les sites propriétés du Conservatoire du Littoral gérés par le Parc.*

- Réaliser, dans le cadre de sa politique de l'arbre (issue de sa stratégie Arbre et paysage), l'inventaire de tous ces arbres (le Département détient un atlas des alignements des routes départementales audoises), mettre en œuvre de nouvelles pratiques plus vertueuses et respectueuses du végétal afin de préserver et pérenniser son patrimoine arboré, maintenir ces pratiques et replanter, chaque fois que cela est possible techniquement, les arbres constitutifs d'un alignement et potentiellement de corridors écologiques

Les communes s'engagent à :

- Intégrer le diagnostic TVB+ du Parc dans leurs documents d'urbanisme en référence aux SCoT
- Intégrer très tôt les enjeux liés aux continuités écologiques dans les projets, afin de privilégier ensemble et dès la première étape les meilleures solutions permettant de préserver ces enjeux
- Préserver autant que possible les espaces de nature (parcs, arbres, espaces verts...) en agglomération
- Intégrer les continuités écologiques au moment de la conception et de l'aménagement des infrastructures

Les EPCI s'engagent à :

- Intégrer la TVB+ du Parc dans les documents de planification et d'aménagement du territoire (SCoT...)
- Intégrer les continuités écologiques au moment de la conception et aménagement des infrastructures

Le Grand Narbonne s'engage à :

- Accompagner les communes et les porteurs de projet dans la mise en œuvre de la TVB du SCoT

Les chambres consulaires s'engagent à :

- Fournir un appui technique pour la restauration et la préservation de la mosaïque agricole
- Participer ou se faire le relais des opérations de sensibilisation concernant la préservation des continuités écologiques

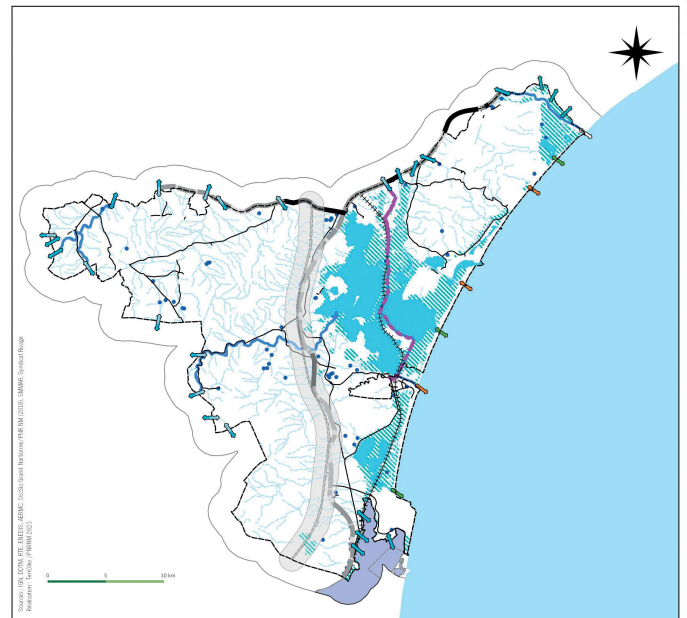
Le diagnostic des Trames vertes et bleues de la Narbonnaise en Méditerranée a fait l'objet, en 2022-2023, d'une actualisation complète et d'un enrichissement. Cette mise à jour fait le constat d'un territoire constitué de continuités diversifiées mais inégalement fonctionnelles.

Plusieurs grandes trames vertes (milieux ouverts, mosaïque agricole...) et la trame bleue ont été caractérisées et cartographiées. Le diagnostic réalisé en 2022 a également permis d'intégrer, en plus de la trame jaune se rapportant aux milieux dunaires, la trame turquoise relative aux zones humides, ainsi qu'une première ébauche de trame noire pour la prise en compte des impacts des nuisances lumineuses sur la biodiversité.

Parmi les évolutions significatives, on peut noter que la trame des milieux ouverts a globalement diminué sur le territoire entre 2003 et 2018 du fait de la fermeture des milieux. Si la surface occupée par la trame « milieux boisés » est restée stable durant cette période, on observe que les milieux dunaires (trame jaune) montrent une fragmentation importante mais stable, du nord au sud, due aux installations portuaires et stations balnéaires. La qualité écologique de la mosaïque agricole quant à elle a globalement augmenté. Sur la trame turquoise, notons l'importance des graus et leur rôle fonctionnel.

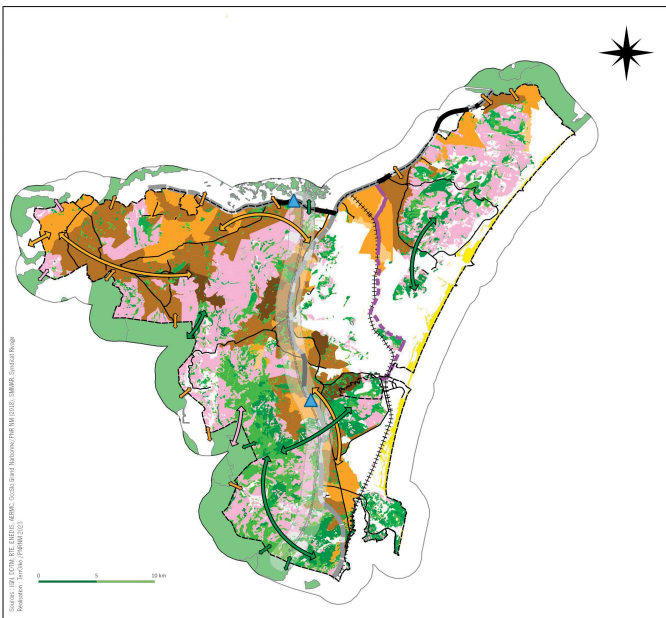
Globalement, le territoire du Parc est marqué par de grandes infrastructures qui le fragmentent et par une urbanisation ainsi qu'une artificialisation qui ont augmenté entre 2003 et 2018. Les infrastructures de transport qui traversent la Narbonnaise (autoroutes, routes, voie ferrée, canal de la Robine) sont des éléments de fragmentation importants dont la perméabilité reste à améliorer. Les nuisances lumineuses constituent également un enjeu sur les secteurs littoraux et au nord du territoire.

Trame bleue et turquoise



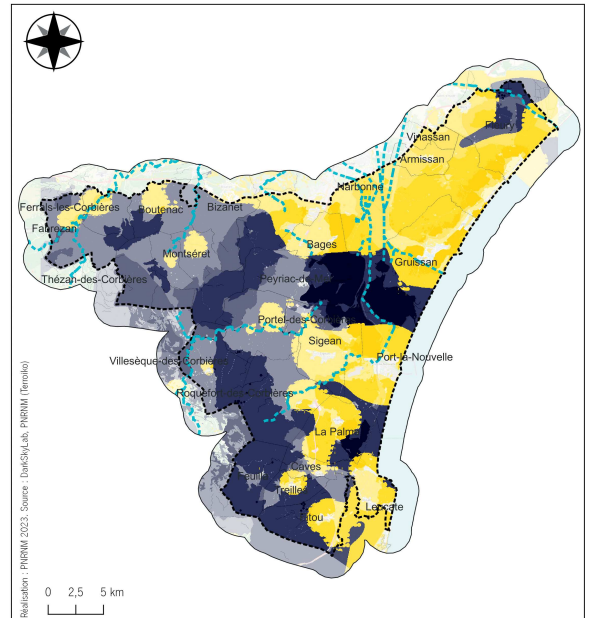
<p>▭ Limites du périmètre d'étude du Parc</p> <p>Connectivité à la mer des graus et embouchures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non noté (embouchure de l'Aude) • Bonne • Médiocre • Mauvaise • Très mauvaise 	<p>Trames bleue et turquoise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trame turquoise • Plans d'eau • Zones humides • Cours d'eau principaux • Cours d'eau secondaires • Mer • Lagunes <p>Connectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Corridors de la trame bleue • Corridors de la trame turquoise • Réservoirs limitrophes de la trame bleue 	<p>Infrastructures de transports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portions d'autoroute imperméables à la petite faune et à la grande faune • Portions d'autoroute imperméables à la petite faune ou à la grande faune • Portions d'autoroute perméables à la petite faune et à la grande faune • Routes principales • Voie ferrée • Zone préférentielle de passage de la future LGV (2018) + Bande tampon de 2km • Canal de la Robine
--	---	---

Trame verte



- ▭ Limites du périmètre d'étude du Parc
- Trame mosaïque agricole**
 - Mosaïque agricole de qualité écologique faible
 - Mosaïque agricole de qualité écologique moyenne
 - Mosaïque agricole de bonne qualité écologique
 - Mosaïque agricole de très bonne qualité écologique
- Trame milieux ouverts**
 - Pelouses sèches
 - Garrigues ouvertes
 - Garrigues semi-fermées
- Trame forestière**
 - Milieux boisés
- Connectivités**
 - ↔ Corridors de la trame milieux ouverts
 - ↔ Corridors de la trame forestière
 - ↔ Corridors de la trame agricole
 - Réservoirs limitrophes de la trame verte
- Trame milieux dunaires**
 - Milieux dunaires et milieux sableux associés
- Infrastructures de transports**
 - Portions d'autoroute imperméables à la petite faune et à la grande faune
 - Portions d'autoroute imperméables à la petite faune ou à la grande faune
 - Portions d'autoroute perméables à la petite faune et à la grande faune
 - Routes principales
 - ++++ Voie ferrée
 - Zone préférentielle de passage de la future LGV (2018) + Bande tampon de 2km
 - Canal de la Robine
 - ▲ Passages à faune

Trame noire



- Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques**
 - Enjeu prioritaire
 - Enjeu secondaire
- Obstacles lumineux**
 - Enjeu secondaire
 - Enjeu prioritaire
- Cours d'eau principaux
- ▭ Zone d'étude
- ▭ Communes

MESURE > 10

10

PRÉSERVER LES PATRIMOINES NATURELS (DONT GÉOLOGIQUES) POUR L'ADAPTATION DE LA BIODIVERSITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Mesure phare



Mesures liées

M3 · M4 · M5 · M8 · M9 · M11 · M14 · M19 · M20
M28

Thématiques associées

EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
TOURISME & LOISIRS
AGRICULTURE
PÊCHE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.3

Garantir la qualité des paysages, des ressources, de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Question évaluative

Comment le territoire s'est-il organisé afin de préserver sa biodiversité et lui permettre de s'adapter au changement climatique ?

Indicateurs d'évaluation

- Liste des partenariats noués pour mutualiser les moyens et/ou pour collaborer afin de mener des actions de connaissance/gestion/préservation des patrimoines naturels
- Évolution des moyens dédiés à la gestion des espaces naturels

- Évolution de l'occupation du sol (milieux secs et zones humides)
- Évolution des indicateurs d'état de la biodiversité (source ORB)
- Liste des actions attestant la prise en compte des enjeux de milieux aquatiques et humides et trame bleue dans le partage de l'eau douce
- Nombre de zones de protection forte créées et % du territoire couvert (objectif 10% en 2030, cap à fixer à mi-Charte à l'horizon 2038)
- Inventaire des sites géologiques d'intérêt patrimonial et des sites préservés/gérés/mis en valeur
- Évolution des moyens de surveillance des espaces naturels

Contexte et stratégie

Le territoire du Parc naturel régional est couvert à 60% par des sites protégés, essentiellement dans le cadre des directives européennes Natura 2000 et, pour deux zones humides d'importance internationale, de la convention Ramsar.

Les quinze dernières années ont vu, pour le Syndicat mixte du Parc, la montée en puissance des outils et moyens de gestion (des 17 zones Natura 2000, 10 sites du Conservatoire du littoral, ainsi que la Réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie). Il est aujourd'hui nécessaire de consolider cette gestion, de mutualiser les moyens sur ces espaces à enjeu, tout en déployant des actions pour la préservation de la biodiversité « ordinaire ».

En effet, la richesse de la biodiversité et des patrimoines naturels de la Narbonnaise en Méditerranée - jusqu'aux géosites encore peu valorisés - et les interdépendances réelles entre espèces, milieux et espaces, imposent de décloisonner la gestion et la préservation des écosystèmes, de leur faune et de leur flore, au-delà des seuls sites protégés.

Confronté à de forts enjeux de protection écologique (en particulier sur les espaces naturels impactés par la fréquentation), le Parc a l'ambition de contribuer à la stratégie nationale Aires protégées 2030.

Les zones de protection forte * dans le périmètre du Parc au sens de la loi représentent 1,45% de sa superficie en 2023. La Stratégie aires protégées SAP 2030 fixe le cap national à 10%. Aussi, le territoire tend à répondre à son engagement participatif en se plaçant dans cet objectif et indique son classement à 5% minimum à moyen terme (ZPF en cours ou en projet à l'échelle et spatialisées dans le Plan de Parc).

Le Parc entend aussi, face au changement climatique, établir une stratégie collective spécifique pour l'adaptation des écosystèmes.

Certains de ces enjeux sont cartographiés dans l'encart Zonages biodiversité du Plan de Parc.



*** ZONE DE PROTECTION FORTE**

Est reconnue comme zone de protection forte une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. Cette reconnaissance est automatique pour un certain nombre d'outils. En effet, sont de plein droit zones de protection forte :

- Les cœurs de parcs nationaux prévus à l'article L. 331-1 du code de l'environnement
- Les réserves naturelles prévues à l'article L. 332-1 du même code
- Les arrêtés de protection pris en application des articles L. 411-1 et L. 411-2 du même code
- Les réserves biologiques prévues à l'article L. 212-2-1 du code forestier

10.1 S'organiser pour gérer et préserver la nature dans et hors des espaces protégés

Conforter les moyens de gestion existants et les mutualiser pour améliorer leur efficacité et permettre d'étendre l'action au-delà des seuls sites protégés

- Organiser les moyens de gestion à l'échelle territoriale et mutualiser les moyens, en tenant compte du changement climatique et de son impact sur les milieux et espèces
- Établir et partager une stratégie de gestion des sites naturels à l'échelle du territoire
- Adopter un plan de gestion pour les nouvelles Zones de protection forte et en évaluer la mise en œuvre
- Poursuivre l'animation et la mise en œuvre des DOCOBs et plans de gestion des sites (CdL, ZPF, ENS...), en intégrant les enjeux supra (continuités écologiques inter-sites, changement climatique, espèces sous statut "quasi-menacé" selon l'UICN)

Renforcer la protection et la surveillance des espaces naturels

- Identifier les sites à enjeu avec les partenaires locaux, définir ensemble l'outil de protection et de gestion le plus approprié en fonction des enjeux, hiérarchiser, mettre en œuvre une concertation permettant d'obtenir l'adhésion des acteurs locaux pour désigner les zones de protection forte (ZPF) au titre de la Stratégie nationale Aires Protégées (SNAP) sur les sites à enjeu prioritaire → objectif 5% du territoire à moyen terme pour atteindre les 10% en 2030 (cap 2038 à fixer à mi-Charte)
- Mettre en œuvre des actions de protection foncière lorsque pertinent (stratégie d'acquisition CdL, CEN, ENS, mais aussi ORE...)
- Élaborer une stratégie partagée de surveillance des espaces naturels
- Associer l'entité Parc aux dispositifs de police de l'environnement à l'échelle du territoire et aux moyens de police existant à l'échelle intercommunale
- Former les agents de police aux enjeux du territoire
- Renforcer la surveillance liée au braconnage au respect des règles de chasse et de pêche
- Favoriser les initiatives type "sentinelles de la nature"
- Renforcer la surveillance liée à la cabanisation



9

10.2 Accompagner la résilience des écosystèmes face au changement climatique

Définir des stratégies d'actions (non intervention et/ou accompagnement vers des zones de repli)

- Mettre en œuvre des démarches prospectives intégrant les concepts de libre évolution lorsque pertinent, et tenant compte des intérêts patrimoniaux ainsi que des contributions de la nature à nos sociétés
- Créer, en lien avec le Conseil scientifique et de prospective du Parc, un groupe de travail pour élaborer une stratégie globale d'adaptation des espèces et habitats les plus impactés par le changement climatique
- Définir pour ces espèces et milieux s'ils peuvent être maintenus sur le territoire ou s'ils nécessitent des zones de repli dans ou en dehors du territoire
- Intégrer ces enjeux dans la stratégie de recomposition spatiale du territoire (en lien avec les enjeux urbains, agricoles, etc.)
- Collaborer avec les gestionnaires d'espaces naturels au sud pour l'accueil des espèces dont l'aire de répartition se déplace vers le nord
- Collaborer avec les gestionnaires d'espaces naturels en dehors du territoire pour accompagner les espèces vers de nouvelles zones de repli

Améliorer leurs capacités d'adaptation en renforçant les populations des espèces les plus menacées

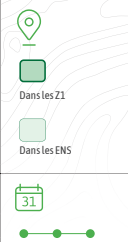
- Créer des zones de quiétude autour des aires de reproduction des espèces hautement patrimoniales comme l'aigle de Bonelli, poursuivre les suivis et la surveillance de ces espèces
- Conforter le réseau de sites de reproduction des larvo-limicoles coloniaux et préserver la quiétude de ces sites
- Accompagner la mise en œuvre du plan de gestion des poissons migrateurs, en particulier les actions visant l'Anguille
- Continuer les actions de sauvegarde de la Centaurée de la Clape
- S'investir dans la conservation du Pélobate cultripède
- Contribuer à la préservation des espèces menacées du territoire faisant l'objet de PNA ou autres programmes de préservation/restauration.

Améliorer la capacité d'adaptation des lagunes et zones humides

- Hiérarchiser les zones humides en fonction des enjeux, envisager leur relocalisation lorsque possible pour les plus patrimoniales
- Partager les volumes d'eau douce tenant compte des habitats et espèces à enjeu

Améliorer la capacité d'adaptation des milieux secs méditerranéens

- Accompagner l'évolution des écosystèmes forestiers pour leur adaptation à l'aridification des conditions environnementales voire leur migration le cas échéant
- Identifier et gérer les secteurs de pelouses méditerranéennes à préserver et/ou restaurer
- Mettre en œuvre des actions d'entretien des milieux après les incendies
- Identifier et gérer les cavités, éboulis et falaises calcaires les plus patrimoniaux et les mettre en défens
- Identifier et gérer les milieux forestiers à enjeu (boisements à pin maritime des Corbières, endémique, mise en œuvre d'îlots de sénescence...)



10.3 Identifier les sites géologiques emblématiques, les préserver et les valoriser

- Préserver les sites géologiques patrimoniaux et faire le lien avec les sites archéologiques le cas échéant
- Identifier les éventuelles menaces et actions de gestion à mettre en place
- Intégrer ces sites dans le réseau de sites naturels gérés et proposer de désigner les plus emblématiques en tant que Zones de protection forte au titre de la SAP
- Valoriser ces sites géologiques emblématiques
- Mutualiser les actions avec les Parcs voisins



Dans les Z1



Dans les ENS



Sites géologiques patrimoniaux à préserver et valoriser



31

10.4 Informer et sensibiliser les publics aux enjeux de préservation du patrimoine naturel

- Informer, sensibiliser et associer les publics à la préservation voire la gestion des espaces naturels
- Développer un réseau de bénévoles pouvant être ponctuellement mobilisés sur des opérations de préservation du patrimoine naturel
- Proposer des formations sous forme d'animations pour former les citoyens à la reconnaissance naturaliste et la saisie de données
- Promouvoir les sites Ramsar auprès de tout public, des acteurs socio-économiques et des collectivités, faire connaître et promouvoir le label Ramsar en France et les approches préconisées par la convention. Créer les conditions d'échange, de partage et de production de connaissances et d'expériences à l'échelle nationale et internationale dans les domaines de la conservation, la protection, l'expertise, la mise en valeur, l'animation, la gestion et la restauration du patrimoine des zones humides en lien avec les autres réseaux d'espaces protégés. Être force de proposition et de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs des zones humides en France et à l'international



Dans les Z1



Dans les ENS



31

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Animer l'émergence d'une stratégie territoriale de préservation et de gestion de la biodiversité ne se limitant pas aux seules aires protégées
- Poursuivre l'animation des sites Natura 2000 totalement inclus sur son territoire
- Co-gérer les sites du Conservatoire du littoral cohérents et sans gestionnaire identifié selon les moyens dédiés
- Animer l'émergence d'une stratégie partagée de surveillance des espaces naturels et une instance de coordination associant tous les corps de police de l'environnement à l'échelle du territoire
- Participer aux PNA concernant son territoire et tout autre programme de protection des espèces emblématiques et/ou menacées
- Contribuer à toute action permettant l'adaptation des milieux naturels et/ou espèces au changement climatique
- Œuvrer pour la reconnaissance et la préservation des sites géologiques emblématiques
- Mener une politique ambitieuse de sensibilisation des publics aux enjeux de préservation du patrimoine naturel

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- DDTM, MISEN, ONF, OFB, CdL, AE RMC, ARB, Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, Parc naturel marin du Golfe du Lion, Syndicat Rivage, Communauté de communes La Domitienne, associations de protection de l'environnement, fédérations départementales de pêche et de chasse, prud'homies et comité local de pêche maritime, laboratoires de recherche (Inrae, CNR, CEFREM, Tour du Valat, etc.), gestionnaires des espaces naturels au sud du territoire, fédérations de sports de nature, CRPF, EID

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

🇫🇷 L'État et ses établissements s'engagent à :

- Consolider le financement des aires protégées
- Accompagner un changement de paradigme au travers de la valorisation des services rendus par les aires protégées et de la mobilisation de l'ensemble de la société dans le financement des aires protégées
- Désigner les zones de protection forte et les doter d'outils et moyens de gestion
- Renforcer la surveillance et le contrôle dans les espaces naturels
- Solliciter le Parc en tant que partenaire technique local sur les opérations pouvant avoir une incidence sur les milieux, la ressource en eau et la biodiversité

- Associer le Parc à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions espèces menacées
- Le Conservatoire du littoral s'engage à :
- Mettre en œuvre sa stratégie d'acquisition

🇫🇷 La Région Occitanie s'engage,

- en particulier au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité, à :
- Co-piloter aux côtés de l'État la déclinaison territoriale de la SAP : mise en œuvre du premier Plan d'action territorial (PAT), élaboration du deuxième PAT (2024-2026), élaboration d'un diagnostic patrimonial
 - Doter ses réserves naturelles d'outils pour intégrer le changement climatique dans la

gestion (objectif 50% des RNR d'ici fin 2025)

- Mener, dans le cadre de son programme régional de gestion durable du littoral, et en partenariat avec le Conservatoire du littoral et le Département de l'Aude, un programme de soutien à la gestion exemplaire des propriétés du Conservatoire du littoral
- Mettre en place les conditions nécessaires (moyens humains, matériels, techniques) pour une mise en œuvre ambitieuse de la compétence Natura 2000, adaptée aux enjeux régionaux
- Intégrer le Syndicat mixte du Parc aux comités de pilotage des sites Natura 2000 et soutenir l'élaboration, la mise à jour et la révision des Documents d'Objectifs et l'animation des sites Natura 2000
- Mettre en œuvre sa Stratégie régionale pour la Biodiversité destinée à préserver et reconquérir la biodiversité en Occitanie avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Associer le Syndicat mixte du Parc à ses réflexions sur la préservation de la biodiversité et la mise en œuvre des outils régionaux
- S'appuyer sur le Parc dans leur rôle de territoire exemplaire et innovant pour déployer la Stratégie régionale Biodiversité

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Travailler, dans le cadre de sa compétence « espaces naturels sensibles », en partenariat avec le Parc pour le développement d'actions visant à préserver ou restaurer des écosystèmes naturels
- Associer le Parc dans la définition de la stratégie départementale de la biodiversité en cours de renouvellement et à prendre en considération les objectifs de la Charte en la matière
- Travailler en partenariat avec le Parc à la gestion et la préservation des ENS (hors sites du Conservatoire du littoral)
- Contribuer à la valorisation des actions de sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel
- Poursuivre son investissement financier dans le programme « ENSEMBLE découvrons les espaces naturels sensibles de l'Aude », initié par le Parc il y a une douzaine d'années

Pour la partie littorale du territoire du Parc, le Département a délégué son droit de préemption sur les espaces naturels sensibles du littoral au Conservatoire du Littoral. Ainsi il participe via les acquisitions foncières réalisées par cet établissement et au travers de sa convention avec le Conservatoire du littoral, à la protection des espaces naturels sites protégés du littoral, à leur gestion intégrée par le Parc, à leur surveillance et à une adaptation de ces sites face aux situations de changements climatiques

Les communes s'engagent à :

- Mettre en œuvre les programmes de gestion nécessaires à la préservation de leurs espaces naturels
- Intégrer les solutions de développement durable dans les projets et s'impliquer dans la gestion de leurs espaces naturels. Associer le Parc dans les projets pouvant avoir une incidence sur les milieux naturels afin de privilégier ensemble et dès la première étape les meilleures solutions de gestion durable et une méthode correspondante pour le projet

Les EPCI s'engagent à :

- Intégrer les enjeux naturels en amont des projets
 - Associer le Parc dans les projets pouvant avoir une incidence sur les milieux naturels, afin de privilégier ensemble et dès la première étape les meilleures solutions de gestion durable et une méthode correspondante pour le projet
- Le Grand Narbonne s'engage à :
- Accompagner les projets favorisant la nature en ville

Les chambres consulaires s'engagent à :

- Assurer auprès de leurs ressortissants la promotion des objectifs de conservation établis dans les plans de gestion

11

MESURE > 11

ACCUEILLIR LES USAGES ET ACTIVITÉS DANS LES ESPACES NATURELS, EN FONCTION DE LEUR CAPACITÉ D'ACCUEIL, ET CONCILIER LES USAGES

M+ Mesures liées
M2 · M8 · M10 · M24

T+ Thématiques associées
PATRIMOINE NATUREL
PAYSAGE
TOURISME & LOISIRS
PÊCHE

O Orientation majeure

0.3

Garantir la qualité des paysages, des ressources, de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques

O+ Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

I Indicateurs d'évaluation

- Élaboration et mise en œuvre collective d'une stratégie d'accueil dans les espaces naturels
- Réglementation de la circulation des VTM dans les secteurs à fort enjeu de biodiversité
- Aménagements d'aires d'accueil des VTM en amont des plages et suppression de la libre circulation des VTM sur les plages

C Contexte et stratégie

La grande attractivité des paysages naturels de la Narbonne en Méditerranée suscite une importante fréquentation, constat qui s'est accentué ces dernières années.

Tourisme, activités de loisirs, économie sont à développer dans le respect d'une nature à préserver.

Pour la quiétude de la biodiversité qu'ils abritent ou pour la sauvegarde de leur caractère sauvage qui, précisément, suscite l'intérêt de visiteurs et de sportifs de nature, il est nécessaire de gérer et de réguler cette fréquentation. Cordon sableux préservé, le littoral est parfois soumis à rude épreuve en raison d'une forte affluence génératrice, localement, de perturbations de la faune, de dégradations d'habitats et, au surplus, de conflits d'usages.

Les sports outdoor et les loisirs de pleine nature ne se répartissent pas de façon homogène sur le territoire. Leur pratique est plus répandue sur le littoral, bien moindre dans les Corbières.

Aussi la gestion des activités diffère-t-elle selon les sites (zonage sur certaines lagunes), même si une vigilance doit s'exercer sur les massifs quant au risque de dégradation des sols et de feu de forêts.

Notre ambition est de mieux accueillir les publics en quête d'expériences de nature, en veillant à la protection de la biodiversité et au respect des autres usages tels que la pêche lagunaire.

L'objectif étant de trouver l'harmonie entre les usages, la découverte, la pratique des activités de pleine nature et la préservation du milieu et des espèces.

Il s'agira notamment, dans le cadre d'une stratégie partagée, de parvenir à l'application de la loi sur la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels et de la réglementer dans les secteurs sensibles.

Un autre objectif porte sur une meilleure répartition, temporelle et spatiale, des événements sportifs, ainsi que sur leur encadrement éventuel afin de préserver la biodiversité.

Certains de ces enjeux sont cartographiés dans l'encart *Fréquentation et attractivité touristique du Plan de Parc.*



**11.1****Organiser l'accueil des publics dans les espaces naturels en tenant compte de leur capacité d'accueil****Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'accueil des publics dans les espaces naturels à l'échelle du territoire**

- Élaborer une stratégie d'accueil des publics dans les espaces naturels avec les partenaires du tourisme, de sports de nature, de l'environnement, les représentants des pêcheurs professionnels et de la chasse, ainsi que les collectivités, avec pour objectif d'accueillir les publics sans abîmer la nature, limiter les conflits d'usages et mieux répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps
- Définir une stratégie de communication partagée avec les acteurs du tourisme qui serve à la mise en œuvre de la stratégie d'accueil dans les espaces naturels
- Définir une stratégie de surveillance/police en appui à la mise en œuvre de la stratégie d'accueil dans les espaces naturels prioritaires
- Organiser l'accès en mode doux aux espaces naturels pour limiter les véhicules à moteurs dans les espaces naturels
- Encadrer le développement des nouvelles pratiques dans les espaces naturels (vélo électrique, trottinettes électriques, drones, etc.)

Adapter et mutualiser les moyens de gestion dédiés à l'accueil des publics dans les espaces naturels

- Adapter et répartir les moyens dédiés à l'accueil des publics selon la fréquentation de chaque site
- Communiquer de manière à mieux répartir la fréquentation dans les espaces naturels

Identifier et mettre en défens les secteurs à enjeux pour la faune ou la flore patrimoniales

- Identifier les espaces naturels sensibles à la fréquentation
- Canaliser les publics dans les secteurs les plus fréquentés, à l'aide de dispositifs tenant compte de tous les enjeux (économiques, écologiques, paysagers, risques, usages, etc.)
- Mettre en place des zones de quiétude pour la faune



Dans les ZI

11.2**Accompagner un développement raisonné des sports et loisirs de nature****Finaliser le schéma territorial des sports de nature et le mettre en œuvre**

- Faire émerger, sur la base du diagnostic des sports de nature de la Narbonnaise, les modalités d'accueil et la répartition des activités de pleine nature, en concertation avec les acteurs du territoire et en lien avec le PDIPR/PDESI
- Aménager les sites dédiés afin de limiter l'impact de la fréquentation sur les espaces naturels et les conflits d'usages, faire cesser les pratiques en priorité sur les 2 sites identifiés au diagnostic des sports de nature du Parc: Gruissan Grau de l'Ayrolle, Leucate Grotte des Fées
- Organiser et animer des cellules de gestion des usages en espaces naturels afin de prévenir les conflits d'usage
- Répartir dans le temps et l'espace les manifestations sportives en tenant compte des enjeux écologiques et en concertation avec les usagers
- Créer un espace de concertation territoriale dédié aux manifestations de sports de nature
- Mieux répartir dans l'année les manifestations sportives dans chaque espace naturel en fonction de sa capacité d'accueil et des enjeux patrimoniaux (naturels, usages et activités traditionnelles)
- Limiter, lorsque nécessaire, le nombre d'événements et/ou de participants
- Définir des zones de quiétude dans lesquelles ce type d'événement sera limité
- Inciter et accompagner les manifestations sportives à suivre la Charte "éco-événement" du Parc

Accompagner les fédérations et clubs dans leur optimisation des bonnes pratiques

- Informer et sensibiliser les pratiquants aux bonnes pratiques dans les espaces naturels
- Renforcer le volet environnemental des formations menant aux métiers d'encadrement de sports de nature



Dans les ZI



11.3

Réguler la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels

Mettre en application la loi sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels (priorité sur les Zones majeures pour la préservation de la biodiversité Z1) : concertation pour l'identification des sites concernés (massifs, unités de gestion spécifiques...), établissement d'arrêtés municipaux permettant de fixer les règles ou d'interdire la circulation sur les voies et chemins en espaces naturels, renforcement de la surveillance

Améliorer l'information et la sensibilisation des publics

- Améliorer le panneauage et l'information du public sur la réglementation en vigueur sur l'impact sur la biodiversité de l'utilisation des véhicules à moteur en espaces naturels, mais aussi sur le respect des activités traditionnelles
- Élaborer et mettre en œuvre une communication innovante qui permette de sensibiliser les usagers à l'impact de la fréquentation motorisée dans la nature
- Travailler avec les professionnels du tourisme pour sensibiliser les voyageurs à la fragilité des espaces naturels et les inciter aux mobilités douces et au respect des zones de quiétude et des activités traditionnelles



Dans les Z1

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Élaborer en concertation avec les partenaires et animer la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil des publics dans les espaces naturels
- Finaliser avec les acteurs concernés le schéma territorial des sports de nature et veiller à sa mise en œuvre
- Organiser et animer des cellules de gestion des usages en espaces naturels
- Accompagner les fédérations et clubs sportifs vers la labellisation éco-événements de leurs manifestations sportives
- Identifier les espaces naturels impactés par la fréquentation et les actions de canalisation/gestion à mettre en œuvre
- Accompagner les communes dans la prise d'arrêtés municipaux permettant de réglementer la circulation des VTM dans les espaces naturels
- Mettre en œuvre avec les communes la concertation, l'information des publics

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- Organismes de gestion de destinations (CRTL Occitanie, ADT Aude, Côte du Midi, OT Gruissan, OT Leucate, OT Corbières Minervois, OT Corbières Salanque...), fédérations et associations sportives, OFB, gendarmeries, polices municipales, CdL, ONF, prud'homies de pêche, comités locaux et régionaux de pêche, fédérations de pêche et de chasse, associations de chasse, associations naturalistes, Syndicat Rivage, Communauté de communes La Domitienne, SIVOM Corbières Méditerranée, Parc naturel marin du Golfe du Lion, Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

L'État et ses établissements s'engagent à :

- Mettre en place des plans de contrôle (application de la réglementation sur la circulation des véhicules à moteur) de façon prioritaire dans le Parc et sur la base d'une concertation préalable avec le Parc
- Évaluer a priori la compatibilité des manifestations sportives par évaluation de leur impact et appliquer strictement le principe d'évitement et réduction, contrôler le respect des prescriptions des évaluations d'incidences

La Région Occitanie s'engage,

dans le cadre du Schéma régional de développement du Tourisme et des loisirs, à :

- Accompagner, dans la limite de ses ressources, les collectivités et les entreprises touristiques du territoire dans leur nécessaire adaptation et transformation aux évolutions et exigences environnementales, sociales et économiques
- Soutenir financièrement la mise en place d'actions innovantes et différenciatrices relatives à une transformation de l'activité touristique
- Appuyer le Syndicat mixte du Parc dans sa recherche d'une plus grande synergie entre les différentes initiatives et politiques touristiques infra-territoriales
- Intégrer les enjeux liés aux problématiques de fréquentation des espaces naturels dans sa politique de promotion touristique
- Faciliter l'encadrement et le développement respectueux des sports de nature et du tourisme dans les aires protégées en s'appuyant sur l'ARB

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Travailler, dans le cadre de sa compétence « espaces naturels sensibles », en partenariat avec le Parc pour le développement d'opérations d'aménagement des sites naturels pouvant recevoir du public de façon soutenable
- Poursuivre son investissement financier dans le programme ENSEMBLE découvrons les espaces naturels sensibles de l'Aude, initié par le Parc il y a une douzaine d'années
- Accompagner, dans le cadre de sa compétence liée au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), le Parc dans la mise en œuvre et le financement d'actions de mise en

valeur pédagogique et d'aménagements des Espaces, Sites et Itinéraires intégrés dans son PDESI, ce pour l'ensemble des sports de pleine nature et apporter son expertise technique sur des actions de terrain concernant les ESI

- Poursuivre son engagement au travers de sa convention avec le Conservatoire du littoral pour l'élaboration de stratégies d'accueil soutenables et l'adaptation des moyens de gestion dédiés à l'accueil des publics
- Associer, dans le cadre du renouvellement de la stratégie départementale biodiversité, le Parc dans sa définition et à prendre en considération les objectifs de la Charte en la matière
- Poursuivre son engagement en faveur de sa « charte environnementale pour l'organisation de manifestations sportives éco-responsables » en lien avec le Parc et son dispositif « Événement Éco-responsable »

Les communes s'engagent à :

- Prendre des arrêtés permettant de fixer les règles ou d'interdire la circulation des VTM sur les voies et chemins, notamment dans les zones majeures pour la préservation de la biodiversité Z1
- N'autoriser le développement des sports motorisés que dans les espaces aménagés à cet effet, en dehors des espaces naturels, en conformité avec les documents d'urbanisme et la réglementation en vigueur

Les EPCI s'engagent à :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie d'accueil des publics touristiques et sportifs dans les espaces naturels
- Participer à la finalisation du schéma territorial des sports de nature et participer à sa mise en œuvre

Promouvoir la destination en tenant compte des problématiques de fréquentation des espaces naturels et cohabitation des usages

- Le Grand Narbonne s'engage à :
- engager la réflexion d'une stratégie de tourisme durable sur le territoire

Les chambres consulaires s'engagent à :

- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'accueil des publics touristiques et sportifs dans les espaces naturels

12

MESURE > 12

CONSERVER LA SINGULARITÉ ET LA DYNAMIQUE
DES VILLES ET VILLAGES

Thématiques associées

CULTURE
PAYSAGE
URBANISME
TOURISME & LOISIRS
CLIMAT ÉNERGIE

Mesures liées

M3 • M6 • M7 • M8 • M9 • M13 • M14 • M15 • M21
M22 • M23 • M26

Orientation majeure

0.3

Garantir la qualité des paysages,
des ressources, de la biodiversité et
des fonctionnalités écologiques

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Indicateurs d'évaluation

- Évaluation globale de l'évolution des paysages urbains (via l'Observatoire photographique du Paysage du Parc)
- Nombre d'opérations de réaménagements, de programmes spécifiques (OPAH...), de valorisation urbaine...
- Labels obtenus par les communes (Villes et villages fleuris, Villes d'art et d'histoire, Petite cité de caractère, Plus beau village de France, Ville et métiers d'art...), reflet possible des efforts locaux mis en œuvre



Contexte et stratégie

Villes, villages et hameaux vigneron, stations balnéaires, hameaux de pêcheurs : des massifs au littoral, ces entités urbaines de caractère et patrimoniales parsèment la Narbonnaise en Méditerranée et contribuent, par leur bâti et leur silhouette, à sa singularité architecturale et paysagère. Elles sont confrontées aux enjeux de revitalisation des centres anciens, de cohésion sociale en relation avec les services et équipements de proximité, de résilience de l'habitat et des espaces publics au changement climatique, afin de garantir aussi un cadre de vie agréable à leurs habitants et visiteurs.

Les cœurs villageois, patrimoniaux, sont enracinés dans l'histoire et épousent la géographie du territoire. Ils sont orientés soit vers les Corbières, soit vers les étangs. Les premiers se trouvent en situation préférentielle de plaine, ou bien lovés en piémont au pied d'une colline, ou encore sur un axe de passage. Les seconds se positionnent sur de petits promontoires ou à flanc de versant. Une station balnéaire nouvelle est née avec la mission Racine de 1963, tandis que les plus anciennes ont connu un nouvel essor à partir de la même décennie. La plage des chalets de Gruissan se distingue quant à elle par son architecture singulière.

Si leurs caractéristiques urbaines ont évolué différemment et selon des dynamismes contrastés, les villes, villages et stations balnéaires doivent relever un même défi de renouveau, d'adaptation et d'attractivité, en respectant leur silhouette bâtie particulière et leur inscription traditionnelle dans le paysage.

DP 12.1 Préserver et mettre en valeur les patrimoines bâtis et les paysages des villes et villages

- Préserver le patrimoine bâti remarquable (monuments historiques) et ses abords ainsi que le patrimoine du quotidien et le patrimoine vernaculaire, notamment par le maintien et la création de nouveaux secteurs patrimoniaux remarquables en faveur de la qualité architecturale du bâti
- Favoriser le réinvestissement du bâti existant et la mutation des formes urbaines traditionnelles en s'inspirant de leurs caractéristiques patrimoniales (silhouette urbaine, forme urbaine, volumétrie du bâti, composition et aspect des façades, couvertures, lignes de faîtiage...)
- Généraliser l'utilisation des documents d'urbanisme pour préserver les éléments patrimoniaux (bâti, végétal, etc.) et améliorer la qualité urbaine (diagnostic des éléments patrimoniaux, zonages, OAP thématiques et spatialisées sur la qualité des centres anciens ou sur le patrimoine...)
- Informer les propriétaires sur les caractéristiques du bâti traditionnel, les inciter et les accompagner en faveur de la restauration et de la valorisation de ce bâti (opération façade, références techniques sur les ressources locales et techniques de construction telles que les enduits à la chaux...), en lien avec les professionnels du bâtiment
- Sensibiliser et former les artisans du bâtiment, en faire des acteurs ambassadeurs à part entière de l'adaptation des bâtiments au changement climatique (sécheresse, chaleur, vent...) dans le respect de la qualité architecturale et patrimoniale (cahiers des charges, conseil et suivi de travaux...)
- Favoriser une meilleure articulation entre acteurs de la chaîne du bâtiment, de l'immobilier et de l'habitat, des entreprises aux collectivités en passant par les propriétaires, acquéreurs et locataires
- Renforcer et qualifier l'offre de découverte des patrimoines urbains, exceptionnels et ordinaires, en lien avec l'histoire urbaine et architecturale, les contextes territoriaux, l'évolution des modes de vie...
- Intégrer les objectifs de qualité paysagère de la Charte du Parc dans les documents de planification



Monuments historiques



Patrimoine bâti des bourgs et villages



5-11

DP 12.2 Animer et qualifier les cœurs de ville : requalifier des espaces publics et renforcer les liens sociaux et l'attractivité

- Réinvestir les espaces publics inadaptés aux usages contemporains (qualité du cadre de vie) et aux effets du changement climatique (inventaires, accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, aération du tissu urbain, nature en ville...) par des opérations de requalification, afin d'améliorer la qualité de vie et de favoriser l'attractivité (résidentielle et économique) de ces espaces
- Mener des opérations d'accompagnement visant le maintien des services publics et des activités économiques, notamment commerciales dans les centres bourgs
- Mettre en œuvre des animations et des démarches participatives (habitants et usagers) dans les cœurs de ville, événementiels culturels, patrimoniaux, économiques... pour renforcer les liens sociaux et l'attractivité dans ces quartiers



Zones urbaines : animer et qualifier les cœurs de ville



5

DP 12.3 Contribuer à l'amélioration de la qualité architecturale, paysagère et urbaine des espaces bâtis récents et semi-récents existants (habitat/activités)

- Favoriser le réinvestissement du bâti existant et la mutation des formes urbaines récentes et semi-récents dans un sens d'intensification de l'usage de l'espace, ainsi que la requalification des espaces publics, pour s'adapter aux usages et aux effets du changement climatique
- Déterminer dans les documents d'urbanisme les secteurs urbains à densifier et s'efforcer de conduire leur intensification au travers de formes urbaines cohérentes, agréables à vivre, socialement acceptables, adaptées au changement climatique et économes en espace
- Favoriser des opérations de renouvellement urbain vertueuses en fixant des objectifs de labellisation ou en adoptant un processus environnemental (Écoquartier, BDO bâtiment durable Occitanie, UFS urbanisme favorable à la santé) et/ou en adoptant un processus socio-environnemental (habitat participatif, coopératives de logement...)



Zones urbaines : améliorer la qualité des espaces bâtis récents et semi-récents



6

DP 12.4 Identifier et préserver la qualité paysagère des silhouettes et perceptions des villages

- Identifier les éléments structurants valorisant la qualité paysagère des villages : écrans, points et cônes de vue sur les silhouettes villageoises, lignes de force des paysages (crêtes, alignements d'arbres, etc.), points de vue patrimoniaux, espaces de respiration et/ou coupures d'urbanisation...
- Ménager des coupures et zones de maîtrise de l'urbanisation entre les entités urbaines afin de conserver leur individualité et leur lisibilité
- Maintenir, dans les documents d'urbanisme, la vocation agricole ou naturelle des écrans paysagers et les préserver de toute construction, ou prévoir, pour toute intervention dans ces écrans, une approche globale, type OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), afin de préserver leur fonctionnalité d'écran
- Garantir le maintien des vues identitaires (sur la silhouette traditionnelle du village) en maîtrisant dans les documents d'urbanisme le devenir des espaces à l'intérieur des cônes de vue concernés
- Contribuer à revaloriser certaines silhouettes diffuses notamment grâce à la végétalisation et la recomposition urbaine (permettant de retrouver la compacité des silhouettes et des ceintures naturelles soulignant les silhouettes)



Préserver la qualité paysagère des silhouettes et perceptions des villages

Ménager des coupures et zones de maîtrise de l'urbanisation



5



12.5

Gérer les lisières et assurer la qualité paysagère des interfaces urbain-nature, urbain-agriculture, poursuivre la valorisation des entrées de ville

- Préserver la qualité paysagère des lisières urbaines, dans une approche transversale: esthétique, sécuritaire (vis-à-vis des incendies), tampons (vis-à-vis des zones agricoles), alimentaire (agriculture vivrière), espaces de loisirs pour les habitants...
- Améliorer la qualité des entrées de villes et villages: traitement des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, pacification des voies de circulation, suppression de la publicité et harmonisation de la signalisation, création de plantations, harmonisation du mobilier urbain et enfouissement des réseaux
- Identifier à l'échelle communale les entrées de ville peu qualitatives lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme et encourager leur revalorisation (envisager des OAP spécifiques)



5-6-7-8-9-10

12.6

Garantir la qualité et la lisibilité du paysage par une maîtrise de la publicité et l'harmonisation de la signalisation

- Faire appliquer l'interdiction de publicité sur tout le territoire du Parc, pour résorber l'affichage illégal et favoriser la qualité des paysages
- Dans les règlements locaux de publicité (RLP), aucune publicité n'est admise dans les cœurs urbains (centres anciens) et, en dehors de ces cœurs urbains, seules les publicités non lumineuses d'une surface maximale de 2 m² peuvent être admises en agglomération; ceci afin que les RLP contribuent à la valorisation paysagère et patrimoniale des espaces urbains
- Améliorer l'intégration paysagère et la cohérence à l'échelle du Parc des dispositifs autorisés (dont les pré-enseignes et la signalisation d'information locale - SIL) à travers l'application de la charte signalétique du Parc et du massif de la Clape et le déploiement de la SIL départementale



5-6-8-9

**Acteurs et partenaires****Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc**

- Accompagner les communes et leurs groupements, rechercher des financements, animer des programmes en faveur de l'entretien, la restauration et la valorisation des paysages urbains (espaces publics, patrimoine bâti, entrées de village, etc.)
- Accompagner les collectivités pour la mise en œuvre de la police sur l'affichage publicitaire, l'élaboration de RLP et l'harmonisation de la signalisation des activités (mise en œuvre de la charte signalétique du Parc, déploiement des SIL harmonisées), en lien avec les professionnels

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte: État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- CAPEB, FFB, CAUE...

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**🇫🇷 L'État et ses établissements s'engagent à :**

- Appuyer les collectivités pour la mise en application du Code de l'Environnement sur l'affichage publicitaire, les enseignes et les pré-enseignes et l'élaboration de Règlements locaux de publicité

🇫🇷 La Région Occitanie s'engage à :

- Soutenir des projets innovants et des opérations pilotes s'inscrivant dans le cadre du SRADDET
- Appuyer la mise en œuvre de projets globaux de valorisation et de développement des bourgs centres
- Accompagner le Parc dans sa mission de préservation de la qualité paysagère et d'attractivité du territoire, notamment par la mise en place d'une signalétique d'information locale homogène dans les villages

🇫🇷 Le Département de l'Aude s'engage à :

- Participer via ses pépinières départementales à la préservation ou la restauration de la

qualité paysagère des interfaces urbain-nature en accompagnant les collectivités en charge de programmes d'aménagement en la matière par un conseil à la plantation et une mise à disposition de végétaux résilients.

- Contribuer, en tant que gestionnaire de voirie, dans le cadre de ses compétences, à l'implantation d'une signalisation harmonieuse des activités par le biais notamment de la «Signalisation d'information locale» (SIL)
- Soutenir dans le cadre du dispositif « aide aux communes, règlement spécifique des bâtiments publics », les projets d'investissement portés par les communes et leurs groupements en lien avec cette mesure
- Préserver, dans le cadre de sa stratégie Arbre et paysage, la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise
- Intégrer, dans les projets d'aménagement les objectifs de qualité paysagère tels que mentionnés dans sa charte de l'Arbre et du paysage, en partenariat avec le CAUE de l'Aude
- Lancer la définition d'une signature « entrée de département » en traitant par le végétal les entrées de département sur le territoire, dont

celles sur le périmètre du Parc, en respectant les spécificités de chacune

📌 **Les communes s'engagent à :**

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et la qualité des paysages urbains
- Continuer ou entreprendre des actions de valorisation de leur patrimoine paysager, et notamment mener des opérations pour l'amélioration de la qualité de leurs espaces publics et de leur bâti (tel que la rénovation des façades)
- Intégrer dans leurs documents d'urbanisme des orientations en faveur de la restauration et de la conservation du patrimoine bâti des cœurs de villages (respect des caractéristiques des façades, techniques traditionnelles de restauration, matériaux...) et des éléments singuliers du paysage (via notamment des OAP thématiques et spatialisées)
- Résorber les « points noirs paysagers », mettre en application la loi sur l'affichage publicitaire sur leur territoire, contribuer à la mise en œuvre d'une signalisation harmonisée des activités et des sites à l'échelle du territoire Parc

📌 **Les EPCI s'engagent à :**

- Promouvoir la revitalisation et la requalification des centres anciens en conservant leur valeur patrimoniale
- Garantir la qualité des paysages par un traitement de l'affichage publicitaire

📌 **Les chambres consulaires s'engagent à :**

- Participer à la redynamisation des centres anciens de village (connaissance, aide, animation...)
 - Promouvoir une excellence environnementale sur l'architecture et l'urbanisme via la sensibilisation de leurs ressortissants
 - Préconiser auprès des professionnels une signalétique des activités qui soit réglementaire, respectueuse du paysage et harmonisée (conforme à la charte signalétique du Parc), notamment à l'aide de la signalisation d'information locale implantée par le Département de l'Aude
- La Chambre des Métiers s'engage à :
- Former les artisans et valoriser les savoir-faire liés à la restauration du bâti traditionnel



13

MESURE > 13

PRÉSERVER LA QUALITÉ DES PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES



Mesure phare

Thématiques associées
PATRIMOINE NATUREL
PAYSAGE
AGRICULTURE

Mesures liées

M3 · M4 · M5 · M6 · M7 · M9 · M10 · M14 M17
M18

Orientation majeure

0.3

Garantir la qualité des paysages,
des ressources, de la biodiversité et
des fonctionnalités écologiques

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Question évaluative

Dans quelle mesure les opérations d'urbanisme et d'aménagement du territoire ont-elles permis de préserver la qualité et l'identité des paysages et des cadres de vie des communes du Parc naturel régional ?

Indicateurs d'évaluation

- Superficies des espaces agricoles et des espaces naturels et leurs évolutions (suivi de l'occupation des sols Le Grand Narbonne/Parc)
- Évolution du nombre d'espaces sanctuarisés (protections espaces naturels et espaces agricoles, notamment par les différents types de zonages environnementaux et paysagers)

Contexte et stratégie

Dans un jeu de reliefs où les motifs et les contrastes dialoguent entre eux, le territoire abrite une variété de paysages, secs ou humides, sauvages ou cultivés.

Les paysages du sec et du sauvage sont constitués de divers milieux naturels méditerranéens : garrigues à romarins ou à cistes, pelouses à brachypode, pinèdes à pins d'Alep, forêts de chênes verts, falaises calcaires. Les milieux ouverts tels que les pelouses sèches, gagnés par l'embroussaillage, deviennent vulnérables au risque incendie.

Le complexe lagunaire et littoral forme un enchevêtrement d'étangs et de salins bordés par des collines et villages à l'ouest, et, à l'est, par le rivage méditerranéen avec ses lidos et plages de sable.

Ces paysages exceptionnels, très prisés par la population et les visiteurs, et viviers d'une biodiversité originale, sont confrontés au réchauffement climatique, spécialement aux risques de submersion et de salinisation avec la hausse du niveau marin.

Dans les paysages cultivés, les espaces agricoles, dominés par la viticulture et néanmoins variés (vergers, cultures fourragères, céréales, élevage...), couvrent 27% du territoire, en plaine comme en piémont, au cœur des massifs ou sur un plateau, voire au bord des étangs et de la mer. Aussi l'agriculture est-elle un motif important et diversifié qui contribue à la qualité des paysages du Parc. Son adaptation au changement climatique est un enjeu majeur.

Les paysages naturels et agricoles de la Narbonnaise doivent faire l'objet d'actions de protection pour les plus emblématiques ou de préservation à travers un accompagnement de leurs évolutions. Ces actions visent aussi à préserver et valoriser les éléments singuliers du paysage, tels les patrimoines bâti et vernaculaire, à requalifier les espaces dégradés, à maintenir ou restaurer la qualité des paysages "vitrines du territoire" et cadre de vie de ses habitants.

Les paysages du Parc sont caractérisés par 9 grandes unités paysagères (dont les motifs, les structures et les dynamiques sont décrits en annexe 5) : Embouchure de l'Aude, Massif de La Clape et son littoral, Plaine bocagère de Narbonne, Massif de Fontfroide, Vallées et collines entre sillon de l'Aude et Corbières, Étangs du golfe de Narbonne, Piémont des Corbières, Corbières maritimes, Lagune de La Palme, plateau de Leucate et lido sud.

Certains de ces enjeux sont cartographiés dans l'encart
Paysage du Plan de Parc.



DP 13.1 Préserver et valoriser les paysages naturels ou agricoles

- Préserver les paysages agricoles caractéristiques, les structures et motifs paysagers typiques (tels que les alignements d'arbres, murets, pelouses, garrigues et forêts, petits parcellaires agricoles, bocages, caractère de mosaïque, marais, etc.) à l'aide notamment des documents d'urbanisme
- Favoriser des paysages agricoles diversifiés (diversification des cultures, haies et arbres, recs, murets, dimension modérée du parcellaire, agroécologie, etc.) et des paysages naturels diversifiés (préservation des milieux ouverts)
- Réussir l'intégration paysagère des aménagements en espaces naturels ou espaces ruraux, améliorer les voies de desserte dans le respect des paysages
- Anticiper et accompagner les évolutions notamment liées au changement climatique telles que les besoins d'adaptation ou de prévention des risques (submersion, inondation, incendie, sécheresse, nouvelles cultures).
- Accompagner les mutations paysagères liées à celles de l'agriculture, dont le développement de l'agrivoltaïsme
- Intégrer les objectifs de qualité paysagère de la Charte du Parc dans les documents d'orientation pour la gestion des espaces naturels et les documents de planification
- Poursuivre la sensibilisation des publics aux enjeux du paysage en développant des outils et actions pour faciliter l'appropriation d'une culture commune des paysages de la Narbonnaise auprès de tous les publics : outils de réalité augmentée, sentiers et balades paysagères grand public, concours photo, rencontre des acteurs et citoyens, expositions, etc.



Dans les Z1



Dans les Z2



Dans les Z3



**1-2-4-7-8-9
10-11**

DP 13.2 Protéger les paysages naturels ou ruraux "emblématiques"

- Préserver la qualité des paysages des sites inscrits et classés (existants ou en projet), notamment lors de tous aménagements ou travaux d'entretien
- Développer les mesures de protection des paysages telles que les Sites patrimoniaux remarquables (SPR), sites inscrits et sites classés (sites restant à classer listés dans l'instruction gouvernementale de 2019 : bordures de l'étang de Bages, basses plaines de l'Aude, massif de Fontfroide)
- Mettre en œuvre les cahiers de gestion dans les sites classés et favoriser une approche multi-enjeux (DFCI, biodiversité, paysage, économie, etc.) dans la gestion de ces sites



1-2-4-8-9-10-11

DP 13.3 Préserver les paysages agricoles et naturels "vitrines du territoire"

- Identifier les paysages "vitrines du territoire" et jouant un rôle important dans la qualité du cadre de vie (le long des voies très fréquentées, de la voie ferrée, des grands itinéraires de randonnée, en situation d'écrin villageois, visibles depuis les grands points de vue accessibles et fréquentés du territoire et depuis les lieux habités), inscrire ces espaces en tant que patrimoine paysager dans les documents d'urbanisme et en tenir compte dans la réorganisation agricole
- Mettre en œuvre des actions de préservation et de valorisation, des actions de suppression des points noirs paysagers dont la maîtrise de l'affichage publicitaire et l'harmonisation de la signalisation, spécifiquement en faveur de la qualité de ces paysages



Préserver les paysages agricoles et naturels « vitrines du territoire »



3-5-7

DP 13.4 Poursuivre la préservation des patrimoines bâtis liés à l'agriculture et favoriser l'intégration paysagère du bâti agricole

- Restaurer et valoriser le patrimoine bâti des domaines agricoles
- Préserver et restaurer le petit patrimoine vernaculaire notamment le patrimoine en pierre sèche (diffusion du savoir-faire, travaux de restauration)
- Valoriser les caves coopératives désaffectées
- Intégrer les nouveaux bâtis agricoles dans le paysage et définir une qualité architecturale en continuité avec les caractéristiques locales et adaptée aux enjeux du changement climatique



Poursuivre la préservation des patrimoines bâtis liés à l'agriculture



1-4-8

DP 13.5 Valoriser les paysages de l'eau

- Préserver et valoriser les réseaux hydrauliques et leur fonctionnement, « chemins de l'eau » (sources, cours d'eau permanents et temporaires, canaux, marais, lagune), ainsi que le patrimoine bâti associé et leurs structures paysagères (ripisylves et éléments de bâti vernaculaire liés aux sources et captages traditionnels), vis-à-vis de l'urbanisation et de toute intervention potentiellement altérante
- Valoriser ces éléments du patrimoine dont les bassins, lavoirs, puits, fontaines, canaux, aqueducs, etc., et la présence de l'eau en la rendant raisonnablement accessible
- Sensibiliser les publics, propriétaires, gestionnaires à la préservation des sources et chemins de l'eau et des structures paysagères les accompagnant



4 • 5 • 8 • 9 • 11

DP 13.6 Réhabiliter les espaces dégradés et résorber les points noirs paysagers

- Favoriser la requalification paysagère des sites dégradés par la surfréquentation ou par des aménagements
- Poursuivre les recherches et la mise en œuvre de solutions de reconquête paysagère post-incendie
- Assurer et pérenniser une lutte exemplaire contre les dépôts sauvages : suivi et évaluation de l'évolution du phénomène, information et sensibilisation des publics sur la bonne gestion des déchets et l'impact des dépôts sauvages, chantiers et stratégies collectives de réhabilitation de sites dégradés et de surveillances des espaces sensibles
- Lutter contre la cabanisation illicite et renaturer les espaces concernés
- Inscrire dans les documents d'urbanisme la résorption des principaux points noirs paysagers



2 • 3 • 8 • 9

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Accompagner la prise en compte de la qualité des paysages dans les différentes politiques locales (documents d'urbanisme, projets d'aménagement)
- Contribuer à la réhabilitation de tous les éléments caractéristiques qui composent le paysage de la Narbonnaise, rechercher les moyens techniques et financiers pour les restaurer et les valoriser
- Accompagner des actions en faveur de la résorption des "points noirs paysagers" tels que les dépôts sauvages

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- ASA, SDAGE, SAFER, syndicats AOP, gestionnaires d'espaces naturels, VNF, ONF, Conservatoire du littoral, aménageurs (Suez, RTE, Enedis...), associations de valorisation du patrimoine, CAUE...

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

🇫🇷 L'État et ses établissements s'engagent à :

- Renforcer ses moyens pour la préservation et la valorisation des sites inscrits, classés et sur les SPR ainsi que pour la veille et la surveillance sur les sites classés et inscrits, et l'accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre de ces outils de protection des paysages
- Soutenir techniquement et financièrement l'élaboration des plans de paysage
- Soutenir des travaux de requalification paysagère de sites dégradés

🇫🇷 La Région Occitanie s'engage à :

- Soutenir le Syndicat mixte dans sa définition et la déclinaison opérationnelle de la politique paysagère du Parc ainsi que pour sa mission de sensibilisation et de veille sur la richesse et la diversité des paysages du territoire
- Accompagner les travaux communaux de traitement des « points noirs paysagers » dans le cadre de son dispositif régional « Qualité paysagère sur les Parcs naturels régionaux »
- Prendre en compte ces enjeux dans les politiques régionales

🇫🇷 Le Département de l'Aude s'engage à :

- Travailler, dans le cadre de sa compétence « espaces naturels sensibles », en partenariat avec le Parc pour le développement d'opérations de restauration, de préservation des qualités paysagères basées sur l'état des milieux naturels. La résorption de points noirs paysagers s'inscrivant dans cette dynamique de retour des milieux naturels patrimoniaux pourra le cas échéant bénéficier d'un accompagnement financier de la collectivité
- Associer, dans le cadre du renouvellement de la stratégie départementale biodiversité, le Parc dans sa définition et à prendre en considération les objectifs de la Charte en matière de qualité paysagère
- Préserver, dans le cadre de sa Stratégies Arbres et Paysages, la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise
- Intégrer les objectifs de qualité paysagère de la Charte du Parc et ceux mentionnés dans sa charte de l'Arbre et du paysage dans les projets d'aménagement
- Lancer la définition d'une signature « entrée de département » en traitant par le végétal les entrées du département sur le territoire, dont celles sur le périmètre du Parc, en respectant

les spécificités de chacune

- Contribuer, en tant que gestionnaire de voirie et dans le cadre de ses compétences, à l'harmonisation de la signalisation routière en faveur de la qualité des paysages et dans le respect de la réglementation
- Contribuer à la préservation des paysages naturels et agricoles au travers de sa politique d'aménagement foncier
- Prendre en compte ces enjeux paysagers dans les politiques départementales
- Intervenir, le cas échéant, via ses pépinières départementales, dans la réalisation d'aménagements visant la préservation ou la requalification de sites ou paysages dégradés et dans l'intégration paysagère des aménagements

Le Département a délégué son droit de préemption sur les espaces naturels sensibles du littoral au Conservatoire du Littoral. Ainsi il participe via les acquisitions foncières que le Conservatoire du Littoral réalise dans ce cadre à :

- La protection des paysages littoraux
- Leur gestion par le Parc selon les moyens dédiés
- La requalification paysagère de sites dégradés par la surfréquentation ou certains aménagements.

Les communes s'engagent à :

- Prendre en compte la préservation de la qualité des paysages ruraux et naturels, ainsi que le patrimoine bâti dans les politiques communales notamment dans les documents d'urbanisme
- Porter une attention à la qualité paysagère de

tout projet d'aménagement (voirie, prévention des risques, etc.), en particulier dans les sites inscrits ou classés

- Porter la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'actions telles que la requalification paysagère de sites dégradés : limitation de la cabanisation, résorption des décharges, dépôts sauvages et autres points noirs paysagers. Elle peuvent solliciter le Parc pour les y aider

Les EPCI s'engagent à :

- Prendre en compte ces enjeux paysagers et traduire les objectifs de qualité paysagère de la Charte dans les politiques communautaires
- Soutenir la mise en œuvre de ces actions en faveur de la qualité des paysages naturels et agricoles

Le Grand Narbonne s'engage à :

- Orienter les projets EnR vers le bâti et les espaces artificialisés
- Accompagner les communes dans la définition des zones d'accélération des EnR

Les chambres consulaires s'engagent :

pour la Chambre d'Agriculture, à :

- Sensibiliser ses ressortissants sur les enjeux paysagers et patrimoniaux et à contribuer à la réflexion sur les sites vitrines du territoire

pour la Chambre de Commerce et d'Industrie, à :

- Travailler avec le Parc et les acteurs du bâtiment sur cette thématique

MESURE > 14

14

MAÎTRISER L'URBANISATION



Mesure phare



Mesures liées

M2 · M3 · M5 · M6 · M8 · M9 · M10 · M12 · M13
M15 · M17 · M19 · M21 · M26 · M27



Thématiques associées

EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
PAYSAGE
URBANISME
TOURISME & LOISIRS
AGRICULTURE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.4

(A) Ménager le territoire
en visant l'excellence environnementale

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A) MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Question évaluative

Dans quelle mesure le développement urbain a-t-il été maîtrisé pour préserver les espaces naturels et agricoles et prendre en compte les mutations à venir ?

Indicateurs d'évaluation

- % d'artificialisation des sols (Cf. cartographie de l'occupation des sols Grand Narbonne-Parc)
- Existence d'une stratégie de recomposition spatiale multi-enjeux

Contexte et stratégie

Plusieurs lois et décrets d'application convergent en faveur de trajectoires ZAN (zéro artificialisation nette), conduisant à questionner les dispositions locales en matière d'urbanisme.

Le SRADDET Occitanie, actualisé en 2023 afin d'intégrer le ZAN, la loi Littoral révisée, la loi Climat et Résilience, les décrets et textes légaux relatifs à l'artificialisation des sols et aux projets d'aménagement, enfin les SCoT du territoire, favorisent résolument la sobriété foncière. Au-delà de l'arsenal législatif et réglementaire, les conséquences du changement climatique - risques accrus de submersion marine, d'incendies forestiers et de sécheresse, recul du trait de côte - pointent l'urgence d'une recomposition spatiale. Il convient d'envisager une planification territoriale vertueuse, concernant à la fois les espaces habités, les équipements, les lieux d'activités économiques, dont l'industrie, le tourisme et l'agriculture.

La recomposition spatiale est l'opportunité de réinventer les formes urbaines et de repenser les modes de construction, dans un souci conjugué de qualité paysagère et architecturale et d'adaptation de l'habitat, des équipements et de l'espace public au changement climatique, de nature en ville et de qualité du cadre de vie.

14.1 Organiser collectivement les modalités de la sobriété foncière

Organiser collectivement, à l'échelle intercommunale étendue entre les EPCI présents sur le périmètre du Parc, les modalités de la sobriété foncière prévues par la loi, à court terme (objectif de réduction de 50% de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers à l'horizon 2031) et à plus long terme (objectif Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050)

- Définir en priorité les secteurs de réinvestissement et de densification urbains
- Planifier des surfaces limitées d'extensions urbaines et de secteurs économiques
- Localiser des zones préférentielles de renaturation

Définir une stratégie collective de sobriété foncière prenant en considération les spécificités communales dans une optique de solidarité de territoire :

- Besoins et pressions foncières actuels des communes
- Rythme passé du développement communal
- Orientations générales de chaque commune déjà engagées
- Projets intercommunaux (dont équipements) et grands projets d'infrastructures (notamment LNMP et extension du port de Port-la-Nouvelle)
- Sensibilités spécifiques des communes aux effets du changement climatique (risque incendie de forêt, risque submersion, ressource en eau notamment)

Mettre en place ensemble les conditions optimales pour faciliter voire accélérer les processus de modification et révision pour des documents de planification communaux optimisés

Organiser l'accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie

- Former et informer les élus et techniciens des communes
- Organiser des ateliers de l'urbanisme
- Développer des outils d'acquisition/d'animation foncière
- Faciliter les procédures administratives
- Mutualiser les coûts
- Assurer une ingénierie et un suivi (architectes, urbanistes & paysagistes conseils) avec une lisibilité claire des personnes et organismes-ressources
- Mettre en valeur des projets-phares



Coupsures d'urbanisation (littoral)

Zones de maîtrise de l'urbanisation



31



4 • 8 • 9 • 10

14.2 Définir et mettre en œuvre une stratégie de recomposition spatiale

Définir une stratégie de recomposition spatiale à la fois pour les espaces habités mais aussi pour les équipements, les lieux d'activités économiques, dont l'industrie, le tourisme et l'agriculture

- Intégrer les enjeux transversaux du territoire à la définition de la stratégie de recomposition spatiale :
 - Adaptation aux effets du changement climatique (érosion du trait de côte, submersion marine, diminution de la ressource en eau, vulnérabilité des boisements aux incendies, intensification des épisodes de sécheresse, des canicules, des orages, etc.), à envisager à l'horizon 2100 (notamment pour le risque submersion marine, et en lien avec les stratégies de gestion intégrée du trait de côte privilégiant autant que possible les solutions fondées sur la nature, la restauration des systèmes dunaires, le recul stratégique, la mitigation aux solutions dures de protection...)
 - Lutte contre le changement climatique (optimisation des mobilités, énergies renouvelables et leur transport, diminution de la consommation d'énergie, etc.)
 - Qualité des paysages emblématiques ou des paysages du quotidien (zone prioritaire Z2)
 - Préservation des espaces naturels (zone prioritaire Z1 + TVB)
 - Préservation des espaces agricoles (zone prioritaire Z3) et prise en compte de la qualité des sols
 - Préservation des patrimoines culturels (archéologiques, bâtis, etc.)
 - Amélioration des conditions de vie sociales et sanitaires des populations
 - Optimisation de l'urbanisation en connexion avec les dessertes en transports publics et les mobilités actives

Élaborer la stratégie de recomposition spatiale en appliquant des principes partagés

- Mettre en adéquation les besoins en urbanisation et les objectifs démographiques avec la disponibilité des ressources (eau, foncier) et la capacité des traitements (eaux usées, déchets)
- Privilégier l'évitement des impacts sur le territoire du Parc dans l'application du cycle éviter/réduire/compenser (élargissement du principe de la Stratégie nationale des Aires protégées pour la séquence ERC)
- Appliquer le principe de précaution vis-à-vis des risques naturels, technologiques et liés au changement climatique
- Prioriser la consommation des potentiels foncières à l'intérieur des enveloppes urbaines (prioriser la densification et le réinvestissement urbain) avant la création d'extensions nouvelles, tout en conservant un réseau d'espaces verts et de respiration dans la ville (trames vertes urbaines à envisager en parallèle)
- Optimiser l'urbanisation vis-à-vis des dessertes, transports publics et mobilités actives
- Éviter au maximum la création ou le développement de quartiers résidentiels ex-nihilo (distincts et en discontinuité des centres villes, villages et hameaux traditionnels)



Coupsures d'urbanisation (littoral)

Zones de maîtrise de l'urbanisation



Pour les Z1

Pour les Z2

Pour les Z3

Pour les Z3



31

31

- Privilégier la mixité fonctionnelle des zones à urbaniser (habitat, emplois, services & équipements) pour limiter les déplacements
- Respecter les coupures d'urbanisation sur le littoral et les autres zones de maîtrise de l'urbanisation qui sont des espaces de respiration (espaces agricoles et naturels entre pôles urbains proches contribuant à la biodiversité, aux activités agricoles, aux usages récréatifs et à la qualité des paysages, notamment ceux des entrées de ville)
- Préserver des zones agricoles au plus près des populations (agriculture péri-urbaine) et plus largement des ceintures vertes autour des villes et villages
- Tenir compte de façon prioritaire des objectifs de la réorganisation des espaces agricoles

Mettre en œuvre la stratégie

- Modifier/réviser les documents d'urbanisme intercommunaux et communaux
- Procéder à l'animation foncière et aux acquisitions pertinentes, lutter contre la spéculation foncière
- Aménager, réaménager en assurant le suivi des prescriptions jusqu'à réception
- Accompagner les aménageurs pour faire évoluer leurs pratiques, mêler acteurs publics et privés
- Privilégier des opérations en concertation/co-construction avec la population

DP 14.3 Faire des choix en faveur d'un urbanisme de qualité

Assurer l'intégration paysagère, urbaine et architecturale des espaces urbains choisis en renouvellement, en densification ou en extension en appliquant des principes généraux

- Prendre en compte le patrimoine naturel et les continuités écologiques et s'appuyer sur des éléments du paysage (en les valorisant) pour délimiter finement à l'échelle communale les nouveaux périmètres à urbaniser (PLU)
- Respecter les coupures d'urbanisation sur le littoral et les autres zones de maîtrise de l'urbanisation qui sont des espaces de respiration (espaces agricoles et naturels entre pôles urbains proches contribuant à la biodiversité, aux activités agricoles, aux usages récréatifs et à la qualité des paysages, notamment ceux des entrées de ville)
- Adapter l'implantation des constructions par rapport à la pente et à leur perception dans le paysage
- S'assurer de la qualité des extensions en continuité immédiate des centres anciens en s'appuyant sur les morphologies urbaines traditionnelles (continuité et typologies originelles d'implantation)
- Construire dans les principes des modes et usages locaux
- Promouvoir l'expression d'une architecture contemporaine respectueuse du territoire
- Produire des formes urbaines innovantes et économes en espace conciliant les objectifs de densité avec les attentes des habitants (qualité architecturale, lumière, intimité, extérieur au logement, espaces publics,



Coupures d'urbanisation (littoral)

Zones de maîtrise de l'urbanisation



stationnement...). Ces formes urbaines seront conçues en faveur d'une sobriété énergétique, adaptées aux conditions climatiques changeantes

Utiliser et mettre en œuvre des outils urbanistiques et d'accompagnement de l'urbanisation

- Proposer des OAP thématiques (gestion du cycle de l'eau, trame verte et bleue, biodiversité avec des zones préférentielles pour la renaturation, mobilité, paysage, qualité des formes urbaines, espaces publics, nature en ville, etc.)
- Proposer des OAP sectorielles pour les nouveaux secteurs à urbaniser et en cas de renouvellement conséquent (type centre ancien par exemple)
- Mettre en œuvre des démarches de quartiers durables (AEU, QDO, éco quartier...)
- Grouper les actions à l'échelle de la rue, du quartier, du village, des ZAC, du centre ancien...
- Envisager le modèle de la Ville du ¼ d'heure
- Définir les périmètres des abords (des Monuments Historiques) en transversalité des enjeux
- Mettre en œuvre des projets en économie circulaire (réutilisation des déchets de déconstruction)
- Réaliser des cahiers des charges de cession et prescriptions associées A,E,U&P ambitieux

Intégrer dans les opérations de réaménagement urbain des approches transversales

- Favoriser la désimperméabilisation
- Créer des îlots de fraîcheur en ville
- Garantir la sobriété des éclairages nocturnes
- Œuvrer à la prévention des risques
- Développer les mobilités actives et décarbonées
- Augmenter la production d'énergies renouvelables (toitures solaires, ombrières)
- Privilégier les matériaux durables et locaux
- Encourager les opérations en chantiers propres, verts
- Restaurer et valoriser les continuités écologiques dégradées en milieu urbain
- Renaturer des secteurs ou quartiers
- Engager des actions de compensation environnementale au sein des zones de renaturation préférentielle identifiées

Mettre la santé au cœur des projets d'urbanisme durable

- Mettre les problématiques de santé au cœur des projets d'urbanisme durable et de mobilité (bruit, pollutions liées aux autoroutes ou encore déplacements actifs bénéfiques pour la santé, nuisances lumineuses, îlots de chaleur, etc.)
- Mettre en œuvre des opérations dans une démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)

Innover en architecture

- Promouvoir la gestion intégrée (récupération et réutilisation) des eaux de pluie dans les nouvelles habitations
- Veiller à l'adaptation aux risques naturels
- Promouvoir les constructions respirantes
- Mettre en place des opérations en Bâtiments Durables Occitanie

14.4

Former, informer et accompagner les techniciens et les élus des communes du Parc à la mise en place de la stratégie de maîtrise de l'urbanisation

- Diffuser les connaissances sur les risques naturels et sur les capacités des ressources naturelles et développer les outils de sensibilisation des populations sur les risques naturels, la recomposition spatiale, etc.
- Développer des outils d'aide à la décision pour les élus, techniciens des communes et bureaux d'études : guides de références (AOP qualitatives avec exemples comprenant également des thématiques centre ancien, patrimoine, cycle de l'eau et biodiversité..., PLU, etc.), cartographie de l'occupation des sols, outils de spatialisation des enveloppes urbaines et des potentiels fonciers, outils d'aide à l'identification de secteurs potentiels de désartificialisation, « fiches-villages »
- Effectuer le suivi de la mise en œuvre de ces objectifs de planification et d'opérations nouvelles telles que la désartificialisation, analyser les retours d'expériences
- Se doter des moyens techniques en adéquation avec les besoins suscités par la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette et l'élaboration d'une stratégie de recomposition spatiale
- Ateliers de sensibilisation ou de co-construction de projets communaux (espaces publics, équipements publics, etc.) avec des partenaires techniques et des habitants.


Acteurs et partenaires
Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Favoriser la prise en compte globale des enjeux dans les documents cadres et accompagner les collectivités lors de l'élaboration des documents de planification
- Initier ou participer à l'élaboration de stratégies territoriales permettant la prise en compte des enjeux liés au paysage (plan de paysage), à la biodiversité (TVB), aux changements globaux (recomposition spatiale), etc.
- Accompagner les communes qui intègrent ces stratégies dans leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- CAUE, écoles d'architecture et d'urbanisme, aménageurs...

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**L'État et ses établissements s'engagent à :**

- Accompagner les collectivités pour la prise en compte de ces enjeux dans les documents de planification
- Soutenir techniquement et financièrement l'élaboration des chartes ou plans de paysage

La Région Occitanie s'engage à :

- Soutenir le Parc dans l'ensemble de ses démarches visant à contribuer à l'objectif de "zéro artificialisation nette", en cohérence avec le SRADDET et la SrB
- Veiller à la qualité des projets d'aménagement financés sur le territoire du Parc au regard notamment de la place laissée à la nature à des fins de préservation de la biodiversité, participer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique au bien-être des habitants
- Accompagner les techniciens et les élus dans la mise en œuvre de leur trajectoire de sobriété foncière, qui fera l'objet d'un objectif chiffré dans le SRADDET modifié
- Contribuer à la production et la diffusion d'outils de sensibilisation aux enjeux du ZAN et à sa mise en œuvre
- Faciliter le développement et l'appropriation d'outils de connaissance du territoire, en soutenant des initiatives locales ou en favorisant une offre mutualisée à l'échelle régionale
- Accompagner la mise en œuvre de politiques de sobriété foncière par l'appui ciblé à des projets favorisant notamment la requalification des zones d'activités existantes, la reconquête des friches, le développement d'une offre de logements et d'équipements dans les centralités existantes

Le SRADDET « Occitanie 2040 » identifie clairement dans son rapport d'objectifs le besoin d'une gestion économe de l'espace régional, au sein de son objectif 1.4 « Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040 ». Le Plan d'actions régional sur le foncier, adopté en décembre 2019, appuie la mise en œuvre des objectifs de gestion économe de l'espace et d'aménagement équilibré du territoire. Cet objectif est confirmé et renforcé dans le dé

*1 de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SrB) qui fixe la cible de « Zéro perte nette de biodiversité à l'horizon 2040 » à travers 3 actions :
1.1 : éviter, réduire l'artificialisation et la fragmentation, et renaturer pour reconquérir la biodiversité
1.2 : Mobiliser les outils fonciers pour préserver et protéger la biodiversité
1.3 : Donner plus de place à la nature en ville, au bénéfice de la biodiversité et des citoyens.*

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Soutenir dans le cadre de son dispositif d'aide aux communes, les projets d'investissement portés par les communes et leurs groupements en lien avec cette mesure dont il partage pleinement les objectifs dans le cadre de son programme d'écoresponsabilité
- Assurer l'intégration paysagère, urbaine et architecturale des espaces urbains choisis en renouvellement, en densification ou en extension
- Intégrer, dans les opérations de réaménagement urbain, des approches transversales sur désimperméabilisation, création d'îlots de fraîcheur en ville, sobriété des éclairages nocturnes, prévention des risques, production d'énergies renouvelables (toitures solaires), matériaux durables et locaux, opérations en chantiers propres, verts, restauration des continuités écologiques dégradés en milieux urbains
- Mettre la santé au cœur des projets d'urbanisme durable
- Innover en architecture (récupération des eaux de pluie intégrée dans les nouvelles habitations, adaptation aux risques naturels, constructions respirantes, opérations en BDO)
- Contribuer, par ses avis réglementaires en tant que personne publique associée, à la prise en compte des enjeux transversaux du territoire en matière de recomposition spatiale qui sont en lien avec les politiques dont il a la charge

Les communes s'engagent à :

- Privilégier les démarches prenant en compte l'ensemble des enjeux du territoire du Parc, notamment liés au paysage, aux espaces naturels, à la biodiversité, aux zones agricoles à préserver, au climat et à l'énergie, aux déchets, à l'eau, etc., dans les documents d'orientation et de planification ainsi que dans les projets d'aménagement, d'équipement ou de travaux, en associant le plus tôt possible l'EPCI et le Syndicat mixte du Parc
- Favoriser le réinvestissement urbain, traduire les coupures ou zones de maîtrise de l'urbanisation dans les documents de planification
- Vérifier, lors de tout projet de planification ou d'aménagement nouveau, l'adéquation entre les possibilités d'accueil et les ressources en eau ainsi que les capacités d'assainissement et faire en sorte que l'approvisionnement en eau potable reste prioritaire par rapport aux autres usages
- Faire des choix en faveur d'un urbanisme de qualité, innovant, contribuant à un cadre de vie favorable à la santé et adapté aux changements globaux et aux risques naturels

Les EPCI s'engagent à :

- Prendre en compte ces enjeux dans les documents de planification
- Le Grand Narbonne s'engage à :
- Promouvoir les projets de réinvestissement urbain dans le respect des prescriptions du SCoT

Les chambres consulaires s'engagent à :

- Accompagner leurs ressortissants dans la mise en œuvre de la sobriété foncière et participer aux réflexions collectives pour tenir compte des problématiques d'accès au foncier des entreprises et de cohabitation des usages et activités

15

MESURE > 15

ACCOMPAGNER ET INTÉGRER LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS ET À VENIR, EN VISANT L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGÈRE

M+ Mesures liées
M5 · M9 · M10 · M13 · M18

T+ Thématiques associées
EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
PAYSAGE
URBANISME
TOURISME & LOISIRS
AGRICULTURE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.4

(A) Ménager le territoire en visant l'excellence environnementale

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A) MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Indicateur d'évaluation

Bilan évaluatif du contrat de route (D 6009) : dispositifs publicitaires illégaux existants, nombre de délaissés routiers réhabilités, nombre de murets restaurés, etc.

Contexte et stratégie

Les paysages de la Narbonnaise en Méditerranée sont parcourus par des infrastructures du quotidien, nécessaires au fonctionnement social du territoire.

Qu'il s'agisse des réseaux d'électricité aériens ou du maillage routier, dont les abords ne sont pas toujours qualitatifs, ces équipements peuvent contraster dans les paysages naturels, agricoles et urbains traditionnels dans lesquels ils se greffent.

L'atténuation des impacts tant paysagers qu'environnementaux de ces infrastructures du quotidien (par-delà les installations de production ENR qui font l'objet d'une mesure dédiée) et la recherche de leur faisabilité sociale sont des objectifs incontournables de cette Charte.

Notre ambition vise la bonne intégration paysagère des infrastructures existantes et à venir et l'exemplarité dans la prise en compte des enjeux de biodiversité et de préservation des continuités écologiques.

Application de la séquence « éviter réduire compenser », élaboration d'une stratégie pour fixer les exigences en matière de réduction et de compensation, accompagnement des aménageurs en amont des projets, sont autant de leviers à déployer afin de viser une haute qualité environnementale et paysagère.

15.1 Définir des processus d'accompagnement de projet et des stratégies d'intégration paysagère et environnementale

- Mettre au point des processus d'accompagnement de projet pour garantir l'intégration paysagère, la prise en compte des risques, la qualité architecturale et environnementale des projets d'équipements dont les infrastructures, notamment dans les zones majeures de préservation de la biodiversité (Z1) et les zones à forte sensibilité paysagère (Z2)
- Accompagner les aménageurs tout au long des processus afin qu'ils puissent appréhender les enjeux dès la conception de leurs projets jusqu'à la livraison et afin de valider la réalisation prévue au regard des prescriptions mises en place
- Mettre en place une stratégie territoriale concernant la compensation paysagère : une fois l'évitement et la réduction des impacts sur le paysage effectués, œuvrer pour l'imposition de mesures de compensation paysagère (pour les projets ne bénéficiant pas du % paysage)
- Assurer un développement des énergies renouvelables respectueux des paysages et de la biodiversité
- Accompagner les sites industriels (en priorité les sites ICPE) et les zones d'activités existantes et en projet pour améliorer leur qualité paysagère et limiter leur impact environnemental



Pour les Z1

Pour les Z2



Accompagner les sites industriels et les zones d'activités existantes et en projet pour améliorer leur qualité paysagère et limiter leur impact environnemental



10

15.2 Mettre en place une stratégie territoriale de mise en œuvre de la séquence ERC

- Mieux accompagner les porteurs de projets en amont
- Évaluer les impacts des projets en cumul des projets voisins réalisés ou en cours d'instruction
- Appréhender l'impact des projets et infrastructures dans le contexte de changements climatiques et de ses impacts sur la biodiversité
- Anticiper la modification des milieux liée aux changements climatiques, dans l'application des mesures compensatoires (compenser sur des secteurs où l'habitat visé pourra effectivement se maintenir)
- Mettre en place les principes de la Stratégie nationale des Aires protégées pour la séquence ERC
- Veiller à la prise en compte de la TVB+ dans la séquence ERC
- Optimiser les mesures de compensation sur les trames afin de viser l'efficacité des mesures (foncier, opérations de génie écologique)
- Expérimenter, pour tenir compte des incertitudes liées au changement climatique et des effets imprévus des projets d'infrastructures, l'ajustement en continu de la compensation environnementale (type de mesure et budget alloué), selon un principe de compensation révisable tout au long de la vie de l'équipement (ou sur la durée habituelle de compensation) au regard de son réel impact constaté
- Réfléchir à un observatoire des impacts et compensations sur l'ensemble du territoire du Parc

15.3 Optimiser la prise en compte des enjeux naturels et de continuités écologiques dans les projets d'infrastructures

Informers les aménageurs

- Sensibilisation des aménageurs et porter à connaissance des résultats des études TVB+ du Parc de la Narbonnaise

Accompagner les aménageurs

- Accompagner les aménageurs dans la prise en compte des continuités écologiques
- Prendre en compte les unités hydrauliques cohérentes et restaurer les ouvrages hydrauliques prioritaires du Référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE)



Restaurer les ouvrages hydrauliques prioritaires du ROE



15.4 Assurer l'intégration des antennes-relais et des réseaux de transport d'énergie et de télécommunications existants et à venir

- Évaluer l'impact paysager des infrastructures aériennes existantes et identifier les travaux prioritaires de réduction des impacts, en lien avec les opérateurs
- Enfouir les lignes électriques sur les secteurs où les enjeux biodiversité sont les plus importants (Z1)
- Veiller à la bonne intégration paysagère des projets d'implantation de nouvelles antennes et des projets d'enfouissement des réseaux
- Développer des outils d'accompagnement des opérateurs et des communes (cahiers de recommandations, porter à connaissance réglementaire, lecture des projets, négociation...)
- Veiller à la bonne prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux dans le cadre des travaux d'entretien et de création des infrastructures de transport d'énergie (canalisation de gaz Narbonne Claire, réseaux de transport d'électricité...)



Z1 : enfouir les lignes électriques



2 • 5 • 6 • 7 • 8



15.5

Améliorer la qualité intrinsèque du réseau de transport (routes et mobilités douces) et des paysages perçus depuis ces axes

- Envisager des travaux de restauration des continuités écologiques impactées par des équipements existants (autoroutes et routes au trafic important, lignes électriques, etc.)
- Poser des panneaux incitant à ralentir sur les zones à très fort impact (forts taux de collisions) et communication auprès des habitants sur le risque collision avec la faune sauvage, notamment la nuit
- Assurer la préservation et la valorisation des éléments paysagers liés à la route ou perçus depuis celle-ci : implantation d'arbres d'alignement le long des voies, patrimoine bâti (ponts, borne, calvaires, murets, bâtiments, etc.), haies et arbres isolés, etc.
- Utiliser un cahier de prescriptions architecturales et paysagères, pour la prise en compte des paysages dans les travaux routiers et autres voies
- Expérimenter de nouvelles techniques d'aménagement de voirie favorisant la bonne intégration paysagère et l'adaptation au changement climatique, notamment sur la gestion pluviale et le rafraîchissement (arbres d'alignement)
- Suivre le développement des mobilités douces du territoire en assurant l'intégration paysagère des ouvrages et leur qualité écologique
- Poursuivre la résorption des points noirs le long des voies (dépôts sauvages, affichage publicitaire, signalisation des activités, etc.)
- Poursuivre la mise en œuvre du contrat de route en faveur des paysages de la route D6009
- Intégrer les aménagements pour les modes actifs de déplacement aux infrastructures routières et ferroviaires et coupler les réflexions sur le franchissement des obstacles avec celles sur les continuités écologiques



RD6009 : améliorer la qualité du réseau de transport et de ses paysages

Restaurer les continuités écologiques impactées par des équipements de transport existants

**Acteurs et partenaires****Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc**

- Assister les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte du paysage et de la biodiversité dans leurs projets (Suez, Vinci, RTE, TEREGA, téléphonie mobile, Département, EPCI, etc.)
- Développer des outils d'information et d'accompagnement des communes et des opérateurs, pour une appréhension des enjeux
- Élaborer, en concertation avec les acteurs du territoire et l'État, une stratégie territoriale de mise en œuvre de la séquence ERC

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- RTE, ENEDIS, SUEZ, TEREGA, ALENIS, sites industriels, opérateurs de téléphonie

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES**L'État et ses établissements s'engagent à :**

- Se donner les moyens d'assurer le suivi des mesures compensatoires et leur révision au cours du temps
- Associer les gestionnaires d'espaces naturels du territoire pour l'élaboration des mesures de la séquence ERC
- Accompagner les porteurs de projets pour la mise en œuvre de la séquence ERC (Cerema)

La Région Occitanie s'engage à :

- Soutenir le Parc dans l'ensemble de ses démarches visant à assurer la bonne mise en œuvre de la séquence ERC
- Animer à l'échelle régionale la Communauté Régionale Éviter-Réduire-Compenser (ERC) avec une ambition renouvelée, focalisée sur la biodiversité
- Mettre à disposition des acteurs du territoire du Parc son outil d'information et d'aide à la décision « Biocitanie » pour la prise en compte de la biodiversité du territoire, des informations cartographiques sur les enjeux de biodiversité locaux
- Accompagner les documents de planification dans la prise en compte du SRADDET, avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Améliorer les paysages liés à la route, ainsi que la qualité paysagère et environnementale des équipements routiers de la RD6009, en poursuivant l'aménagement des aires d'arrêt et de repos de la RD 6009, le traitement des délaissés de la RD 6009, le recalibrage et l'uniformisation des accotements de la RD 6009, la restauration des murets de pierres sèches de la RD 6009 ; ces actions seront mises en œuvre en cohérence avec la charte de l'Arbre et du paysage du Département et de la démarche Route durable
- Participer via ses pépinières départementales à l'intégration paysagère des infrastructures dont il est le maître d'ouvrage (routes et

mobilités douces) ainsi qu'à accompagner les collectivités en charge de programmes d'aménagement par un conseil à la plantation et une mise à disposition de végétaux résilients

Les communes s'engagent à :

- Garantir la qualité paysagère et environnementale de tous leurs projets, (intégration paysagère des antennes-relais de téléphonie, enfouissement des réseaux, réseau routier et voies vertes respectueux des paysages, de la biodiversité et des continuités écologiques, etc.)

Les EPCI s'engagent à :

- Améliorer la qualité paysagère et environnementale de tous leurs projets, (intégration paysagère des antennes-relais de téléphonie, enfouissement des réseaux, réseau routier et voies vertes respectueux des paysages, de la biodiversité et des continuités écologiques, etc.) et à améliorer la qualité paysagère et environnementale de ses équipements existants tels que les zones d'activités

Le Grand Narbonne s'engage à :

- Expérimenter des actions de renaturation avec les communes volontaires et, si la démarche s'avère concluante, et sous réserve d'accord politique de ses élus, envisager de définir des zones préférentielles de renaturation lors de la prochaine révision du SCoT

Les Chambres consulaires s'engagent à :

- Contribuer à sensibiliser leurs entreprises aux sensibilités du territoire pour une bonne appréhension des enjeux

La Chambre d'Agriculture s'engage à :

- Participer à l'évaluation des impacts des projets sur l'agriculture du Parc et à la mise en œuvre de la séquence ERC en agriculture

16

MESURE > 16

ACCOMPAGNER LES GRANDES INFRASTRUCTURES POUR LIMITER LEURS IMPACTS ET LES INTÉGRER À LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

M+ Mesures liées
M5 • M9 • M10 • M13 • M18 • M23

T+ **Thématiques associées**
SOLS ET SOLS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
CLIMAT ÉNERGIE
PAYSAGE
URBANISME
TOURISME & LOISIRS
AGRICULTURE

Orientation majeure

0.4
(A) Ménager le territoire en visant l'excellence environnementale

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A) MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Indicateurs d'évaluation

En cours de définition

Contexte et stratégie

Deux grands projets d'infrastructures suscitent une vive attention en Narbonnaise en Méditerranée : la ligne nouvelle ferroviaire Montpellier-Perpignan (LNMP) et l'extension du port de Port-La-Nouvelle.

Le tracé de la ligne Montpellier-Perpignan en Narbonnaise, qui traverse le corridor européen du piémont des Corbières, suppose la réalisation de plusieurs ouvrages de franchissement des reliefs. Son ambition technologique doit s'accompagner d'une ambition environnementale supérieure au strict respect des réglementations, qui rende l'opération exemplaire en termes de préservation des paysages, d'intégration des enjeux écologiques, d'anticipation de la hausse du niveau marin.

La zone portuaire de Port-La-Nouvelle (hors périmètre labellisé Parc) compte tant par l'apport économique qu'elle génère que par les enjeux issus de ses interactions avec le milieu naturel. La valorisation d'un paysage de l'industrie, mais aussi la décarbonation des flux de marchandises, sont autant de défis que va générer l'extension du port.

Au large du port, le projet de parc éolien flottant commercial et son raccordement forment également un projet majeur pour lequel la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et socio-économiques sont d'importance pour le territoire.

Les autoroutes A9 et A61 appartiennent désormais au paysage, qu'elles marquent fortement de leur empreinte tout en étant elles-mêmes un support pour sa découverte. Par-delà la création de deux passages à faune, leur perméabilité doit être accentuée, en faveur des continuités écologiques.

16.1

Faire de la LNMP un exemple national de limitation et de suivi des impacts sur les enjeux paysagers et agricoles et d'évitement sur les enjeux naturels

- Favoriser les espaces de dialogue et la concertation des acteurs locaux de la Narbonnaise
- Faire de la mixité de la ligne une priorité afin de permettre le fret
- Proposer et veiller au respect de préconisations architecturales, environnementales et paysagères approfondies et contextualisées
- Élaborer, en amont des projets, des prescriptions précises d'intégration paysagère, architecturales et environnementales sur les tronçons à forte sensibilité paysagère
- Veiller à la prise en compte de la TVB+ de la Narbonnaise
- Élever l'ambition de la limitation des impacts écologiques au-delà du strict respect des réglementations. En particulier, étudier des solutions les plus poussées possibles en termes d'évitement des impacts
- Participer à la maîtrise d'ouvrage du % paysage devant porter sur des mesures de compensation locales (et non globalisées à l'ensemble de la LNMP) proportionnelles et contextualisées aux impacts localisés les plus forts (Cf. sites prioritaires localisés sur le plan du Parc)
- Veiller au maintien et/ou à la restauration de la continuité des réseaux de chemins et voies secondaires (accès agricoles, sentiers de randonnées, réseau de déplacements actifs) existants sur le tracé de la LNMP
- Organiser le retour d'expérience du processus mis en place comme un exemple national de limitation des impacts sur les patrimoines naturels et paysagers par les grands projets
- Veiller à la limitation des impacts sur les espaces agricoles et à la bonne compensation des terres agricoles impactées (en particulier dans les Z3)



Zones à enjeux paysagers/ faire de la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan un exemple national de limitation des impacts sur le paysage



Zones à enjeux naturels/ faire de la Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan un exemple national d'évitement sur les enjeux naturels



Z2 : limiter l'impact paysager des grandes infrastructures



2 • 8 • 9

16.2

Améliorer la qualité paysagère et environnementale des autoroutes, de leurs infrastructures et de leurs abords

- Envisager des travaux de restauration et amélioration des continuités écologiques dans le respect des paysages et en les valorisant
- Contribuer à l'amélioration de la qualité paysagère de ces infrastructures (dont les aires de repos, aires de covoiturage, station de péage, échangeurs, ouvrages de franchissement), en maîtrisant les extensions, les déblais-remblais et autres équipements contribuant à la banalisation du paysage
- Sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité de ces lieux (déchets, risque incendies, etc.)
- Favoriser la découverte des paysages de la Narbonnaise depuis les autoroutes et leurs aires de repos



Autoroutes : améliorer leur qualité paysagère et environnementale



Z2 : limiter l'impact paysager des grandes infrastructures



2 • 3

16.3

Aider à la gestion et l'atténuation des impacts de l'extension du port de Port-la-Nouvelle

- Analyser et étudier les impacts paysagers et environnementaux de la zone portuaire et des équipements liés en accompagnement des aménageurs et des gestionnaires
- Poursuivre le suivi des impacts hydrologiques, biologiques et sédimentaires liés à l'extension du port afin de proposer des mesures de réduction si nécessaire
- Contribuer à la valorisation de ce paysage industriel majeur du territoire (en lien avec la cimenterie et la carrière), requalifier et valoriser la « promenade portuaire et industrielle » le long du chenal de Port-la-Nouvelle, et la piste cyclable.
- Faire du port un exemple de gestion décarbonée des flux de marchandises



Gérer et atténuer les impacts du port de Port-la-Nouvelle



Z2 : limiter l'impact paysager des grandes infrastructures



2 • 3 • 6

16.4

Anticiper le devenir de la ligne ferroviaire des étangs

- Poursuivre les réflexions sur la ligne ferroviaire actuelle en lien avec les problématiques liées à la proximité de l'eau salée et au risque de submersion, ce dans la continuité de l'étude sur la vulnérabilité de la ligne réalisée en 2024 et dans le cadre des instances de suivi proposées par la SNCF
- Pérenniser l'absence d'impact de cette voie sur les écosystèmes lagunaires traversés
- Étudier des scénarios d'amélioration de transparence hydraulique de la voie au droit de l'étang de La Palme



Anticiper le devenir de la ligne ferroviaire



Z2 : limiter l'impact paysager des grandes infrastructures



2-4

16.5

Prendre en compte des enjeux environnementaux, paysagers et socio-économiques dans le cadre du projet de parc d'éoliennes flottantes commerciales en mer et de son raccordement électrique

- Capitaliser le retour d'expérience des éoliennes flottantes pilotes et rechercher la mutualisation des infrastructures
- Étudier les continuités écologiques du territoire et les relations terre-mer et mettre en œuvre la séquence ERC
- Identifier les impacts paysagers et environnementaux du raccordement des éoliennes et des éoliennes en mer. Prendre en compte les impacts cumulés avec d'autres équipements similaires
- Contribuer à la réduction de ces impacts paysagers, environnementaux et socio-économiques avec les développeurs
- Veiller à l'adéquation du projet avec les dynamiques territoriales en matière d'emploi, d'attractivité touristique, d'activités...
- Prendre en compte la forte vocation touristique du territoire et étudier les impacts sur l'attractivité au sens large
- Rechercher l'exemplarité dans la dimension socio-économique et énergétique en lien avec le projet de territoire
- Développer le tourisme industriel autour de l'éolien flottant



Z2 : limiter l'impact paysager des grandes infrastructures



1-2-4



Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Favoriser, en partenariat avec SNCF Réseau, la concertation des acteurs locaux de la Narbonnaise sur le projet LNMP au regard des enjeux paysagers, environnementaux et agricoles
- Assister les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte du paysage et de la biodiversité dans leurs projets

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCL, communes et organismes consulaires
- SNCF Réseau, Vinci Autoroutes, RTE, Semop Port-La-Nouvelle, Qair - Oceanwinds, fédérations de pêche et de chasse, Prud'homme...

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

L'État et ses établissements s'engagent à :

- Œuvrer en faveur d'une intégration environnementale et paysagère exemplaire de la LNMP et faire de cet aménagement une vitrine en termes d'intégration environnementale et paysagère
- Poser des exigences environnementales et paysagères fortes au regard du développement de l'éolien en mer
- Associer le Parc à toutes les instances de concertation et commission(s) concernant le développement éolien en mer au large de la façade littorale narbonnaise

La Région Occitanie s'engage à :

- Veiller à la qualité des projets d'aménagement financés sur le territoire du Parc au regard notamment de la place laissée à la nature à des fins de préservation de la biodiversité, participation à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et au bien-être des habitants
- Soutenir le Parc dans l'ensemble de ses démarches visant à assurer la bonne mise en œuvre de la séquence ERC
- Animer à l'échelle régionale, la Communauté Régionale éviter-réduire-compenser (ERC) avec une ambition renouvelée, focalisée sur la biodiversité

- Mettre à disposition des acteurs du territoire du Parc son outil d'information et d'aide à la décision « Biocitatie » pour la prise en compte de la biodiversité du territoire, des informations cartographiques sur les enjeux de biodiversité locaux
- Accompagner les documents de planification dans la prise en compte du SRADDET, avec l'appui de l'Agence régionale de la biodiversité Occitanie
- Intervenir, dans la limite de ses compétences et des ressources financières, dans le cadre de dispositifs contractuels en lien avec sa stratégie et menés en partenariat avec L'État et ses établissements publics ferroviaires, sur l'infrastructure ferroviaire

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Mettre en œuvre le cas échéant sa compétence réglementaire en matière d'aménagement foncier, en direction des projets de grands ouvrages publics, en s'attachant à la préservation de la qualité environnementale et paysagère du territoire du Parc
- Procurer un conseil à la plantation et mettre à disposition des aménageurs en charge de ces programmes des végétations résilients dans le respect de la réglementation

Les communes s'engagent,

en particulier celles concernées par les infrastructures identifiées dans cette mesure, à :

- Participer aux instances de dialogue proposées
- Travailler, avec le Parc, à la prise en compte de la diversité des enjeux (socio-économiques, environnementaux, paysagers...)

Les EPCI s'engagent à :

- Participer aux instances de dialogue proposées

- Travailler, avec le Parc, à la prise en compte de la diversité des enjeux (socio-économiques, environnementaux, paysagers...)

Le Grand Narbonne s'engage à :

- Participer et contribuer aux consultations publiques

Les chambres consulaires s'engagent à :

- Participer aux instances de dialogue proposées
- Travailler, avec le Parc, à la prise en compte de la diversité des enjeux (socio-économiques, agricoles, environnementaux, paysagers...)



17

MESURE > 17

RÉFLÉCHIR À LA RÉORGANISATION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR ALLER VERS UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET PERMETTRE UNE ADAPTATION DE LA VITICULTURE



Mesure phare



Mesures liées
M13 · M14 · M19 · M20 · M23



Thématiques associées
EAU
SOLS ET SOLS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
CULTURE
PAYSAGE
TOURISME & LOISIRS
AGRICULTURE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.4

(A) Ménager le territoire en visant l'excellence environnementale

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A) MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Question évaluative

En quoi l'agriculture locale s'est-elle réorganisée pour s'adapter et favoriser l'autonomie alimentaire du territoire ?

Indicateurs d'évaluation

- Part de la SAU sur le territoire
- Évolution de la SAU en cultures alimentaires ou destinée à l'élevage
- Localisation des cultures
- Développement de nouvelles filières
- Mise en place d'un Schéma d'organisation des potentialités agricoles du territoire
- Nombre de documents d'urbanisme ayant donné une ambition agricole forte
- Nombre d'expérimentations de nouvelles cultures

Contexte et stratégie

Largement dominé par la viticulture, le bassin agricole de la Narbonnaise en Méditerranée ne possède que peu de cultures nourricières, accusant une forte dépendance aux transports tandis qu'émergent de nouvelles tendances de consommation, soucieuses de la provenance locale des produits, attentives aux circuits courts et à la décarbonation.

Simultanément, l'agriculture du territoire est confrontée à plusieurs menaces : hausse des températures et évapotranspiration (risque de stress hydrique), diminution des ressources en eau (risque de conflits d'usages), remontées de sel dans les sols cultivés, perte d'espaces (urbanisation, photovoltaïsme).

La viticulture, peu demandeuse en eau et résiliente, va (et doit) rester le pilier de l'économie agricole en Narbonnaise.

Plusieurs défis se présentent à l'agriculture locale dont notamment : adapter la viticulture pour diminuer sa dépendance à l'irrigation et diversifier l'offre alimentaire et favoriser les circuits de proximité.

Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier les convergences entre besoins alimentaires du territoire et potentiel agricole, d'inciter au développement des cultures nourricières sur les parcelles irrigables par le biais d'une réflexion et une planification à l'échelle du territoire, d'expérimenter et développer de nouvelles cultures en sec, de préserver les terres à fort potentiel agronomique et d'accompagner le monde agricole dans ces changements.

Il s'agit d'impulser un modèle de développement agricole innovant et vertueux, fondé sur l'utilisation raisonnée des ressources (eau, foncier), qui incite au développement des cultures nourricières et valorise aussi les surfaces peu productives par des cultures à haute valeur ajoutée.

DP **17.1** Innover en planifiant la répartition des cultures en fonction de l'intérêt agronomique des sols et la disponibilité en eau d'irrigation

Identifier les convergences entre besoins alimentaires du territoire et potentiel agricole

- Cartographier précisément le potentiel agronomique des sols, l'accès et la disponibilité de la ressource en eau pour les cultures, les sols devenus incultes...
- Identifier les besoins alimentaires cultivables localement (avec et sans accès à l'eau)
- Identifier les zones de développement de cultures participant à l'autonomie alimentaire (p.ex. maraîchage) du territoire (périmètres irrigués, des sols adaptés, accessibilité...), de préservation de la vigne voire de redéploiement viticole
- Identifier les zones en cours de salinisation pouvant être valorisées par l'élevage

Mettre en place une planification au service de la protection des terres agricoles et d'une répartition des cultures adaptée au changement climatique (en priorité dans les Z3)

- Élaborer de façon concertée d'un Schéma d'organisation des potentialités agricoles du territoire permettant de définir collectivement les priorités de cultures selon les besoins et les potentialités locales.
- Donner aux documents d'urbanisme une ambition forte de protection des terres agricoles : protection des zones agricoles et naturelles (PAEN), ZAP, identification de zones dédiées à l'alimentation de la commune, préserver les espaces agricoles "vitrines du territoire"
- Inventer et expérimenter des outils d'incitation et d'accompagnement à la reconversion des espaces agricoles.
- Intégrer les espaces agricoles dans la stratégie de lutte contre les incendies ou les inondations (champs d'expansion de crues)

17.2 Diversifier les cultures du territoire

- Expérimenter les cultures qui ont été identifiées comme cultivables sur le territoire et qui correspondent à des besoins alimentaires.
- Expérimenter des cultures possibles en agriculture pluviale en contexte de déficit hydrique
- Encourager fortement le développement des cultures nourricières et des productions animales
- Former les élus aux enjeux de la sécurité alimentaire locale
- Appuyer l'émergence de PAT (Projet alimentaire territorial) sur le territoire et les mettre en œuvre



17.3 Accompagner les changements

- Valoriser des surfaces peu productives en développant des cultures peu demandeuses en eau d'irrigation, bien valorisées et à faible impact
- Accompagner la reconversion des terres devenues trop salées, par l'installation d'activité pastorale lorsque possible
- Sensibiliser et former les agriculteurs aux cultures de diversification
- Inciter et accompagner les nouveaux installants à la diversification (lien avec les formations...)
- Accompagner le développement économique de ces nouvelles filières (outils de transformations...)
- Accompagner les exploitations existantes à se diversifier

Mettre en œuvre les outils fonciers permettant d'accompagner les mutations agricoles et éviter la spéculation foncière notamment en faisant de l'agriculture un levier de maîtrise de la consommation d'espace dans le développement du territoire

- Mobiliser les friches à partir d'animations foncières
- Faciliter l'accès au foncier et accompagner les nouvelles installations pour ces cultures

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Être moteur, aux côtés des organisations agricoles, de la mise en place et l'animation d'un outil innovant de planification de répartition des cultures en fonction de l'intérêt agronomique des sols et de la disponibilité en eau d'irrigation
- Contribuer à l'émergence de PAT sur les parties non pourvues du territoire, participer à leur mise en œuvre
- Valoriser les actions expérimentales de cultures adaptées à la sécheresse et aux fortes températures

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- Syndicats, AOC, caves coopératives et particulières, associations Paysannes, CIVAM, agriculteurs et producteurs, UASA, Safer, Terre de liens, associations locales de valorisation du patrimoine, Fédération départementale des Cuma, opérateurs économiques



ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

☑ L'État et ses établissements s'engagent à :

- Suivre et accompagner l'élaboration d'un outil innovant de planification de répartition des cultures en fonction de l'intérêt agronomique des sols et de la disponibilité en eau d'irrigation
- Contribuer à préserver et valoriser le foncier agricole afin de favoriser les installations en culture de diversification et d'élevage
- Accompagner l'émergence de filières en lien avec la diversification et la relocalisation de l'alimentation
- Accompagner les PAT présents ou en émergence sur le territoire
- Contribuer à la création de l'outil de planification et à la mise en œuvre de la stratégie ainsi élaborée, sur les propriétés du Conservatoire du Littoral

☑ La Région Occitanie s'engage,

dans le cadre de sa stratégie respective en faveur du développement des filières agricoles et dans la limite de ses compétences et de ses ressources financières, à :

- Soutenir les actions du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc et de ses partenaires, contribuant à la valorisation des productions identitaires du territoire, leur transformation et leur mise en marché
- Soutenir tout particulièrement le développement des démarches de qualité, collectives et structurantes visant la diversification des activités agricoles génératrices de plus-value économique et à fort ancrage local
- Soutenir les actions visant à favoriser l'accessibilité pour tous à une alimentation durable, accompagner les porteurs de projet dans l'agriculture durable, viable et rentable avec la mise en place de la foncière agricole d'Occitanie

Le Pacte pour une alimentation durable en Occitanie, adopté en 2018, a posé les bases d'une action régionale volontariste en faveur d'une promotion de la consommation locale de qualité comme levier de création de valeur sur le territoire. La Région a adopté en mars 2020 un cap politique en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables, construit

autour des 3 piliers du développement durable : social « Bien vivre de son métier et contribuer à des campagnes vivantes », environnemental « l'environnement, une chance pour notre agriculture » et économique « des modèles économiques viables ».

☑ Le Département de l'Aude s'engage à :

- Mettre en œuvre sur la Narbonnaise, dans le cadre de sa stratégie agricole et pêche, la stratégie départementale de développement agricole élaborée en 2023
- Accompagner les PAT locaux en cohérence avec le PAT départemental

☑ Les communes s'engagent à :

- Préserver le foncier agricole en donnant une ambition agricole forte aux documents d'urbanisme
- Favoriser l'installation agricole et notamment les cultures de diversification et d'élevage
- Participer à la création d'un outil innovant de planification de répartition des cultures en fonction de l'intérêt agronomique des sols et de la disponibilité en eau d'irrigation

☑ Les EPIC s'engagent à :

- Préserver le foncier agricole en donnant une ambition agricole forte aux documents d'urbanisme.
- Élaborer et mettre en œuvre des PAT
- Favoriser l'installation agricole et notamment les cultures de diversification et d'élevage
- S'impliquer dans la création d'un outil innovant de planification de répartition des cultures en fonction de l'intérêt agronomique des sols et de la disponibilité en eau d'irrigation

Le Grand Narbonne s'engage à :

- Maintenir l'activité existante et favoriser la diversification

☑ Les chambres consulaires s'engagent,

- en l'occurrence la Chambre d'Agriculture, à :
- Être moteur, aux côtés du Syndicat mixte du Parc, de la construction d'un outil innovant de

planification visant à optimiser la répartition des cultures en fonction de l'intérêt agronomique des sols et de la disponibilité en eau d'irrigation

- Proposer un accompagnement des producteurs pour la diversification des productions (formations, conseils techniques)
- Expérimenter ou assurer une veille sur les nouvelles cultures peu demandeuses en eau et en intrants
- Cœuvrer pour la création voire la structuration de filières et la mise en marché des produits

18

MESURE > 18

METTRE EN ŒUVRE UN MIX ÉNERGÉTIQUE RENOUVELABLE AU BÉNÉFICIE DU TERRITOIRE ET RESPECTUEUX DES PATRIMOINES ET DES HABITANTS



Thématiques associées

SOLS ET SOLS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
PAYSAGE
URBANISME
AGRICULTURE
CLIMAT ÉNERGIE



Mesures liées

M9 · M10 · M13 · M15 · M16 · M21 · M23



Orientation majeure

0.4

(A) Ménager le territoire
en visant l'excellence environnementale



Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A) MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Indicateurs d'évaluation

- Indicateurs qualitatifs pour évaluer en quoi le développement des énergies renouvelables s'est fait au service du territoire et dans le respect des patrimoines et des habitants
- Évaluation des co-bénéfices pour le territoire (emploi local, actionnariat public et citoyen...)
- Mixité des EnR



Contexte et stratégie

Pionnier des énergies renouvelables en France, fort de ses gisements éolien et solaire, le territoire poursuit sa transition énergétique avec une attention soutenue à la mixité des solutions EnR: projets d'hydrogène vert, chaufferies bois... Il vise à concrétiser l'ambition de sa stratégie climat énergie posée au sein de son Plan climat air énergie territorial, elle-même en symbiose avec les stratégies nationale et régionale en matière de croissance verte comme de protection de la biodiversité et des paysages.

Ce Plan climat, commun avec le Grand Narbonne, est assorti d'une charte qualité qui encadre le développement des énergies renouvelables (solaire, éolien) dans le souci de leur ancrage territorial et de la préservation de la biodiversité comme des paysages. Le Parcse signale ainsi par une volonté de planification et de régulation des infrastructures EnR et de conciliation des objectifs de transition énergétique et de préservation de la biodiversité et de la qualité des paysages.

La stratégie proposée à travers la Charte vise, d'une part, à inscrire dans la durée les objectifs de développement des EnR posés par le Plan Climat du Narbonnais 2019-2024 dans les démarches de planification à venir et, d'autre part, à affirmer une singularité et une plus-value au regard de ces dernières à travers l'affirmation et la mise en œuvre de principes de développement liés à l'ancrage territorial et à la qualité environnementale et paysagère des projets.

Il s'agit ainsi d'affirmer / promouvoir:

- Un développement des EnR indissociable d'une stratégie ambitieuse de sobriété et de réduction des consommations d'énergie
- La cohérence et la coordination des volets EnR des documents de planification des 3 EPCI du territoire
- La composition d'un mix énergétique via la diversification des énergies renouvelables (en se basant initialement sur le mix et la trajectoire énergétique définis dans le Plan Climat du Narbonnais et en s'inscrivant à moyen long terme dans une démarche évolutive)
- Des projets ayant des co-bénéfices pour le territoire: projets issus de l'économie circulaire locale, propices à la structuration de filières locales et à la création ou au maintien d'emplois ou d'activités, projets intégrant de la participation citoyenne et publique...
- Des démarches et des projets à forte qualité environnementale et paysagère.

Concernant l'éolien terrestre, la priorité du territoire du Parc naturel à horizon 2040 est de réussir le renouvellement des parcs éoliens existants dans les 3 zones prioritaires cartographiées dans la charte qualité EnR et d'évaluer en continu et de manière cumulée les impacts de ces sites.

Concernant le solaire, la priorité du territoire est de développer le solaire sur le bâti en veillant à assurer la qualité architecturale des équipements et de maîtriser le développement des centrales solaires au sol, agrivoltaïsme compris. Plus globalement, la priorité est de favoriser la mixité des EnR et le développement des EnR autres que le solaire et l'éolien.

18.1 Promouvoir une approche concertée de la production d'énergies renouvelables

Planifier pour diversifier le développement des EnR et optimiser les synergies entre réseaux électrique et gaz

- Accompagner les collectivités dans l'élaboration de volets EnR ambitieux dans leurs documents de planification (SCoT, PCAET, PLU...). Veiller à la cohérence des démarches. Envisager des actions mutualisées. Tendre vers des TEPOS en adéquation avec les potentiels et la capacité de charge du territoire. Mettre à jour et diffuser le volet "énergies renouvelables" du cahier technique de l'urbanisme du Parc
- Optimiser le mix énergétique dans la planification urbaine et l'aménagement opérationnel par la réalisation de Schémas directeurs des énergies, qui enrichissent et précisent les objectifs des actions d'un PCAET ou d'une démarche TEPOS en matière de production et de distribution énergétique, tout en intégrant les enjeux de réduction des consommations.
- Réaliser un Schéma Directeur des Énergies qui s'appuierait sur les potentiels (incluant le SR3ENR) et les usages pour définir un mix énergétique et fixer les synergies à mettre en œuvre. S'appuyer sur les productions et les infrastructures locales pour optimiser les investissements et favoriser les solutions les plus économiques pour les populations

Promouvoir et accompagner l'élaboration de volets qualitatifs dans les documents de planification des EnR des collectivités pour concilier les enjeux

- Accompagner les communes dans la planification communale des EnR en mobilisant l'ingénierie territoriale disponible (p.ex. loi APER)



11



18.2

Appuyer l'émergence des nouvelles filières et favoriser les projets de production d'énergie avec co-bénéfices pour le territoire

Identifier comme prioritaires les projets de production d'énergie avec co-bénéfices pour le territoire : projets issus de l'économie circulaire locale, filières locales, emplois, participation citoyenne, déchets, agriculture, pastoralisme, bois mort

Organiser la valorisation du bois (pin, bois flotté, bois brûlés) et des sous-produits de la vigne en s'insérant dans les dynamiques existantes au sein des territoires voisins

Accompagner les initiatives existantes et les innovations, notamment les filières basées sur la récupération de chaleur issue des déchets (Cf. CET Lambert) et des boues de stations d'épuration voire appuyer le développement d'une valorisation énergétique des sous-produits de la vinification. En fonction du potentiel bois + déchet, explorer une filière biogaz pouvant servir à des centrales à chaleur ou à la mobilité

Soutenir les EnR thermiques et la récupération de chaleur, approfondir les potentiels de la géothermie et de la thalassothermie en lien également avec les besoins de rafraîchissement estival

Structurer un écosystème autour de l'éolien flottant propice à une consommation de l'énergie produite en circuit court et **accompagner la filière gaz renouvelable**

Faire du Parc un territoire d'innovation en matière d'hydrogène vert (usages, injection dans le réseau...)

- Faire bénéficier les collectivités des infrastructures pour leur décarbonation (mobilité p.ex.) et plus largement promouvoir les synergies entre la production d'EnR industrielle et les besoins de décarbonation des collectivités
- Accompagner la création d'emplois de cette nouvelle filière industrielle et développer de nouvelles activités

Mettre en réseau les acteurs, créer des passerelles entre producteurs et consommateurs



18.3

Agir pour l'intégration territoriale (environnementale, paysagère, sociale...) des énergies renouvelables et des réseaux de transport d'énergie

Respecter et mettre en œuvre la charte qualité EnR de 2019, l'évaluer et la remettre en perspective pour la période 2030-2040. L'élargir à toutes les EnR

Accompagner les communes et les porteurs de projets

- Pérenniser les cellules d'échanges telles que le pôle EnR animé par les services de l'État pour une bonne prise en compte de la globalité des enjeux dès l'amont des projets
- S'assurer du positionnement central de la collectivité dans le projet. Explorer la question de la gouvernance des projets EnR dans les documents d'urbanisme
- Orienter les mesures ERC dans des plans d'actions identifiés et mutualiser les bénéfices environnementaux vers des projets locaux
- Suivre les volets paysagers des études

Privilégier les projets ancrés dans le territoire, favorisant un développement économique local et l'implication des citoyens

- Promouvoir la prise de participation dans les projets d'EnR par les collectivités d'accueil et limitrophes et par les riverains.
- Inciter à l'intégration systématique d'un modèle participatif dans les projets EnR et l'ouverture du capital à hauteur de 40% pour les collectivités locales et les citoyens
- Impulser et déployer de nouveaux modèles de développement des projets d'énergies renouvelables citoyens, publics ou participatifs axés sur des circuits courts de l'énergie (Communauté d'Énergie Renouvelable CER, Communauté d'Énergie Citoyenne CEC...)
- Mobiliser les outils déployés par la Région Occitanie, l'AREC, EC'LR, le SYADEN...
- Promouvoir le fléchage d'une partie des bénéficiaires vers des actions de territoire liées à la transition énergétique
- Inciter au recours à des prestataires locaux ou à défaut mettre en place des formations pour faire monter en compétence l'offre locale
- Inciter à ajouter des clauses d'insertion sociale dans la gestion des chantiers
- Inciter à des actions propices à l'emploi et la formation
- Cœuvrer en faveur d'un tourisme scientifique et développer une offre de tourisme scientifique autour de l'éolien flottant

Améliorer la connaissance et la réduction des impacts environnementaux et paysagers des installations EnR existantes

- Améliorer le suivi des sites et des études environnementales (animer un comité de suivi des installations EnR existantes), capitaliser les enseignements avec les autres suivis environnementaux mis en œuvre sur le territoire et interroger la séquence ERC dans une approche globale à l'échelle du territoire, tous projets confondus. Élargir la réflexion aux territoires voisins
- Déployer un plan RIET (Réduction de l'Impact de l'Éolien Terrestre) sur les parcs éoliens du territoire, améliorer et partager les connaissances sur les impacts, notamment sur les espèces à très forts enjeux patrimoniaux (chiroptères, grands rapaces, passereaux menacés...)
- Étudier les phénomènes de saturation visuelle pour l'éolien terrestre, entre éoliennes et avec d'autres infrastructures

Poursuivre l'encadrement du développement de l'éolien terrestre et respecter le volet éolien de la charte qualité EnR du Parc en inscrivant le développement de l'éolien terrestre dans les 6 principes ci-après

1. S'inscrire prioritairement dans les 3 zones identifiées. Veiller à la bonne prise en compte des recommandations spécifiques formulées dans la charte EnR pour chacune des zones prioritaires ainsi que des recommandations générales sur la biodiversité, le paysage et les enjeux agricoles pour les différentes phases de développement d'un projet
2. Prioriser le repowering éolien structuré et à impact positif (réduisant les impacts pour la biodiversité et le paysage et augmentant les services rendus (tourisme, prévention et lutte contre les incendies). L'effacement pourra être étudié le cas échéant
3. Les zones prioritaires pour le développement de l'éolien se tiennent en dehors des zones de sensibilité du Canal du Midi



Zones urbaines : priorité au développement du solaire sur le bâti avec intégration architecturale



Zones prioritaires pour le développement éolien concernées par du renouvellement des parcs éoliens existants



Zones devant faire l'objet d'une cohérence globale pour le renouvellement des parcs éoliens



Z1 : pas de création de nouveau site éolien ni de densification, zones à éviter pour le solaire au sol



Z3 : secteurs non prioritaires pour des installations solaires au sol et encadrement du développement de l'agrivoltaïsme



1 - 2 - 8 - 9 - 10 - 11

4. Pas de création de nouveau site éolien ou de densification dans les zones majeures pour la préservation de la biodiversité (Z1) de la charte du Parc naturel. Dans ces secteurs, priorité au renouvellement en recherchant la réduction des impacts pour la biodiversité et le paysage ou à l'effacement
5. Zones sensibles à exclure (ou ne devant pas faire l'objet de nouveau site) du fait de leurs qualités paysagère, patrimoniale ou emblématique : le Massif de La Clape et Les Étangs de Bages et Sigean ; l'Abbaye et le Massif de Fontfroide ; le Plateau et les falaises de Leucate, les étangs de La Palme et de Leucate ; le secteur des Capitelles de Fitou ; les crêtes bordant les gorges de la Berre et les gorges elles-mêmes ; les massifs du Pic du Pied du Poul et de Montoullié de Périllou. Du fait de forts enjeux naturels : le massif de La Clape, les étangs de Bages-Gruissan, les étangs de Salses-Leucate ; les salins et étangs de La Palme ; les massifs du Pic de Pied du Poul, de Montoullié de Périllou et de Fontfroide ; les milieux ouverts tels que les pelouses à Brachypodes des Basses Corbières
6. Les projets devront prendre en compte les couloirs de migration des oiseaux qui constituent une contrainte forte

Massifier et prioriser le développement du solaire sur le bâti (toitures et ombrières de parking) en veillant à assurer la qualité architecturale des équipements. F

- Faire vivre le cadastre solaire du Narbonnais, mettre en œuvre des actions groupées, déployer des installations d'autoconsommation collective (patrimoniales, sociales, ouvertes), amplifier l'installation d'ombrières de parking, notamment sur les parkings privés (supermarchés...) tout en veillant à privilégier les approches globales embarquant la désimperméabilisation des sols et l'ombrage via des arbres
- Engager un travail avec l'ABF pour les cœurs de village. Actualiser le document de recommandations établi par la CAPEB, le CAUE 11 et les Architectes de France pour l'intégration du solaire sur le bâti

Maîtriser le développement du solaire au sol et respecter le volet solaire au sol de la charte qualité EnR du Parc

- Privilégier le développement des centrales solaires au sol sur des sites dégradés et sur des secteurs soumis à PPRT ou PPRI si compatibles. En dehors de ces cas de figure, le développement de centrales solaires au sol n'est à envisager que dans le cadre de projets de petites dimensions, à forte valeur ajoutée pour le territoire. Les espaces agricoles et friches viticoles (Z3) sont identifiés comme étant à préserver et non comme secteurs prioritaires pour accueillir des installations solaires au sol. Les milieux naturels ne sont pas identifiés comme secteurs prioritaires. En particulier, les zones majeures pour la préservation de la biodiversité identifiées dans la Charte du Parc (Z1) ainsi que les secteurs à enjeux pour la TVB- sont à éviter
- Éviter le solaire flottant qui est non préconisé sur les plans d'eau et surfaces aquatiques naturelles

Encadrer très précisément le développement de l'agrivoltaïsme (Z3)

- Accompagner quelques expérimentations clefs pour établir des références. Accompagner dans un premier temps une phase expérimentale pilote afin d'établir la pertinence et la nécessité des systèmes d'ombrières agrivoltaïques dans l'adaptation au changement climatique des cultures dans le contexte pédoclimatique et hydrologique local.

À l'issue de ces expérimentations et selon les retours d'expériences obtenus, définir de façon concertée un cadre d'accompagnement au développement de ces projets

- Appréhender l'expérimentation des systèmes agrivoltaïques sur la culture des vignes comme une piste à explorer parmi un panel de solutions à imaginer pour l'adaptation de la vigne
- Prioriser les secteurs à très forte sensibilité vis-à-vis des risques climatiques. Garantir la synergie avec l'usage agricole. Organiser des protocoles de suivis évaluation (agronomiques, environnementaux...) et apprécier les impacts paysagers et environnementaux dans une vision cumulée des projets d'infrastructures

Suivre et capitaliser les retours d'expériences des parcs éoliens flottants pilotes

Accompagner les projets éoliens flottants commerciaux pour limiter leurs impacts et les intégrer à la dynamique territoriale

Veiller à l'intégration territoriale des réseaux et infrastructures de transport d'énergie (électricité et gaz dont hydrogène), en particulier de raccordement électrique des énergies renouvelables mais également des réseaux de gaz (en lien avec le déploiement du H2) et du biogaz

Proscrire l'usage des cavités souterraines pour le stockage de gaz, celles-ci n'ayant pas cette vocation

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Coordonner et coopérer avec les EPCL, voire même au-delà pour une approche concertée de la planification
- Animer et évaluer la charte qualité EnR, l'élargir à toutes les EnR
- Accompagner les communes et les porteurs de projets
- Participer aux cellules d'échanges telles que le pôle EnR animé par les services de l'État
- Formuler des avis quand le Parc est consulté lors des procédures d'instruction
- Impulser des actions innovantes en faveur de l'intégration territoriale des EnR
- Accompagner et valoriser les projets ayant des co-bénéfices pour le territoire

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCL, communes et organismes consulaires
- CAUE de l'Aude, SYADEN (Syndicat d'Énergie et du Numérique Audois), AREC Occitanie, EC'LR, INRAE, RTE, TERECA, GrDF, ENEDIS, COFOR, ONF, CAPEB, FFB, Syndicats et professionnels des énergies renouvelables, CEMATER, WIND'OCC, CRECO, LPO Aude...

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

L'État et ses établissements s'engagent à :

- Prendre en compte les dispositions de la Charte sur les énergies renouvelables dans les doctrines et schémas de l'État qui lui sont postérieures
- Prendre en compte la charte qualité EnR et en particulier les zonages identifiés comme prioritaires pour l'éolien
- Associer le Parc, les communes et groupements concernés au pôle EnR
- Recueillir systématiquement l'avis du Parc lors de l'instruction de projets d'implantation d'éoliennes, de centrales solaires au sol, de projet agrivoltaïque (y compris lors des procédures simplifiées)
- Veiller, via RTE, à associer le Parc en amont et tout au long des projets d'extension et/ou de maintenance sur les réseaux
- Accompagner via l'ADEME l'émergence des nouvelles filières
- Faire du Parc un territoire d'excellence pour déployer des actions expérimentales en faveur de l'intégration territoriale des EnR
- Contribuer au suivi et à l'évaluation des installations EnR existantes, déployer un plan RIET (Réduction de l'Impact de l'Eolien Terrestre) sur les parcs éoliens du territoire
- Accompagner techniquement et financièrement le Parc dans la recherche de solutions pour concilier les enjeux de transition énergétique et de préservation des patrimoines. Mobiliser et décloisonner ses services à cette fin

La Région Occitanie s'engage à :

- S'appuyer sur le Syndicat mixte du Parc pour la mise en œuvre de sa stratégie Région à énergie positive (REPOS)
- Rechercher les conditions de prise en compte des orientations de la stratégie énergétique de la Charte dans le déploiement de ses aides directes et à travers ses différentes modalités d'intervention dans ce domaine (notamment via l'Agence régionale Énergie-Climat AREC)
- Relayer la politique énergétique de la Charte
- Soutenir les actions menées par le Syndicat mixte du Parc pour orienter et accompagner le développement d'énergies renouvelables en concordance avec les objectifs régionaux

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Soutenir le territoire dans la poursuite de la mise en place d'un mix énergétique territorial favorisant les retombées économiques locales (via cadastre solaire, commande publique vertueuse...), l'émergence de nouvelles filières et l'implication des collectivités et des citoyens

Les communes s'engagent à :

- Associer le Parc à leurs projets d'énergies renouvelables
- Respecter la charte qualité EnR et intégrer dans leurs documents d'urbanisme et de planification les dispositions de la Charte en matière d'énergies renouvelables
- Contribuer à l'évaluation et la remise en perspective de la charte qualité EnR
- Faire de l'ancrage territorial et de la qualité environnementale et paysagère des projets une priorité
- Recourir aux énergies renouvelables, chaque fois que possible, lors de projets de construction ou de rénovation
- Promouvoir les outils et dispositifs existants en faveur des EnR pour les habitants

Les EPCL s'engagent à :

- Inscrire le développement des EnR dans la stratégie climat énergie posée par la Charte
- Intégrer dans leurs documents de planification les dispositions de la Charte en matière d'énergies renouvelables
- Participer aux échanges impulsés par le Parc en faveur de la coopération entre territoires
- Contribuer à l'évaluation et la remise en perspective de la charte qualité EnR

Le Grand Narbonne s'engage à :

- Contribuer au développement du solaire sur le bâti public et privé (cadastre solaire, AMI solaire en toiture)
- Mettre en œuvre les engagements du PCAET
- Accompagner l'émergence de nouvelles filières EnR par la recherche de financement et de foncier
- Créer des écosystèmes favorables à leur développement

📌 **Les chambres consulaires s'engagent à :**

- Accompagner l'émergence de nouvelles filières
- La Chambre des Métiers et la CCI s'engagent à :
- Sensibiliser et former les professionnels du bâtiment et des EnR à la qualité environnementale et paysagère
- La Chambre d'Agriculture s'engage à :
- Encadrer le développement du solaire en milieu agricole (doctrine...)
 - Partager les enjeux agricoles avec le Parc
 - Accompagner les projets photovoltaïques en toiture

19

MESURE > 19

METTRE EN ADÉQUATION LES BESOINS ET LES USAGES AVEC LA DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU



Mesure phare



Mesures liées

M3 - M4 - M5 - M8 - M9 - M10 - M14 - M17 - M20
M25 - M26



Thématiques associées

EAU
PATRIMOINE NATUREL
TOURISME & LOISIRS
AGRICULTURE
PÊCHE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.5

Être exemplaire en matière de sobriété et d'adaptation des usages et des activités

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A) MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Question évaluative

En quoi les acteurs du territoire ont-ils contribué à mettre en adéquation les besoins et les usages avec la disponibilité de la ressource en eau ?

Le territoire a-t-il atteint une adéquation entre les ressources disponibles et la satisfaction des usages (besoins) ?

Indicateurs d'évaluation

- État quantitatif (DCE) des masses d'eau superficielle et souterraine soumises à prélèvements
- Évolution des consommations moyennes en eau potable par habitant
- Évolution des prélèvements bruts pour l'eau potable
- Évolution du taux de rendement des réseaux de distribution en eau potable
- Évolution des prélèvements en eau brute à l'échelle du système « Basse Plaine de l'Aude » (zone de vulnérabilité pour la gestion de l'eau)
- Nombre de projets opérationnels de REUSE

Contexte et stratégie

Le bassin versant de l'Aude médiane et aval, qui alimente la Narbonnaise en Méditerranée, accuse en période estivale un fort déficit de sa ressource en eau disponible au regard des besoins cumulés pour la consommation d'eau potable, l'irrigation agricole, le tourisme fluvial et la gestion hydraulique des marais.

Une dynamique collective a donné lieu, ces dernières années, à des actions d'économies d'eau, de réduction des prélèvements et de réutilisation des eaux usées, pour la reconquête de l'équilibre hydrologique.

La diminution de la ressource en eau, la fréquence et la sévérité accrues des sécheresses estivales et une tendance à l'augmentation des effets de la salinité dans les nappes et sols de la plaine littorale - toutes conséquences du changement climatique - imposent de soutenir et de renforcer cette dynamique d'actions.

Une stratégie efficace, en adéquation avec les politiques publiques à l'œuvre à l'échelle de l'Aude, de l'Occitanie et du bassin Rhône Méditerranée Corse, doit se déployer selon trois axes majeurs d'interventions hiérarchisées :

- la sobriété et l'économie des usages de l'eau
 - le partage équilibré de la ressource disponible entre la satisfaction des besoins et la préservation des milieux aquatiques
 - la diversification des ressources, en s'orientant vers un "mix" multi-origines et multi-usages.
- Cette stratégie doit s'inscrire dans une trajectoire prospective, en se projetant au-delà de l'horizon 2040 et en favorisant l'expérimentation, avec simultanément le souci de ne pas engendrer une mal-adaptation territoriale qui accroîtrait paradoxalement la vulnérabilité aux aléas climatiques.

Cette mesure s'articule tout particulièrement avec la disposition 3.2 sur la connaissance et la prospective.

Certains de ces enjeux sont cartographiés dans l'encart *Ressource en eau et qualité de l'eau du Plan de Parc.*



DP 19.1 Optimiser et maîtriser la demande en eau

Intégrer une baisse des ressources disponibles dans la planification des activités et usages de l'eau à l'échelle du territoire

- Développer une approche globale de type Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et l'articuler avec le projet de territoire Parc
- Informer, conseiller, former des élus et acteurs économiques sur le cycle de l'eau et l'utilisation des ressources disponibles
- Intégrer des volets « Eau & Changement climatique » dans les SCoT, PCAET, SAGE, PLU et documents d'urbanisme en élaboration ou en révision, en systématisant l'articulation Eau-urbanisme et en s'assurant de la disponibilité préalable de la ressource en eau potable avant d'accueillir des nouveaux habitants (notion de "Capacité de charge du territoire")
- Viser la maîtrise et la réorganisation foncière pour la relocalisation d'activités et usages en s'appuyant sur des critères de disponibilité de la ressource en eau : développement d'outils d'incitation ; mise en relation des acteurs agricoles (SAFER, Chambre d'Agriculture, associations d'agriculteurs, Biocivam...)
- Élaborer un schéma global de développement agricole innovant et adapté au changement climatique : cultures moins sensibles à la sécheresse, à la salinité des sols, approche socio-économique des capacités d'adaptations agricoles, développement de nouvelles filières, de sectorisations agricoles en fonction de la disponibilité de la ressource en eau...

Lutter contre les fuites et gaspillages structurels (eau brute et eau potable)

- Moderniser et entretenir les réseaux hydrauliques agricoles et de navigation selon une priorisation, par exemple par secteur de vulnérabilité
- Améliorer, renouveler et valoriser les rendements de réseaux AEP de chaque commune (label, affichage, communication...)
- Renforcer les détections et suppressions des fuites et gaspillages dans les bâtiments et espaces publics

Développer l'économie et la sobriété de tous les usages de l'eau individuels et collectifs (réduction « à la source » des consommations Eau brute et Eau potable)

- Sensibiliser (conseils, démonstration et valorisation) aux éco-gestes et solutions hydro-économiques « sans regret » (habitants, scolaires, élus, acteurs économiques et touristiques...). Exemples : Défis Économiques, projets pédagogiques, Eco-Gestes Méditerranée, Marque Valeurs Parc
- Sensibiliser aux jardins économes en eau via les jardineries et les pépinières (animations en magasin, affichage de la consommation en eau de plantes...)
- Accompagner l'installation d'équipements hydro-économiques (habitat neuf ou rénové, bâtiments et espaces publics, établissements touristiques...)
- Requalifier dans un sens hydro-économe les stations touristiques (équipements et services)
- Tendre vers le zéro arrosage pour les espaces verts et espaces publics en favorisant des espèces sobres en eau, adaptées au climat
- Poursuivre et amplifier la dynamique d'exemplarité des collectivités en matière d'économie d'eau



Moderniser et entretenir les réseaux hydrauliques agricoles et de navigation



Prioriser les économies d'eau « touristique »



- Tester des dispositifs de lutte contre l'assèchement des sols
- Engager une réflexion / expérimentation marque ou label hydroresponsable « bas H2O » (agriculture, activités touristiques, commerciales, collectivités, habitat, bâtiments et espaces publics...)
- Accompagner l'installation et former les agriculteurs pour l'adaptation, la diversification des cultures et le développement des techniques alternatives plus sobres en eau en accompagnement du soutien à une viticulture adaptée au changement climatique
- Expérimenter et développer l'établissement de contrat de type "baux environnementaux" et de type Obligations Réelles Environnementales (ORE) avec des clauses particulières sur les usages et consommations de l'eau

Optimiser les pratiques de gestion collectives de l'eau et des sols (espaces agricoles, espaces naturels et nappes destinées à l'eau potable)

- Pérenniser et moderniser la gestion collective des prélèvements agricoles
- Remplacer l'irrigation gravitaire par des systèmes sous pression en goutte-à-goutte
- Adopter une stratégie d'optimisation spatiale et saisonnière des volumes de l'eau utilisés sur la basse plaine de l'Aude en fonction de la salinité des nappes, des sols et des espaces lagunaires en aval
- Mettre en place des plans collectifs d'action multi usages « anti sécheresse » pour anticiper les restrictions, en coordination avec le comité départemental de gestion de l'eau
- Apporter un accompagnement technique à la parcelle (gestion différenciée de l'irrigation agricole, du travail des sols, des couverts végétaux...)



19.2 Mieux partager la ressource en eau disponible et préserver les milieux aquatiques

Acter un mode de gouvernance pour la maîtrise de la ressource

- Pérenniser et s'appuyer sur les instances existantes (CLE, Commissions de bassins, Inter SAGE, ...)
- Développer des outils de concertation, de dialogue territorial et de co-décision avec tous les groupes d'usagers socio-économiques (pêcheurs...): Commission « Eau & Changement Climatique » intégrée au SAGE, au PTGE...
- Expérimenter et développer de "nouveaux" modes de gouvernance sur la question du partage de la ressource en impliquant les citoyens, les scientifiques, les associations environnementales, les socioprofessionnels (agriculteurs pêcheurs, industriels...)



Mettre en place une stratégie d'optimisation et de partage de la ressource en eau disponible

Restaurer l'équilibre hydrologique et préserver les zones humides, les milieux aquatiques et la trame bleue du territoire Parc

- Finaliser le PGRI et mettre en œuvre le Projet Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) en visant l'objectif "0 déficit"
- Mettre en place un Système de compensation des prélèvements Aude Berre et Rieu
- Engager une réflexion sur la mise en œuvre de « quotas d'eau » par type d'usage en gestion de crises
- Expérimenter des systèmes de PSE « gestion quantitative » (Paiement pour Services Environnementaux)

Réfléchir au devenir des zones humides dans un contexte d'évolution (changement climatique, salinisation...)

- Adapter les Plans de gestion des sites naturels
- Développer des programmes fonciers pour la préservation et/ou relocalisation potentielle d'espaces naturels le cas échéant

Garantir une équité de l'accès à l'eau pour toutes les catégories sociales / Inciter à la sobriété pour garantir la ressource en eau pour tous

- Expérimenter et développer un mode de tarification équitable et incitatif pour les usages d'eau potable : tarification éco-sociale, progressive (en fonction du volume), saisonnière (habitations principales/ saisonnières...)
- Renforcer les contrôles sécheresse et le respect des obligations de déclaration/autorisation sur les prélèvements de surface ou souterrain, domestiques, touristiques et agricoles

Reserver l'eau potable pour les usages alimentaires / Adapter la qualité de l'eau aux usages

- Intégrer dans les documents d'urbanisme et de planification les possibilités d'utilisation de ressources de substitution pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable
- Communiquer et développer des outils pédagogiques sur la consommation d'eau notamment auprès des particuliers
- Expérimenter et accompagner dans des communes « tests » des bâtiments et habitats pilotes avec doubles réseaux d'eau

Renforcer les démarches participatives « multi-acteurs »

- Promouvoir la mobilisation citoyenne sur les questions de ressource en eau
- Développer des dispositifs de budgets participatifs annuels "Eau et Changement climatique en Narbonnaise"
- Développer et diffuser un socle commun de connaissances sur les effets du changement climatique et les mesures d'adaptation à mettre en place sur l'eau avec l'ensemble des acteurs, y compris le grand public (bases communes partagées pour un niveau de dialogues et d'échanges optimisés en renforçant le caractère de bien commun de la ressource...)

Garantir la prise en compte des besoins de la pêche professionnelle dans le partage de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant

- Identifier et prendre en compte le besoin en eau douce des milieux lagunaires et la pêche professionnelle dans les documents de gestion
- Inclure des représentants de la pêche professionnelle dans toutes les instances de gestion et de concertation sur l'eau à l'échelle des bassins versants

31



DP

19.3

Diversifier les ressources en eau

Déployer la récupération et la réutilisation de toutes les eaux

- Expérimenter, communiquer et sensibiliser les usagers sur des dispositifs de récupération et de réemploi des eaux de "seconde vie" (eaux de pluies, eaux grises, eaux jaunes...)
- Développer l'exemplarité des collectivités pour la réutilisation des eaux grises et eaux de pluies dans les bâtiments et espaces publics (piscines collectives, complexe sportif, bâtiments scolaires et d'accueil du public...)
- Intégrer la récupération des eaux de pluies et des eaux grises directement dans la construction de l'habitat neuf, individuel et collectif et inciter financièrement à l'installation de doubles réseaux "Eau potable/Eau brute (ou recyclée)" lors des projets de rénovation de l'habitat ancien
- Adapter les documents d'urbanisme en identifiant les usages pouvant être alimentés par des eaux de substitution à l'eau potable (eau de pluies, eaux grises, REUSE...) et en définissant les règles de récupération et de réutilisation des eaux en usages intérieurs (habitation) et extérieurs (jardins, trottoirs...)
- Accompagner, former et conseiller les installateurs en matière de réutilisation des eaux grises, eaux jaunes et eaux de pluie, à l'échelle de l'habitat collectif/individuel, des quartiers, de bâtiments et espaces publics, d'établissements professionnels touristiques...
- Donner la priorité à la réutilisation des eaux usées traitées sur les stations d'épuration littorales non équipées (Fleury-d'Aude, Gruissan, Peyriac-de-Mer, Sigean, Port-la-Nouvelle, La Palme, Fitou, Leucate) et initier des projets sur les autres stations d'épuration du territoire
- Mettre en place des "Défis réduction et réutilisation des eaux individuelles et collectives"

Favoriser les interactions entre l'eau et le sol

- Inciter les villes et communes à la désimperméabilisation des sols et à la création d'îlots de fraîcheur avec des plantes économes en eau
- Identifier les zones d'infiltration naturelle et prioritaire dans les documents d'urbanisme ; définir le niveau d'imperméabilisation à la parcelle dans les documents d'urbanisme (coefficient de Biotope)
- Adapter le travail des sols agricoles pour un renforcement des capacités de rétention et d'infiltration
- Explorer, acquérir et diffuser des références locales sur les Solutions Fondées sur la Nature en contexte Méditerranéenne en matière de capacités de rétention et de restitution de l'eau (suivi, expérimentation, mobilisation...)
- Mettre en place des sites expérimentaux (vitrines) à différentes échelles et valoriser les retours d'expérience d'autres territoires

Rechercher et développer des nouvelles ressources « multi-usages » complémentaires et de substitution

- Améliorer la connaissance et la prospective sur les potentiels de mobilisation. Exemples : recharge de nappe, transfert, récupération et stockage des eaux en "économie circulaire" (plusieurs usages de la même



Prioriser la diversification des ressources en eau



Prioriser les projets potentiels de REUSE (ou REUT)

Zones urbaines : prioriser les projets de désimperméabilisation des sols

31



eau), retenue collinaire "hivernale" sous forme de "réserve pilote" avec usage multi-acteurs/multi-bénéfiques (agricole, incendie...), potentiels d'utilisation de l'eau de mer, du réseau d'adduction régional Aqua Domitia...

- Accompagner les solutions de mise en œuvre des ressources identifiées, couplés avec des approches socio-économiques et analyses coût/bénéfice : approche par type de nouvelles ressources, par usage et par secteur géographique

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Accompagner les démarches territoriales d'économie, de partage et de gestion globale de l'eau multi-usages et multi-enjeux (gouvernance multi-acteurs ; outils et documents cadre de gestion ; connaissances et démarches prospectives d'adaptation des usages de l'eau ; prise en compte de ces enjeux dans les différentes politiques locales...)
- Rechercher, promouvoir et diffuser les solutions individuelles et collectives d'économie, de sobriété des consommations en eau et de réutilisation des eaux non conventionnelles (co-animation ou portage d'actions d'innovation, d'expérimentation et de démonstration ; conseils-sensibilisation-formation des acteurs locaux et des usagers de l'eau...)

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

L'État et ses établissements s'engagent à :

- Soutenir la mise en œuvre d'un « PTGE Aude » ainsi que les outils de concertation « ouverts » et les moyens d'animations locales en faveur d'une gestion globale et économe de la ressource en eau à l'échelle du territoire Parc
- Soutenir et accompagner l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de programmation et de planification en faveur d'une adaptation des besoins et des usages de l'eau face aux effets du changement climatique
- Soutenir et accompagner les actions de réduction de besoins et d'optimisation des usages de l'eau permettant une baisse

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- SMMAR, Agence de l'eau, gestionnaires de canaux domaniaux (VNF), socioprofessionnels agricoles (Union d'ASA...), socioprofessionnels de la pêche (Prud'Homie...), socioprofessionnels du bâtiment (FFB, CAPEB...)

globale de 10% des prélèvements en eau à l'horizon 2030 à l'échelle du territoire Parc (Objectif du Plan national Eau de 2023)

- Faciliter et accompagner les expérimentations et les démonstrations en faveur de la réutilisation des eaux de substitution à l'eau potable et aux eaux brutes (eaux pluviales, eaux noires, eaux grises, eaux jaunes...)
- Soutenir et accompagner le développement d'un « mix » de ressources en eau « multi-usages » à l'échelle du territoire Parc (REUSE, retenue collinaire, récupérateurs d'eau de

pluies, réutilisation des eaux grises, des eaux jaunes...)

La Région Occitanie s'engage,

dans le cadre de son Plan Eau "Tous concernés, tous mobilisés", à :

- Accompagner la mise en œuvre d'un Projet de territoire pour la gestion de l'eau
- Soutenir des opérations visant à mieux connaître et optimiser la gestion des ressources en eau d'intérêt régional
- Soutenir la préservation et la restauration des milieux aquatiques, humides et des forêts alluviales
- Lancer une réflexion sur la préservation et la restauration des sols perméables et vivants pour renforcer leur rôle dans le grand cycle de l'eau et dans la transition écologique
- Favoriser les actions d'économies et de réutilisation de l'eau

Le Département de l'Aude s'engage,

dans le cadre de sa stratégie départementale pour l'eau, à :

- Continuer à accompagner les communes pour limiter l'irrigation des espaces verts (paillage, plantes adaptées au climat...) en partenariat avec les pépinières départementales
- Sensibiliser les agents communaux des espaces verts aux bonnes pratiques (paillage, plantations...) en partenariat avec les pépinières départementales et avec le Parc
- Soutenir les projets de désimpermeabilisation-désartificialisation des sols pour favoriser notamment l'infiltration des eaux et la recharge des nappes (pour rétablir le cycle naturel de l'eau)
- Accompagner sur le périmètre du Parc les opérations de sécurisation et d'optimisation de la ressource en eaux en lien avec les objectifs de rééquilibrage quantitatifs portés par le Plan de Gestion de la Ressource en eau et le futur projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) portés par le SMMAR (pour harmoniser l'économie de la ressource avec les usages et le fonctionnement des milieux naturels et l'optimisation et la modernisation des équipements hydrauliques en lien avec l'adaptation au changement climatique)
- Participer via ses pépinières départementales à accompagner les collectivités par un conseil

à la plantation et une mise à disposition de végétaux résilients

Les communes s'engagent à :

- Être exemplaires en matière de sobriété et de réduction des besoins et des usages collectifs de l'eau
- Favoriser une gestion économe de la ressource et des besoins pour les usages individuels de l'eau
- Privilégier et favoriser la mobilisation de ressources en eau de substitution pour les usages collectifs et individuels ne nécessitant pas d'eau potable
- Participer et s'impliquer dans les réflexions collectives et les outils de gestion concertée en faveur de la préservation et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Les EPCI s'engagent à :

- Être exemplaires en matière de sobriété et de réduction des besoins et des usages collectifs de l'eau : réseau d'acheminement et de distribution d'eau potable, bâtiments, équipements et espaces publics communautaires...
- Favoriser une gestion économe de la ressource et des besoins pour les usages individuels de l'eau : expérimentation d'une tarification communautaire incitative sur les consommations en eau, information et sensibilisation des habitants et des visiteurs touristiques...
- Privilégier et favoriser la mobilisation de ressources en eau de substitution pour les usages collectifs et individuels ne nécessitant pas d'eau potable : information, communication auprès des usagers et des scolaires, réutilisation des eaux de pluie de toiture pour les usages publics et individuels de l'eau, innovation le recyclage des eaux de piscines collectives, des eaux grises et des eaux jaunes, développement de la REUSE...
- Soutenir et s'impliquer dans les réflexions collectives et les outils de gestion concertée en faveur de la préservation et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : SAGE, PTGE Aude...
Le Grand Narbonne s'engage à :
 - Poursuivre les démarches innovantes dans la réutilisation de l'eau usée

- Élaborer et mettre en œuvre son schéma directeur sur la ressource

 **Les chambres consulaires s'engagent à :**

- Participer et s'impliquer dans les réflexions collectives et les instances de concertation en faveur de la gestion économe, la préservation et le partage de la ressource en eau : SAGE, PTGE Aude, Comité départemental de gestion de l'eau, schéma de développement agricole...
- Mobiliser et accompagner leurs ressortissants vers des pratiques de gestion et d'usages sobres et économes en eau dans le cadre d'une adaptation au changement climatique et à la réduction de la disponibilité de la ressource en eau (activités industrielles, artisanales, commerciales, touristiques, agricoles) : conseils, information, sensibilisation, formation, expérimentation, démonstration, accompagnement socio-économique...
- Participer et appuyer le développement d'une approche socio-économique collective et individuelle en faveur de l'usage de ressources en eau de substitution au sein des activités économiques (industrielles, artisanales, commerciales, touristiques, agricoles) : réutilisation des eaux noires, eaux grises, eaux jaunes, eaux pluviales...



MESURE > 20

20

DÉVELOPPER ET EXPÉRIMENTER DES PRATIQUES AGRICOLES RESPECTUEUSES DES RESSOURCES, DU SOL, DE LA BIODIVERSITÉ, DES PAYSAGES ET ADAPTÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

M+ Mesures liées
M3 · M5 · M9 · M10 · M13 · M17 · M19 · M23
M25

T+ Thématiques associées
EAU
SOLS ET SOLS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
PAYSAGE
AGRICULTURE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.5

Être exemplaire en matière de sobriété et d'adaptation des usages et des activités

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Indicateurs d'évaluation

- % de surface agricole utile en agriculture biologique
- % d'exploitations en agriculture biologique
- Surface en MAEC et nombre d'exploitations engagées
- Nombre de formations auprès des agriculteurs
- Détermination de la distance de diffusion des traitements
- Quantité de substances actives achetées sur le territoire (et par ha de SAU)

Contexte et stratégie

Les paysages ruraux de la Narbonnaise en Méditerranée et la biodiversité qu'ils hébergent sont étroitement liés à son agriculture.

La tradition et l'économie agricoles contribuent à la physionomie du territoire et à la gestion des risques naturels (incendies, inondations). Le récent regain de l'élevage en témoigne. Il permet d'endiguer la fermeture des milieux par l'embroussaillage et la forêt et, simultanément, favorise l'émergence d'une synergie interfilières, le viti-pastoralisme. Cette vocation d'utilité publique va de pair avec la nécessité pour l'agriculture de s'adapter au changement climatique par une conversion progressive à des pratiques vertueuses et économes, en harmonie justement avec les paysages et la biodiversité qu'elle favorise. Cette mutation, qui répond aux attentes des consommateurs (provenance locale des produits et santé alimentaire), a commencé. L'agriculture biologique au sein du Parc représente 26% de la SAU et un tiers du nombre d'exploitations.

Ce virage agroécologique doit perdurer et s'accroître. Car les problématiques sont prégnantes : diminution de la ressource en eau, effondrement de la biodiversité, risque d'homogénéisation des paysages, accroissement des risques naturels, pression sur la qualité de l'eau. Elles rendent nécessaires l'expérimentation et le développement de solutions agroécologiques nouvelles, qui adaptent l'agriculture aux enjeux climatiques, assurent la viabilité économique des activités et permettent la sauvegarde des richesses écologiques de la Narbonnaise.

20.1 Améliorer la résilience de l'agriculture face au déficit hydrique

Accompagner le développement des pratiques alternatives à l'irrigation

- Développer l'enherbement et l'apport de matière organique dans les vignes afin d'améliorer l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols
- Favoriser les micro-climats
- Favoriser l'agro-foresterie
- Favoriser les approches globales d'analyse de la gestion de l'eau des exploitations et adapter les implantations des cultures (p. ex. keylines, implantation versant nord, etc.)
- Favoriser les pratiques permettant un meilleur enracinement des cultures pour améliorer leur résistance
- Former les agriculteurs sur toutes les pratiques alternatives

Optimiser l'irrigation lorsqu'elle existe

- Optimiser au maximum l'irrigation dans la limite des volumes d'eau disponibles, notamment via des techniques de pilotage optimisé et de gestion différenciée de l'irrigation, à partir d'un réseau de parcelles de démonstration et de suivi
- Réaliser des animations foncières afin que l'ensemble des périmètres irrigables des ASA soient irrigués avant d'étendre les réseaux
- Mettre en œuvre une gestion différenciée des submersions hivernales adaptée à la salinité de chaque parcelle
- Expérimenter la création d'une formation et perfectionnement sur la gestion de l'eau à l'échelle de l'exploitation
- S'appuyer sur des ressources alternatives et durables
- Anticiper les ruptures d'eau et les crises
- Comparer différentes techniques d'irrigation de la vigne, sur les aspects de la quantité d'eau utilisée et la qualité de la production. Expérimenter de nouvelles techniques économes d'irrigation

20.2 Améliorer et préserver la qualité des sols agricoles

- Augmenter le taux de matière organique des sols et améliorer leur structure et leurs propriétés, sur la base de leur connaissance : choix d'itinéraires techniques, développement des couverts végétaux et des apports précis de matières organiques
- Accompagner les agriculteurs dans la connaissance des besoins de leurs sols (analyses...) afin de favoriser la vie du sol et limiter les intrants à terme
- Mobiliser du compost issu des déchets verts locaux (en s'appuyant sur du retour d'expériences, BRF, marc de raisin)
- Achat/accès au matériel et filière locale à développer pour les matières organiques
- Favoriser l'agriculture de conservation



Z3: zone de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles



Mettre en place une stratégie d'optimisation et de partage de la ressource en eau disponible



4

20.3 Continuer les efforts pour limiter l'emploi de produits phytosanitaires et utiliser des produits plus naturels et moins dangereux pour l'environnement

Accompagner le territoire pour tendre vers un objectif 0 phytosanitaire de synthèse dans la mesure du possible

- Mobiliser les outils financiers existants afin de favoriser les modifications de pratiques (PAEC, PSE, etc.) et inventer et expérimenter de nouveaux leviers financier incitatifs
- Appuyer et accompagner la recherche de méthodes de lutte alternative et diffuser les informations
- Valoriser les pratiques vertueuses
- Promouvoir les produits issus d'exploitations n'utilisant plus de produits phytosanitaires de synthèse
- Communiquer et sensibiliser sur l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement et la santé humaine (notamment les produits interdits)
- Former et conseiller les agriculteurs et les futurs exploitants
- Poursuivre la dynamique de développement de l'agriculture biologique (Augmenter de 50% la SAU en AB)
- Développer les cépages résistant aux maladies et sensibiliser le grand public à ces nouveaux cépages

Définir, par expérimentation et suivi, la distance de diffusion des traitements chimiques en fonction des conditions climatiques (notamment définir une zone tampon qui vise à protéger les étangs)

Accompagner, pour l'élevage dans les zones humides, une gestion agricole adaptée aux enjeux écologiques (chargement, fertilisation, calendriers de pâturage, prophylaxie...)



Z3: zone de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles



Ceinture des étangs: définir une zone de protection de la qualité de l'eau et des lagunes



20.4 Faire de l'agriculture narbonnaise un exemple en termes de support de biodiversité

- Identifier et développer des expériences réussies de systèmes combinant plusieurs productions et vecteurs de biodiversité : agroforesterie (notamment viticole), couverts pâturés, haies adaptées, réduction du travail du sol, etc.
- Reconstituer certains habitats de faune auxiliaire (permettant de réguler les maladies et ravageurs) : haies adaptées, nichoirs à chauve-souris, à mésanges, etc.
- Préserver, développer et créer les infrastructures agro-écologiques dont le petit patrimoine bâti
- Maintien de la qualité et de la diversité des paysages agricoles
- Préserver, restaurer voire créer les corridors écologiques identifiés dans la TVB du Parc, en particulier la trame "mosaïque agricole"
- Développer l'activité pastorale dans les milieux menacés de fermeture, sujets au risque incendie (garrigues, friches) et dans les vignes en hiver, en



Z3: zone de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles



Ceinture des étangs: définir une zone de protection de la qualité de l'eau et des lagunes



8-4

garantissant une bonne cohabitation avec l'activité cynégétique

- Mettre en place et animer une cellule pastorale ayant pour objectif d'encadrer et animer les projets pastoraux afin de garantir une cohérence territoriale, la prise en compte des enjeux patrimoniaux (naturels, culturels et paysagers), la limitation des conflits d'usages et la pérennisation des projets
- Apporter une sensibilisation et une expertise aux agriculteurs et aux consommateurs sur les co-bénéfices possibles entre cultures, le monde sauvage et les zones habitées
- Former des agriculteurs sur les thématiques de la biodiversité

20.5 Développer une agriculture adaptée au changement climatique

Développer l'adaptation de la viticulture au changement climatique

- Développer des essais techniques de conduite du vignoble et de matériel végétal innovant (taille tardive, taille douce, couples cépages/porte-greffes, vignes en pergolas, types et gestion de couverts, courbes de niveau, kaolinite, pilotage de l'irrigation, etc.) et déployer les techniques qui auront fait leurs preuves
- Favoriser les coopérations et diffuser les résultats d'expérimentation
- Former les agriculteurs aux leviers d'adaptation
- Accompagner l'évolution des cahiers des charges des AOC/AOP afin de permettre l'adaptation de la viticulture narbonnaise (cépages et porte-greffes, taille, palissage, densité, etc.)
- Développer les cépages moins sensibles à la sécheresse et sensibiliser le grand public à ces nouveaux cépages, notamment en favorisant les liens entre les domaines viticoles et le conservatoire de cépages (collection Vassal) et ainsi favoriser la diversité des cépages cultivés dans le Parc.
- Former les agriculteurs à l'analyse des vulnérabilités de leur exploitation et identifier les mesures pertinentes

Développer l'adaptation de l'élevage au changement climatique

- Optimiser la ressource par l'avancée des dates de mise à l'herbe et de fenaison
- Développer le pâturage tournant dynamique
- Favoriser le pâturage des friches et des cultures pérennes en hiver (prairies multi-espèces)

Former les agriculteurs à l'analyse de vulnérabilité de leur exploitation et identifier les mesures pertinentes

Expérimenter de nouvelles cultures adaptées au climat à venir et les développer en accompagnant l'ensemble de la filière



Z3: zone de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Accompagner et impulser des actions permettant une évolution des pratiques
- Rechercher et mobiliser les possibles financements permettant d'accompagner les changements de pratiques
- Accompagner les communes et les porteurs de projet pour le développement du pastoralisme
- Mettre en place et co-animer avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude une cellule pastorale
- Contribuer et favoriser le développement et la mise en place de programmes de recherche permettant de répondre aux enjeux agricoles du territoire

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- FDC, ACCA, ONF, CIVL et ODGs, Biocivam, Civam, Arbre et paysage, INRA, socioprofessionnels agricoles (Union d'ASA, caves coopératives...)

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

🇫🇷 L'État et ses établissements s'engagent à :

- Appuyer la recherche agronomique en recherche et développement notamment sur la station de Pech Rouge à Gruissan
- Contribuer à assurer la gestion des espaces et ressources naturelles en promouvant des politiques agricoles respectueuses de l'environnement, à travers notamment la mise en œuvre des Groupements d'intérêt économique et écologique (GIEE), des collectifs mobilisés pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et de leurs impacts, des aides à la conversion vers l'agriculture biologique (CAB) et des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)
- Accompagner les démarches d'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique et intégrer cet enjeu dans l'ensemble des politiques publiques relevant de sa compétence

🇫🇷 La Région Occitanie s'engage,

- dans le cadre de sa stratégie agricole durable, à :
- Poursuivre son objectif de massifier la transition vers de nouveaux modèles agricoles durables, s'appuyant notamment sur les principes de l'agro-écologie
 - Soutenir, notamment à travers l'expérimentation d'un nouveau parcours à l'accompagnement des agriculteurs autour de contrats "agriculture durable", les expérimentations en faveur de pratiques agricoles durables
 - Accompagner, dans le cadre des sites Natura 2000 et pour préserver ses écosystèmes, la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), véritable équilibre entre développement agricole et préservation écologique

🇫🇷 Le Département de l'Aude s'engage,

- dans le cadre de sa stratégie agricole et pêche à :
- Mener une réflexion visant à intensifier les stratégies « sols » dans les modèles

agronomiques et agricoles notamment au travers des couverts végétaux

- Soutenir, dans une perspective de transition agroécologique, les projets d'innovation, d'expérimentation et de recherche en vue de l'amélioration de la gestion des risques sanitaires et environnementaux
- Sensibiliser les scolaires aux pratiques agroécologiques
- Poursuivre son soutien à la mise en œuvre des projets d'implantation de haies et de parcelles agroforestières par des exploitants agricoles

Les communes s'engagent à :

- Favoriser l'installation des exploitations en Agriculture biologique et autres démarches vertueuses

Les EPCI s'engagent à :

- Favoriser l'installation des exploitations en agriculture biologique et autres démarches vertueuses

- Contribuer à la réflexion et la mise en place de valorisation des déchets vert en agriculture
- Le Grand Narbonne s'engage à :
- préserver la qualité des eaux, notamment dans les zones prioritaires de captage

Les chambres consulaires s'engagent,

en l'occurrence, la Chambre d'agriculture, à :

- Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs exploitations au changement climatique et la transition écologique
- Proposer les formations permettant ces transitions
- Mettre en place et co-animer avec le Parc une cellule pastorale
- Assurer l'information et la formation des agriculteurs
- Accompagner l'installation et la transmission



21

MESURE > 21

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE SOCIÉTÉ SOBRE EN ÉNERGIE ET EN CARBONE



Mesure phare



Mesures liées

M12 · M14 · M16 · M18 · M19 · M22 · M23
M24 · M26



Thématiques associées

RISQUES ET NUISANCES
PAYSAGE
URBANISME
TOURISME & LOISIRS
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.5

Être exemplaire en matière de sobriété et d'adaptation des usages et des activités

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Question évaluative

Dans quelle mesure le territoire s'inscrit-il dans les objectifs nationaux de sobriété énergétique et de neutralité carbone et en quoi cette transition s'est-elle opérée au bénéfice du territoire et dans le respect des patrimoines et des habitants ?

Indicateurs d'évaluation

- Consommation d'énergie du territoire (source ORCEO-DREAL via picto stats Occitanie) IND (2019) : 2420 GWh
- Émissions de GES et analyse de la trajectoire carbone / SNBC (source ATMO) IND (2018) = 1271 kteqCO2
- Part des ménages en précarité énergétique logement et mobilité quotidienne (source ©GEODIP/ONPE via picto stats Occitanie (Narbonne ville inclus) IND (2022) : 24.2%
- Dynamique d'acteurs sur le territoire et coordination des dynamiques climat énergie des EPCI

Contexte et stratégie

Épuisement des ressources, quête de souveraineté énergétique, nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre : la décarbonation du territoire, dont la sobriété est le premier levier, s'inscrit dans ce contexte global. Elle constitue d'autant plus un défi que notre territoire accuse une forte consommation d'énergie et que la précarité énergétique (logement et mobilité) n'épargne pas la population.

La dynamique vertueuse et la transition énergétique engagée de longue date se traduisent dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2019-2024 co-porté par le Parc et Le Grand Narbonne, qui s'articule avec les lois récentes (Climat & Résilience, etc.) et les stratégies régionale (REPOS, SRADDET, etc.) et départementale. La Communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée élaborent elles aussi leurs PCAET en 2023.

Le territoire est ainsi composé de 3 EPCI ayant désormais obligation d'élaborer des PCAET, documents de planification qui auront vocation à être évalués et révisés tous les 6 ans. La Charte du Parc s'inscrit dans un temps plus long, elle doit permettre d'inscrire les ambitions dans la durée tout en veillant à une démarche d'amélioration et d'adaptation en continu.

La stratégie énergie de la Charte repose sur les ambitions du Plan Climat, elle vise à tendre vers une réduction de 38% des consommations d'énergie en 2050 par rapport à 2014 et de 37% les émissions de gaz à Effet de Serre. La plus-value recherchée à travers la Charte du Parc sera notamment la coordination entre les EPCI pour rechercher une harmonisation dans les ambitions pour le territoire et la mutualisation des moyens.

La présente mesure pose des principes pour mener cette transition énergétique :

- tendre vers la neutralité carbone, selon une trajectoire fondée sur la sobriété et l'efficacité énergétiques et sur un mix d'énergies renouvelables en agissant prioritairement sur la sobriété et l'efficacité énergétique
- accompagner les transformations et changements d'usages, au service d'une société plus sobre en énergie et en carbone
- concilier les objectifs de transition énergétique avec l'ensemble des objectifs de la Charte (préservation des patrimoines, des paysages et des ressources, mutation de l'économie, réduction des risques environnementaux et sociaux...)

Cette stratégie doit être portée par une dynamique d'innovation et d'expérimentation, en s'appuyant par exemple sur les sciences humaines et sociales et sur la prospective pour transformer les comportements quotidiens et imaginer le bâti, la mobilité et les usages de 2040.

21.1 **Changer les comportements concernant les usages et les modes de consommations de l'énergie**

Accompagner l'évolution des comportements individuels et collectifs en mobilisant les sciences humaines et sociales

- Préparer l'imaginaire collectif aux changements et favoriser la maîtrise d'usage. Expérimenter des projets urbains et/ou d'architecture intégrant les usagers au processus, mobiliser les enseignements de la sociologie de l'énergie, proposer des résidences d'artistes et inciter aux regards croisés, des animations festives

Sensibiliser à la sobriété énergétique

- Inciter à la réduction de la demande d'énergie et maîtriser le développement des usages électriques
- Proposer des animations auprès des citoyens. S'appuyer sur des pairs (ambassadeurs, carto projets...)

Sensibiliser aux enjeux de la mobilité

- Promouvoir les mobilités actives et accompagner la bascule vers des mobilités EnR, produites localement (hydrogène, électricité, biogaz)

Poursuivre et amplifier la dynamique d'exemplarité des collectivités en matière d'économie d'énergie (accompagner, valoriser...)

- Pérenniser le club climat des communes

Valoriser les co-bénéfices (renforcement de la résilience de la population, amélioration de la santé et de la qualité du cadre de vie des habitants)



DP **21.2** **Conforter la planification climat énergie à différentes échelles**

Conforter les trajectoires énergétiques et bas carbone posées par le Plan Climat du Narbonnais et les inscrire dans la durée

- Se donner collectivement les moyens d'atteindre les objectifs. Coopérer pour mutualiser les moyens et évaluer la portée des outils de planification réglementaires (PCAET...)

Agir pour la planification climat énergie à différentes échelles (EPCI, communes, quartier, ZA...)

- Veiller à l'harmonisation des PCAET des EPCI et favoriser la prise en compte des enjeux climat énergie et mobilité dans les documents d'urbanisme
- Proposer des OAP "mobilité" et "EnR" à l'échelle du Parc à reprendre et affiner dans chaque PLU

Favoriser les approches globales et la planification intégrée

- Infuser les enjeux climat énergie dans les divers documents de planification sectoriels existants ou à venir (PLH, PDU...)
- Favoriser le développement des synergies entre les politiques de climat énergie, de mobilité et les autres politiques publiques, telles que l'aménagement, l'urbanisme, les services, l'environnement, la qualité de l'air, la santé ou la politique sociale. Faire de la pédagogie



1 - 11

DP **21.3** **Penser le territoire pour limiter les besoins en déplacement et réduire le recours au véhicule individuel**

Réduire les besoins de mobilité à la source en mettant les usages au cœur de la réflexion en termes d'aménagement, d'accès aux services, d'offres de loisirs... pour les habitants et les touristes

Réduire les besoins de déplacement domicile/travail à la source (télétravail, tiers-lieux...)

Développer et valoriser les Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) en particulier à Leucate La Franqui, Port-La-Nouvelle et Narbonne, les aménagements, infrastructures et services incitant aux mobilités partagées ainsi qu'à la mobilité active (plateforme de covoiturage, location vélo, réparation vélo, multiplication des aires piétonnes, quartiers apaisés...)

- Rééquilibrer la voirie et redonner de la place aux autres modes (marche/ vélo) en dissociant autant que possible les aménagements dédiés à chacun de ces deux modes. Replacer le piéton au cœur des politiques de mobilité et d'aménagement de la ville
- Œuvrer en faveur d'un maillage des aménagements cyclables propice à la mobilité du quotidien. Accompagner et promouvoir le plan des mobilités actives du Grand Narbonne. Définir des schémas cyclables et plans de circulation au sein des communes

Accompagner la structuration d'une offre d'écomobilité touristique et la valoriser

- Développer des solutions de mobilités au sein des stations balnéaires (navettes intra muros, petit train...)



Développer les pôles d'échanges multimodaux



1

DP **21.4** **Systématiser les approches bâtiments durables**

Reinvestir l'habitat existant en l'adaptant aux besoins et usages

Promouvoir un bâti de qualité, économe en énergie et respectueux de l'environnement et du patrimoine

Favoriser les approches globales dans la rénovation du bâti prenant en compte les enjeux de confort d'été et d'économie de la ressource en eau (inertie, végétalisation, recours aux éco-matériaux, récupérateurs d'eau de pluie...) et liant architecture et énergie

- Créer des références en matière de bâtiments durables, expérimenter, décliner des actions pilotes... Mener des actions "intégrées" par exemple Agir sur nos TOITS. Intégrer l'analyse du cycle de vie (ACV) et l'énergie grise

Accompagner et massifier la rénovation énergétique du bâti, tous types d'acteurs confondus (habitants, socioprofessionnels, communes)

- Maintenir et amplifier les dispositifs d'accompagnement en faveur de la rénovation du bâti (public et privé) et les faire connaître
- Poursuivre la mise en œuvre de rencontres au plus proche des habitants (guichet itinérant...) et veiller à l'accessibilité du service de conseil aux particuliers sur l'intégralité du territoire



Zones urbaines : systématiser les approches « bâtiment durable »



5 - 6

- Mettre en œuvre des actions groupées à l'échelle de la rue ou du quartier
- Œuvrer pour la bonne complémentarité des outils et dispositifs déployés, mutualiser les actions de rénovation énergétique accompagnées par les acteurs publics
- Déployer les conseils en énergie partagé pour les collectivités et/ou des économes de flux mutualisés

Former et sensibiliser les artisans du bâtiment

- Construire une offre locale de rénovation du bâti « clef en main » (pour faciliter les opérations)

Adapter le bâti aux besoins des nouvelles mobilités (stationnement avec charge, stationnement vélo dans toutes ses formes...)

Tendre vers un objectif de construction passive pour toutes les constructions neuves

21.5 Agir en faveur de la décarbonation

Agir pour la décarbonation systémique de l'industrie, de l'agriculture, du transport, de l'énergie et des services publics

- Accompagner les industries dans leur décarbonation
- Décarboner les usages (véhicules légers, chaudière fioul...)
- Inciter au report de véhicules diesel et essences vers des véhicules électriques ou hydrogène ou bioGNV via achat neuf ou retrofit, selon l'offre disponible. Consolider le maillage du territoire en bornes de recharge

Tendre vers le zéro fioul en 2030 dans le résidentiel

- Inciter au report du fioul et du GPL vers les énergies renouvelables (solaire thermique, chaudière bois...)



Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Coordonner les 3 EPCI du Parc soumis à l'obligation de réaliser un PCAET dans une optique de mutualisation
- Accompagner les EPCI dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs documents de planification liés à la transition énergétique et climatique (PCAET, SCot...)
- Mener des programmes innovants en faveur de la conciliation des enjeux énergétiques, patrimoniaux et sociaux
- Mener des programmes mobilisant les sciences humaines et sociales et porter ou susciter des études prospectives
- Accompagner les projets pilotes des partenaires et acteurs du territoire
- Accompagner les communes dans la prise en compte intégrée des enjeux climat énergie dans leurs documents de planification

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- ADEME, DDTM, ANAH, CAUE, SYADEN, CAPEB, FFB, ADIL, PIMM's, les compagnons bâtisseurs, ATMO, TEREKA, ErDF, GrDF, RTE, ENEDIS, CEMATER, GEEAUDE, acteurs de l'éducation à l'environnement, professionnels du bâtiment et de l'énergie, industriels du territoire...

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

L'État et ses établissements s'engagent à :

- Accompagner la réalisation et la mise en œuvre des politiques énergie climat du territoire
- Favoriser la mise en œuvre d'une approche systémique des politiques énergétiques sur le territoire
- Favoriser l'émergence de démarches exemplaires et s'appuyer sur le Parc pour mettre en œuvre des expérimentations
- Soutenir les actions de sensibilisation, formation et information sur la sobriété énergétique en direction des collectivités des entreprises et des particuliers

La Région Occitanie s'engage,

dans le cadre de sa stratégie Région à énergie positive et de son Plan habitat durable, à notamment :

- Mettre à disposition du territoire :
 - La plateforme TerriSTORY®, outil d'aide au pilotage des politiques de transition énergétique;
 - L'Observatoire Régional Climat et Energie d'Occitanie (ORCEO), qui assure le suivi des bilans de consommation, de production d'énergie renouvelable et de gaz à effet de serre pour l'ensemble des territoires d'Occitanie
 - Le réseau des Territoires d'Occitanie pour la Transition Énergétique (TOTEN), en partenariat avec l'ADEME et la DREAL
- Se mobiliser en priorité pour encourager :
 - Les programmes d'urbanisme et d'aménagement à forte dimension énergétique et environnementale (solutions fondées sur la nature, nature en ville, restauration des fonctionnalités écologiques...)
 - La maîtrise des consommations d'énergie

dans le bâtiment et l'entreprise

- Les filières énergies renouvelables pérennes et créatrices d'emplois locaux (notamment les projets portés par des collectifs citoyens coopératifs)
 - L'offre de transport durable, pour tous, en tout point du territoire
 - Le renforcement de la résilience des territoires face aux changements climatiques (stratégie d'atténuation et d'adaptation... concernant les milieux naturels et les activités humaines, etc.)
 - La mobilisation des territoires et la participation citoyenne
- Valoriser les filières et ressources locales, dans une logique centrale d'économie de ressources de sobriété et de développement de filières émergentes
 - Repenser notre modèle de rénovation énergétique en intégrant la nouvelle réforme d'État
 - Encourager les démonstrateurs, notamment sur la rénovation et la construction des bâtiments publics, étendre, dupliquer pour démocratiser
 - Intervenir dans le cadre de dispositifs contractuels menés en partenariat avec l'État et ses établissements publics ferroviaires, sur l'infrastructure ferroviaire
 - Accompagner les expérimentations de solutions innovantes de transport alternatif à la voiture individuelle, et spécifiquement celles qui sont accessibles au plus grand nombre, pour les habitants et visiteurs
 - Permettre le développement de l'usage du vélo du quotidien, du cyclotourisme, de la complémentarité entre le vélo, réseau IIO et les nouvelles mobilités, à travers le plan régional en faveur du développement du vélo

La Région Occitane s'appuiera sur les 4 piliers de sa politique Mobilité : Trains IIO, Cars IIO, les Poles d'Échanges Multimodaux, le Pack Mobilité (nouvelles mobilités).

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Mettre en œuvre sa stratégie départementale bas carbone visant l'exemplarité en matière de maîtrise des émissions de GES
- Développer et mettre à disposition des outils facilitateurs de la mobilité inclusive (Mobil'Aude, Schéma de mobilité),
- Développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle via le déploiement de son schéma des mobilités
- Soutenir les projets locaux de mobilités durables
- Promouvoir le covoiturage via sa plateforme de covoiturage et intermodale Mobil'Aude pour favoriser le recours au covoiturage et l'information sur les offres de mobilité existantes
- Mettre à disposition la plateforme Mobil'Aude pour les collectivités et organisations souhaitant créer des événements ou des communautés pour faciliter la mise en relation pour le covoiturage
- Continuer à accompagner les communes pour l'implantation de panneaux de covoiturage via Mobil'Aude sur des places à dédié au covoiturage
- Accompagner la réalisation d'infrastructures d'aménagements cyclables en lien avec son schéma des itinéraires cyclables prochainement schéma des mobilités (en cours d'élaboration)

Les communes s'engagent à :

- Intégrer les enjeux climat énergie et le contenu des dispositions de la Charte dans leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement
- Réduire les consommations d'énergie de leur patrimoine bâti et de leur éclairage public
- Recourir, dès que possible, aux technologies environnementales et patrimoniales lors de projets de construction ou de rénovation (matériaux naturels, architecture de qualité, bâtiment durable...)
- Relayer auprès des habitants les dispositifs d'accompagnement existant en faveur de la rénovation énergétique et accueillir des

animations/permanences

- Agir en faveur de la mobilité douce et de la limitation de la voiture individuelle

Les EPCI s'engagent à :

- Associer le Parc à l'élaboration et l'animation de leur(s) document(s) de planification climat énergie (PCAET...)
 - Intégrer les enjeux climat énergie et le contenu des dispositions de la Charte du Parc dans leurs documents de planification et leurs projets d'aménagement
 - Réduire les consommations d'énergie de leur patrimoine bâti et de leur éclairage public
- Le Grand Narbonne s'engage à :
- Mettre en œuvre les engagements du PCAET
 - Accompagner les acteurs dans la rénovation énergétique de leur bien (MDH)
 - Sensibiliser les acteurs économiques à la sobriété et au développement de l'économie circulaire
 - Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine (SDIE/flotte de véhicules)
 - Renforcer l'offre de transport public
 - Accompagner la décarbonation de l'activité industrielle

Les chambres consulaires s'engagent à :

- Animer et relayer les actions d'information
- Former et sensibiliser leurs ressortissants et les accompagner dans leurs démarches de sobriété et d'efficacité énergétique

La CCI s'engage à :

- Accompagner les entreprises industrielles dans leur décarbonation

22

MESURE > 22

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES

Thématiques associées
SOLS ET SOUS-SOLS
URBANISME
CLIMAT ÉNERGIE

Mesures liées
M11 · M18 · M21 · M23

Orientation majeure

0.5

Être exemplaire en matière de sobriété et d'adaptation des usages et des activités

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A) MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de kg de déchets produits par habitant, dont ceux issus du tri sélectif
- Évolution du volume de Combustible Solide de Récupération (CSR) produit sur le site Ecopôle de Lambert
- Nombre de Ressourceries/Recycleries/Repair Cafés développés sur le territoire
- Nombre de dépôts sauvages résorbés sur le territoire

Contexte et stratégie

De même que les réserves d'énergies fossiles tendent à s'épuiser, les matières premières telles que les matériaux de construction, les métaux, s'amenuisent. La nécessité d'en réduire la consommation, conjuguée à celle de diminuer l'empreinte environnementale de l'industrie, imposent de déployer des modèles économiques plus vertueux et soutenables, jusque dans la gestion des déchets.

La présente mesure se fonde sur le principe écologique des « 4 R » : réduire, remplacer, réutiliser, recycler. Réduire la consommation des ressources et la production de déchets, remplacer les matières épuisables par des matériaux renouvelables et notamment biosourcés, réutiliser les matières premières, les biens et les produits en développant des solutions de proximité, recycler les déchets pour la fabrication de matières premières.

La stratégie du territoire s'articule avec le Schéma régional des carrières, préconisant une extraction rationnelle des matériaux, ainsi qu'avec le SRADDET Occitanie et son plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire, qui insiste sur le potentiel, en ce domaine, des zones portuaires et des espaces du littoral. Elle s'appuie sur la sensibilisation des publics et sur le déploiement de solutions nouvelles et écoresponsables, tant dans la vie quotidienne que dans les pratiques de l'artisanat et de l'industrie.

22.1 Promouvoir la sobriété pour réduire la consommation de matières premières

S'inscrire dans une approche NegaMAT

Sensibiliser les publics pour appréhender les enjeux et inciter à la sobriété dans les choix de consommation (mieux connaître)

Promouvoir les choix constructifs et les choix d'aménagements économes en matière première à la source

- Favoriser le recours aux matériaux biosourcés et à un urbanisme durable
- Promouvoir les Analyses de Cycle de Vie

S'intégrer dans la stratégie régionale de gestion des matériaux issus de carrières

- Favoriser un approvisionnement économe et rationnel en matériaux
- Favoriser le recours aux ressources secondaires et matériaux de substitution : économiser la ressource primaire
- Respecter les enjeux environnementaux du territoire pour l'implantation et l'exploitation (paysages, biodiversité, eau, agricole, etc.)
- Veiller à la remise en état/réaménagement
- Diversifier les modes de transport des matériaux de carrières : viser les transports de moindre impact sur le changement climatique



Améliorer la gestion des matériaux issus des carrières



2

22.2 Réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables : « du déchet à la ressource à horizon 2040 »

Améliorer la connaissance et identifier les voies de réduction des gisements, des flux et des pratiques notamment par un meilleur suivi et une traçabilité renforcée de certains déchets

Donner la priorité à la prévention des déchets en s'appuyant sur les Plans de prévention des déchets des collectivités compétentes (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques, déchets inertes du BTP et déchets dangereux)

- Sensibiliser les citoyens en faveur d'une consommation plus responsable et des acteurs économiques en faveur d'une réduction des emballages, de l'écoconception et de l'allongement de la durée de vie des produits

Favoriser le tri à la source et la valorisation des bio déchets

- Proposer une solution de gestion/traitement adaptée jusqu'à un retour au sol de qualité (compostage individuel et collectif avec formation de référents locaux, filières professionnelles de récupération et valorisation des déchets alimentaires...)

Améliorer le niveau de recyclage matière

- Développer fortement la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Augmenter le niveau de recyclage des déchets d'activités économiques, des déchets inertes issus des chantiers du BTP et des boues issues de l'assainissement collectif
- Accompagner les industriels et les entreprises dans l'utilisation des



Sensibiliser les scolaires et le grand public au traitement des déchets

Matières premières de recyclage (MPR) : Éco-Maison, Éco-Minéraux...

- Augmenter le niveau de valorisation des sous-produits issus du traitement des déchets non dangereux
- Favoriser la mise en place des opérateurs

Réduire la nocivité des déchets, en améliorant la collecte et le tri des déchets dangereux et en limitant le stockage des déchets dangereux

Sur le littoral, favoriser la création de filières de valorisation de déchets dans les ports de pêche et de plaisance (déconstruction navale, engins de pêche abandonnés...)

- Donner la priorité à la lutte contre la pollution par les macrodéchets plastiques

Identifier des installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits en situation exceptionnelle (déchets d'inondation, de submersions...)

Pérenniser les actions de lutte collective contre les dépôts sauvages

Développer un système d'économie circulaire autour de la gestion du déchet "tout venant" : collecte via le maillage territorial des déchetteries pour les particuliers (18 déchetteries à l'échelle du Grand Narbonne). Transfert et transformation en Combustible Solide de Récupération (CSR) sur le site Écopôle de Lambert. Alimentation en CSR des établissements industriels consommateurs d'énergie en substitution des énergies fossiles (p.ex. usines Lafarge)



22.3 Développer le réemploi et la réutilisation des biens et des produits dans une économie circulaire de proximité

Faire connaître et sensibiliser

- Communiquer sur les principes, les avantages, les structures et les actions locales (p.ex. IDEAL, Cycle et informatique)
- Valoriser l'image pour donner envie d'aller vers le réemploi
- Renouveler le vocabulaire, mobilisation d'artistes, nudges
- Prioriser le réemploi en déchèterie (personnel formé, zone de réemploi, parcours usager, information sur l'impact)
- Proposer des actions en direction des jeunes, adaptées aux âges

Encourager la réparation

- Communiquer (indice de réparabilité, aides, acteurs locaux, convivialité)
- Mettre en place un bonus aux produits réparables, un bon de réduction sur un bien réemployé pour les personnes qui suivent un atelier de réparation

Favoriser la mise en place d'infrastructures et de logistique

- Massifier les lieux de stockage
- Organiser la collecte/dépôt en mutualisation (p.ex. projet de plateforme Soli'Bat avec les compagnons bâtisseurs)

Digitalisation du réemploi

- Aider les structures de l'ESS
- Favoriser la mise en place de bibliothèques d'objets
- Diffuser la plateforme régionale SIG pour mettre en visibilité et géolocaliser les ressources disponibles

Facilitation et sécurisation de la mise en relation de particuliers

- Mettre en visibilité des « voisineries »
- Promouvoir les Plateformes régionales de dons

Développement de la consigne pour réemploi

- Initier le développement des standards
- Mettre en place un avantage fiscal aux produits réemployés
- Soutenir les consignes locales pour les apports volontaires pour réemploi

Développer les pratiques de déconstruction, réemploi/recyclage dans le BTP

- Promouvoir la déconstruction préservante à des fins de réemploi.
- Sensibiliser les artisans à cette offre
- Faciliter l'accès à cette nouvelle ressource

Intégrer systématiquement des critères d'Économie circulaire dans les achats publics

Développer les Ressourceries / Recycleries / Repair Café

22.4 Promouvoir des solutions et des process éthiques et solidaires à toutes les échelles

- Favoriser les produits finis dont les matières premières respectent l'environnement et les travailleurs

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Accompagner et assister les communes et leurs groupements ainsi que les acteurs et usagers du territoire pour :
 - Réduire et optimiser la consommation des ressources
 - Réduire la production des déchets,
 - Développer le réemploi et la réutilisation des biens et des produits dans une économie circulaire de proximité
 - Lutter contre les dépôts sauvages

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

🔄 L'État et ses établissements s'engagent à :

- Soutenir et participer activement à la lutte contre les dépôts sauvages à l'échelle du territoire Parc
- Soutenir et accompagner les actions de prévention, réduction, tri, valorisation et réemploi des déchets « à la source » en s'intégrant en priorité dans des démarches d'économie circulaire : déchets ménagers et issus des activités économiques

🔄 La Région Occitanie s'engage,

- dans le cadre notamment de son Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC), à :
- Faire évoluer les modèles des systèmes économiques,
 - Créer des synergies sur les territoires
 - Faire évoluer la commande publique, conduire des projets de recherches, mettre l'accent sur la prévention puis la gestion des déchets résiduels
 - Trouver des solutions alternatives à l'extraction de granulats, comme le recyclage des déchets inertes du BTP
- Dans ce contexte et dans la continuité du Pacte Vert, la Région a également adopté un plan Zéro Déchet plastique à horizon 2030. Elle s'est

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- Fédération départementale des chasseurs, industriels, BTP, CAPEB...

notamment engagée à :

- Conduire un diagnostic régional des flux économiques et de matière au niveau régional, lancer un appel à projets « Nouvelle économie résiliente » à destination des TPE PME
- Élaborer un outil d'accompagnement des projets en faveur des produits consignés et en vrac (Le Pack Zéro Emballage Occitanie)
- Expérimenter un éco-chèque réparation pour augmenter la durée de vie des produits
- Construire un contrat de filière « réemploi dans le BTP » ; lancer une action structurante en faveur du réemploi et recyclage des textiles
- Favoriser le développement de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire sur le territoire
- Associer le Parc à la mise en œuvre des Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et des Plans d'actions régionaux en faveur de l'économie circulaire et du plan plastique
- Accompagner les actions exemplaires et innovantes sur le territoire du Parc
- Identifier le Parc comme bénéficiaire des dispositifs d'aide qu'elle gère existants ou à venir dans ses domaines de compétence

Le Département de l'Aude s'engage,

en tant qu'aménageur et gestionnaire de son patrimoine, à :

- Maîtriser la consommation des matières premières en favorisant le réemploi, le recours aux matériaux bio-sourcés et durables
- Gérer, diminuer et valoriser les déchets issus du patrimoine et de l'exercice des compétences départementales, en particulier les bio-déchets

Les communes s'engagent à :

- Participer avec l'aide du Parc, à la lutte contre les dépôts sauvages
- Sensibiliser leur population sur la bonne gestion des déchets de chantiers
- Participer aux actions de conseils et de sensibilisation auprès des entreprises pour la gestion des déchets professionnels
- Mettre en œuvre, en qualité de donneuses d'ordre de travaux, lors des chantiers en régie directe et lors des marchés publics, les dispositions et les moyens nécessaires pour contrôler la bonne destination des déchets produits
- Conduire, en qualité de maître d'ouvrage, des opérations de nettoyage et /ou de réhabilitation de site dégradés en respectant la sensibilité du site
- Être exemplaires et donner la priorité à la prévention des déchets en s'appuyant sur les Plans de préventions des déchets des collectivités compétentes
- Être exemplaires en matière de réduction des déchets à l'échelle de la collectivité
- Intégrer des critères d'Économie circulaire dans les achats publics
- Privilégier l'utilisation de produits locaux ou matières premières produites à proximité dans les travaux ou en équipement des communes

Les EPCI s'engagent à :

- Animer et mettre en œuvre des Plans de prévention des déchets...
 - Aider à la lutte contre les dépôts sauvages
- Le Grand Narbonne s'engage à :
- Mettre en œuvre le plan d'actions de la stratégie de l'économie circulaire
 - Contribuer aux études et sensibiliser les acteurs économiques
 - Mettre en œuvre dans les CCTP l'emploi de matériaux recyclés
 - Diagnostiquer le système de tri existant pour préconiser des bacs supplémentaires et sensibiliser les agents
 - Développer les partenariats avec sa recyclerie et le Fab Lab
 - Développer la valorisation énergétique

Les chambres consulaires s'engagent à :

- Accompagner les activités économiques vers des pratiques de réduction, tri, valorisation et réemploi des déchets « à la source » en priorisant les démarches d'économie circulaire : bio déchets, déchets inertes issus des chantiers du BTP, boues issues de l'assainissement collectif, produits issus de chantiers de déconstruction...

La CCI et la Chambre des métiers s'engagent à :

- Promouvoir auprès des professionnels du BTP les choix constructifs et les choix d'aménagements économes en matière première à la source : conseils, information, sensibilisation, formation, expérimentation, démonstration, accompagnement socio-économique...
- Accompagner et soutenir les actions de lutte collective contre les dépôts sauvages issus des déchets de chantier

La CCI s'engage à :

- Favoriser la création de filières de valorisation de déchets dans les ports de pêche et de plaisance (déconstruction navale, engins de pêche abandonnés...) et en donnant la priorité à la lutte contre la pollution par les macro-déchets plastiques



23

MESURE > 23

ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR DES ÉCONOMIES LOCALES RÉSILIENTES, VIABLES, SOCIALES ET SOLIDAIRES



Mesure phare



Mesures liées

M9 · M12 · M16 · M17 · M18 · M19 · M20 · M21
M22 · M24 · M26



Thématiques associées

EAU
PAYSAGE
TOURISME & LOISIRS
AGRICULTURE
PÊCHE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.6

Favoriser une économie locale soutenable et solidaire

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Question évaluative

En quoi l'action du Syndicat mixte du Parc et de ses partenaires a-t-elle permis d'accompagner l'adaptation des activités emblématiques du territoire et la structuration de nouvelles filières ?

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'entreprises marquées Valeurs Parc
- Nombre d'installations de stockage et de transformation des matériaux issus de chantiers (déconstruction, terrassement, etc.) et de plateformes intermédiaires de regroupement et de transfert de ces matériaux de récupération (déchetteries accessibles sous conditions aux petits professionnels...)
- Nombre de points de vente de produits locaux et vente directe

Contexte et stratégie

Les activités emblématiques du territoire, agriculture, pêche, tourisme, ont amorcé leur mutation vers des pratiques plus adaptées et des modèles plus résilients au changement climatique.

Malgré l'érosion du nombre d'exploitants, une pression foncière importante et la survenue d'une nouvelle crise, l'agriculture se distingue grâce à la qualité de ses productions et à ses démarches de proximité (œnotourisme, vente à la ferme). Confrontée elle aussi aux difficultés de transmission, mais encore aux problèmes de qualité de l'eau et à la diminution de la ressource halieutique (anguille), la pêche artisanale de la Narbonnaise n'en résiste pas moins, comparativement au reste de la région où elle tend à régresser.

Il est à noter l'important dynamisme de l'artisanat et de l'artisanat d'art sur le territoire.

La présente mesure vise à accompagner la mutation progressive de ces activités et la structuration de nouvelles filières au diapason des enjeux de transition écologique.

Elle entend aussi promouvoir les économies alternatives pour une meilleure prise en compte de la sphère humaine et environnementale, notamment l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire.

23.1 Amplifier les démarches liées à la qualité environnementale et au patrimoine dans les entreprises

Accompagner les entreprises et les établissements industriels dans leurs démarches de prise en compte environnementale dans leur activité
Renforcer l'implication des entreprises dans la mise en œuvre de démarches de sobriété, d'efficacité énergétique et de décarbonation

- Animer des réseaux d'acteurs



communication auprès du grand public, de la restauration collective, restauration hors domicile, et en déployant les relais dans les commerces de proximité

- Mettre en avant les produits locaux par la promotion du régime méditerranéen
- Mettre en place des systèmes de "parrains" ambassadeurs afin de multiplier les relais de communication
- Redéployer les commerces de proximité distribuant les produits locaux dans toutes les communes du Parc
- Accompagner et structurer (transformation, logistique) les circuits de proximité en impulsant ou s'insérant dans des démarches départementales ou interdépartementales
- Appuyer les démarches des porteurs de projets (installations, diversifications) visant les marchés locaux au travers du réseau de structures d'accompagnement

23.2 Maintenir une agriculture viable et socialement reconnue au travers du développement des compétences et la valorisation des produits, notamment en circuit court

Conforter économiquement les exploitations

- Rechercher une valeur ajoutée sur les exploitations : agritourisme, productions complémentaires, photovoltaïque en toiture, optimisation des charges et des ressources, etc.
- Diminuer les pertes de culture dues aux ravageurs (régulation des ravageurs) par des actions concertées et innovantes
- Former les agriculteurs dans les nouvelles compétences et les démarches administratives
- Encourager les démarches collectives portées par les acteurs économiques sur le territoire du Parc
- Travailler en réseau pour encourager les solidarités lors des situations de crise ou les situations difficiles (au regard des difficultés climatiques à venir et de la crise économique qui s'annonce)

Faciliter les installations et transmissions

- Faciliter l'accès au foncier
- Valoriser les métiers de l'agriculture
- Valoriser et protéger le foncier agricole tout en assurant le développement des infrastructures agricoles nécessaires à la production

Valoriser les productions locales vertueuses et développer les circuits courts

- Continuer le développement de la labellisation et la promotion des produits agricoles (marque Valeurs Parc, AB, Pays cathare, etc.)
- Poursuivre le développement de la labellisation de la marque Valeurs Parc en principe de référentiel emboîté avec la marque du Département
- Promouvoir les produits marqués Valeurs Parc auprès des commerces alimentaires du territoire
- Favoriser la demande en produits locaux et bio par des actions de



23.3 Maintenir une pêche et une conchyliculture économiquement viables en promouvant les petits métiers et les produits en favorisant les circuits courts

Promouvoir les petits métiers et les produits de la pêche lagunaire et de la conchyliculture

- Labelliser des produits de la pêche (marques Valeurs Parcs, Pays Cathare...)
- Communiquer sur les savoir-faire de la pêche locale et des conchyliculteurs (reportages, articles...)
- Créer des animations permettant de découvrir les petits métiers
- Créer des événements pour faire découvrir et déguster les produits
- Créer un produit phare et iconique (sushis à l'anguille, sacs en cuir de poissons recyclés...)
- Créer des films, documentaires, reportage et les diffuser sur les sites touristiques du territoire
- Promouvoir le métier de pêcheur auprès des collégiens et lycéens et donner accès à la formation de jeunes pêcheurs (relocaliser la formation)

Favoriser les circuits courts et valoriser les produits de la pêche et de la conchyliculture

- Créer des outils communs et accessibles à tous les pêcheurs pour la commercialisation (AMAP, points de vente directe de la pêche, plate-forme de vente collective, consommation de proximité, coopérative...) ou par le biais d'initiatives existantes (La ferme des producteurs, Poiscaille, Too good to go, marchés locaux, actions spécifiques vers la clientèle estivale...)
- Augmenter le nombre de cabanes à Port-la-Nouvelle
- Moderniser les sites de débarquement de la pêche artisanale (normes sanitaires, impact sur l'environnement, vente directe...), en conformité avec le plan régional d'équipement des ports et bases de pêche et des halles à marée
- Valoriser de façon spécifique des sites de qualité en lieux-relais du Parc.
- Aménager un atelier de transformation des produits de la pêche : conserves, fumage...



- Créer des filières pour écouler les stocks en surplus quand nécessaire
- Labelliser les restaurants qui utilisent les produits de la pêche locale en lien avec les marques Parc et Pays Cathare

Faciliter la pluri-activité des pêcheurs

- Envisager une possibilité de poly-armement avec l'autorisation des services de l'État
- Participer à l'émergence de nouvelles filières (algues, gambas...)
- Accompagner le développement du pécaturisme (alléger les contraintes administratives, p.ex. autorisations pour faire monter les gens sur les bateaux)
- Valoriser les déchets conchylicoles

Garantir la prise en compte des besoins de la pêche professionnelle dans le partage de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant

23.4 Accompagner les professionnels du tourisme dans la transformation de leurs activités

- Anticiper les mutations à opérer pour intégrer les effets du changement climatique en lien avec la capacité de charge du territoire et la pression induite sur les ressources
- Partager les enjeux pour une bonne appropriation



23.5 Accompagner les petites entreprises du bâtiment et valoriser le savoir-faire artisanal local

Former les artisans du bâtiment à la réhabilitation du patrimoine bâti et aux approches globales liant rénovation énergétique, énergies renouvelables et éco-construction

Faire évoluer l'offre des métiers du bâtiment vers des matériaux adaptés au climat de demain et au bâti local

- Accompagner et former les entreprises du bâtiment
- Poursuivre l'action engagée en Inter-Parcs Occitanie en faveur de la filière pierre
- Favoriser la transmission des savoir-faire, communiquer sur le matériau pierre et ses usages, développer la ressource locale en pierre à bâtir (issue de carrières et du réemploi), réaliser des chantiers de rénovation ou construction en pierre, etc

Valoriser les artisans du patrimoine, labelliser notamment les entreprises d'artisanat d'art (Marque Valeurs Parc Naturel Régional, ...)



5 • 8 • 9

23.6 Favoriser l'émergence de nouvelles filières locales liées à la transition écologique

Poursuivre et amplifier la mobilisation locale en faveur de la structuration d'une économie en lien avec la mer (éolien flottant...)

Structurer un écosystème lié à la production et à la consommation d'hydrogène d'origine renouvelable



23.7 Agir en faveur de l'économie circulaire (EC)

Développer l'écoconception des produits, services, et équipements

- Diffuser et massifier les bonnes pratiques issues de démarches d'analyse en cycle de vie et la méthode de l'éco-conception dans le tissu économique

Accompagner les industriels dans l'utilisation des Matières premières de recyclage (MPR)

- Identifier les gisements disponibles et les freins à leur recyclage systématique
- Mobiliser les acteurs producteurs/consommateurs des principaux flux
- Expérimenter et massifier les productions et consommations de MPR

Développer les pratiques de déconstruction, réemploi/recyclage dans le BTP

- Augmenter l'utilisation de matériaux recyclés/réutilisés dans le BTP
- Pérenniser et renforcer les lieux existants de stockage et de transformation des matériaux issus de chantiers (déconstruction, terrassement, etc) et développer les plateformes intermédiaires de regroupement et de transfert de ces matériaux de récupération (déchetteries accessibles sous conditions aux petits professionnels...)

Développer les pratiques d'économie circulaire dans les systèmes alimentaires et sur les flux de matières organiques

- Réduire les pertes et le gaspillage alimentaire à chaque maillon de la chaîne alimentaire (producteur, transformateur, transporteur, distributeur, artisan, restaurateur, consommateur)
- Mutualiser et capitaliser sur les outils et expériences en matière d'alimentation durable et en particulier de lutte contre le gaspillage alimentaire

Intégrer systématiquement des critères d'EC dans les achats publics

- Mettre en relation les acheteurs publics et les acteurs
- Permettre le partage des pratiques et des outils
- Favoriser la formation pour, à terme, permettre le développement de l'économie circulaire dans les stratégies de la commande publique



Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Développer et animer la marque Valeurs Parc afin de valoriser les démarches, produits et entreprises vertueuses
- Faire le lien avec les collectivités pour l'ensemble des actions d'appui co-organisées avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles
- Encourager et accompagner les démarches collectives portées par les acteurs économiques

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

↳ L'État et ses établissements s'engagent à :

- Être exemplaires et intégrer systématiquement des critères d'économie circulaire dans leurs achats publics (produits alimentaires, biens ou équipements collectifs et individuels)
- Accompagner, avec les chambres consulaires, les entreprises, exploitations agricoles et les établissements industriels dans leurs démarches de prise en compte environnementale dans leur activité

↳ La Région Occitanie s'engage à :

- Soutenir, dans le cadre du Pacte Vert, le développement de filières innovantes et résilientes, accompagner le développement de l'économie circulaire et solidaire et promouvoir les commerces locaux de proximité
- Valoriser les acteurs engagés (type Trophées de la biodiversité), appuyer l'innovation permettant de réduire les impacts sur la biodiversité et les pollutions, promouvoir des solutions fondées sur la nature
- Accompagner l'émergence de filières intégrant le végétal local et promouvoir les labels et marques intégrant les enjeux de biodiversité (p. ex. son implication particulière, avec ses partenaires, dans l'étude pour le renforcement de la filière de production de plants ligneux labellisés

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- Opérateurs économiques de transformation, distribution et commercialisation
- CEFREM, opérateurs de tourisme
- SI et OTSI, EPIC Tourisme, Pays Corbières

Végétal Local en région Occitanie)

- Conditionner ses aides aux entreprises à la réalisation d'un auto-diagnostic « Impact Score », avec l'ambition de devenir la première Région à économie engagée, en permettant à 50% des entreprises régionales d'initier une démarche de transformation d'ici 2027
- Massifier la transition vers de nouveaux modèles agricoles durables, s'appuyant notamment sur les principes de l'agro-écologie (objectif 10 000 contrats d'ici 2027)
- Continuer d'accompagner, au travers du Plan Littoral 21, avec l'État et la Banque des Territoires, la transformation des stations littorales et des ports de plaisance maritimes avec la modernisation des infrastructures et l'adaptation au changement climatique, le verdissement des ports, la transition numérique et énergétique, l'adaptation aux nouvelles attentes des clientèles avec le développement de nouveaux services
- Poursuivre les démarches de certification « Port Propre » des ports de plaisance qui permettent une gestion environnementale portuaire et une réduction des pollutions et les démarches complémentaires « port propre et actif en biodiversité » qui proposent des actions de restauration écologique (des habitats et/ou des fonctionnalités écologiques)

↳ Le Département de l'Aude s'engage à :

- Encourager le développement et la consolidation des circuits courts, la mise en réseau des acteurs, la structuration des filières, la commande publique et la promotion du « bien-manger audois » pour faciliter les débouchés pour des producteurs locaux, réduire la dépendance vis-à-vis des produits extérieurs et ainsi contribuer à la résilience des territoires
- Poursuivre le développement de la labellisation de nouveaux produits en principe de référentiels emboîtés entre la marque Parc et la marque Pays Cathare en réaffirmant son soutien à la marque Pays Cathare
- Valoriser les métiers de la pêche et de l'agriculture auprès des jeunes afin d'en renforcer l'attrait
- Initier une labellisation des produits issus de la mer et des lagunes grâce à la marque Pays Cathare en association avec la marque Parc
- Participer, avec le Parc, à la valorisation des productions locales dans le cadre de son programme de communication « Manger Audois » et Pays Cathare

↳ Les communes s'engagent à :

- Être exemplaires en matière de réduction des pertes et du gaspillage alimentaire à chaque maillon de la chaîne alimentaire au sein de leur établissement et/ou lors des manifestations avec les publics
- Intégrer des critères d'économie circulaire dans leurs achats publics
- Privilégier l'utilisation de produits locaux et le contact direct avec les producteurs du territoire pour leur approvisionnement et soutenir les marchés et structures de vente directe
- Préserver et développer les structures de production et favoriser la vente directe des agriculteurs et des pêcheurs
- Favoriser l'innovation pour l'appui à l'installation et pour les circuits courts

↳ Les EPCI s'engagent à :

- Être exemplaires en matière de réduction des pertes et du gaspillage alimentaire à chaque maillon de la chaîne alimentaire au sein de leur établissement et/ou lors des

- manifestations avec les publics
 - Intégrer des critères d'économie circulaire dans leurs achats publics
 - Soutenir les marchés et structures de vente directe
 - Soutenir les structures de production et de vente directe de produits agricoles et issus de la pêche
 - Favoriser l'innovation pour l'appui à l'installation et pour les circuits courts
- Le Grand Narbonne s'engage à :
- Inciter à la consommation locale et promouvoir des circuits courts
 - Accompagner les porteurs de projet dans le secteur de l'économie bleue
 - Animer le secteur des entreprises du BTP
 - Développer de l'événementiel économique sur ce sujet

↳ Les chambres consulaires s'engagent à :

- Accompagner les entreprises dans la mutation de leurs activités
 - Accompagner l'émergence de nouvelles filières locales en lien avec la transition énergétique
 - Accompagner les entreprises dans leurs démarches liées à la qualité environnementale et au patrimoine
 - Participer au développement de la marque Valeurs Parc
- La CCI et la chambre des métiers s'engagent à :
- Accompagner les entreprises dans l'utilisation des Matières premières de recyclage (MPR)
 - Développer les pratiques de déconstruction, réemploi/recyclage dans le BTP
- La Chambre des Métiers s'engage à :
- former les artisans du bâtiment et valoriser les artisans du patrimoine
- La Chambre d'Agriculture s'engage à :
- Valoriser les produits du territoire
 - Encourager et accompagner les démarches collectives portées par les acteurs économiques
 - Accompagner les agriculteurs dans des démarches de diversification d'activité
 - Accompagner les ressortissants dans la gestion des aléas climatiques
 - Accompagner les dynamiques agricoles de territoire
 - Assurer l'information et la formation des agriculteurs
 - Accompagner l'installation et la transmission

24

MESURE > 24

FAIRE DU TERRITOIRE UNE DESTINATION NATURE ET PATRIMONIALE ET TENDRE VERS UN TOURISME DURABLE

M+ Mesures liées
M8 · M11 · M23

T+ **Thématiques associées**
PATRIMOINE NATUREL
CULTURE
PAYSAGE
TOURISME & LOISIRS
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.6
Favoriser des économies locales soutenables, viables et solidaires

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A) MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Indicateurs d'évaluation

- En cours

Contexte et stratégie

Par-delà la tradition balnéaire du territoire, notre ambition est d'orienter celui-ci vers un tourisme durable, en symbiose avec le caractère remarquable de ses paysages et la sensibilité écologique de ses espaces naturels.

L'émergence d'une « destination nature » s'appuie sur les sports outdoor - le windsurf par exemple, sur le littoral - et sur une offre de randonnée importante.

Simultanément, la richesse ornithologique du territoire, aire de prédilection pour une avifaune permanente ou migratrice, a donné lieu à la création d'une offre de birdwatching, à l'attention plus spécialement d'un public anglophone.

En plus de la Maison de La Clape et des circuits patrimoine du Parc, deux sites de référence émergent pour une immersion nature : le Domaine du Grand Castélou et le refuge de Sainte-Lucie.

L'agrotourisme et l'œnotourisme se développent à travers, par exemple, l'ouverture au tourisme des salins de Gruissan et La Palme et le label Vignobles & Découvertes. Des liens entre le tourisme de nature et le patrimoine culturel - dont le récent musée Narbo Via - sont à imaginer.

L'offre d'écotourisme en Narbonnaise, malgré la création d'une écogare à Gruissan et de pistes cyclables ou voies vertes, nécessite une meilleure structuration. Enfin, la construction d'une « destination nature » passe par une constante sensibilisation environnementale du public et des pratiquants sportifs, mais aussi des professionnels, à travers le cahier des charges de la marque « Valeurs Parc ».

Certains de ces enjeux sont cartographiés dans l'encart *Fréquentation et attractivité touristique du Plan de Parc*.



24.1 Conforter et structurer l'offre de tourisme et de loisirs naturalistes et patrimoniaux

Renforcer et améliorer l'offre existante naturaliste et patrimoniale

- Proposer une collection de circuits du "Patrimoine du Parc naturel" représentatifs des différentes richesses naturalistes et patrimoniales du Parc naturel ainsi que de ses paysages
- Proposer un ensemble de réseaux de sentiers balisés de randonnée bien entretenus et respectant le patrimoine naturel
- Offrir une diversité d'animations "nature" à destination d'un large public

Mettre en scène les marqueurs patrimoniaux du territoire, en lien avec les dynamiques portées par le CRTL Occitanie, l'ADT Aude, et les Offices de tourisme de la Narbonnaise...

- Développer l'offre de découvertes nature en liberté ou guidée, en s'appuyant sur les atouts de la Narbonnaise, richesse et diversité des milieux, richesse ornithologique, importance et variété des itinéraires balisés, réseau d'animateurs du Parc, afin de proposer des itinéraires de découvertes, des sorties guidées, des idées séjours et des produits touristiques de nature et patrimoniaux packagés en lien avec les professionnels partenaires du Parc et en premier avec le réseau des marqués "Valeurs Parc naturel régional"
- Accompagner la structuration du tourisme viti-vinicole en lien avec le label Vignobles & Découvertes, la marque Pays Cathare...
- Accompagner la mise en tourisme de la pêche et de ses savoir-faire
- Contribuer à valoriser le patrimoine historique (romain, médiéval, petit patrimoine...) et les sites et musées liés
- Contribuer à valoriser les villages de caractère

Favoriser l'émergence et la pérennisation de filières thématiques de tourisme naturaliste et patrimonial (ornithologie/birdwatching, art à nature...)

Veiller à ce que la pratique et la structuration des sports et loisirs de nature se fassent dans le respect de l'environnement

- Améliorer l'accueil des pratiquants et favoriser une meilleure organisation de la répartition des activités notamment dans les secteurs de la glisse et du nautisme

Développer l'écomobilité touristique en Narbonnaise

- Mettre en lien les offres de déplacements en train, bus, vélo et pédestre, afin d'offrir des possibilités de déplacements en commun et décarbonés aux touristes et aux excursionnistes (pôle d'échange multimodal innovant touristique de La Franqui par exemple)

Renforcer la sensibilisation du public touristique et de loisirs de nature à l'environnement. Développer des outils adaptés

Développer une image "Nature" pour la Narbonnaise en partenariat avec les organismes de gestion de destination (OGD)

- Développer une stratégie de communication "Nature" pour la Narbonnaise



Valoriser l'axe majeur de déplacement doux du canal de la Robine



Faire le lien avec l'EuroVélo 8, la Véloroute 80 et le sentier européen E12



11

24.2 Valoriser les sites majeurs de tourisme de nature et patrimonial en Narbonnaise

Réussir le développement touristique raisonné d'importants sites naturels stratégiques (Grand Castérou, Sainte-Lucie, etc.) vitrines du tourisme naturaliste en Narbonnaise

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'accueil dans les espaces naturels ouverts au public en fonction de la capacité de charge de ces espaces naturels en intégrant aussi les mutations à envisager en fonction du changement climatique

Aider particulièrement à une mise en tourisme plus durable de sites naturels très fréquentés (Saline de Peyriac-de-Mer, Domaine de l'Oustalet, Notre-Dame des Auzils/Goutine, Plateau de Leucate, etc.) tout en décentrant les pratiques notamment de randonnée et de vélo vers l'arrière-pays

Veiller à la bonne intégration paysagère et à la qualité environnementale des équipements touristiques de nature et patrimoniaux

Valoriser l'axe majeur de déplacement doux et nature de la Robine sud (pédestre, vélo/VTT, fluvial, chemin de fer) et faire le lien avec les projets de l'EuroVélo 8 et de l'E12 (GR entre Espagne, France et Italie)

Révéler les autres patrimoines sur lesquels repose le tourisme identitaire de la destination en Narbonnaise (patrimoine historique, savoir-faire, agriculture/viticulture, gastronomie, etc.) et faire de sites patrimoniaux majeurs en Narbonnaise (abbaye de Fontfroide, ensemble monumental de Narbonne, Narbo-Via, musée de Sigeon/oppidum de Pech-Maho, Salins de Gruissan et de La Palme, Terra Vinéa, etc.) des nœuds autour desquels se tissent des liens et des projets communs de valorisation entre les différents réseaux professionnels touristiques, naturalistes et culturels



Valoriser l'axe majeur de déplacement doux du canal de la Robine



Faire le lien avec l'EuroVélo 8, la Véloroute 80 et le sentier européen E12



Élaborer et/ou mettre en œuvre une stratégie d'accueil dans les espaces naturels



Sites touristiques et lieux d'accueil : révéler les patrimoines au plus grand nombre



5-9

24.3 Structurer des réseaux d'acteurs touristiques en harmonie avec l'environnement

- Former et informer les professionnels du tourisme et porteurs de projets sur les bonnes pratiques et la gestion environnementale notamment pour intégrer les effets du changement climatique et les mutations possibles des activités liées à ce changement
- Développer la marque "Valeurs Parc" afin de fédérer un réseau d'acteurs touristiques de nature motivés (hébergeurs, restaurateurs, guides/animateurs...). Animer ce réseau afin d'en faire des ambassadeurs du Parc et de ses patrimoines fragiles
- Aider au développement de structures d'hébergement de loisir de nouvelles générations, résilientes et soutenables, dans le cadre des adaptations

nécessaires au changement climatique sur le littoral, et à l'évolution de la clientèle, notamment pour l'hôtellerie de plein air

- Développer des collaborations avec les partenaires institutionnels et touristiques de la Narbonnaise et au-delà (Parcs naturels mitoyens, Côte du Midi et autres OT, ADT11, CRTL Occitanie, CCI, socioprofessionnels et associatifs...) afin de construire une offre de tourisme de nature durable en harmonie avec les aspirations des divers partenaires

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Accompagner ou impulser les actions visant à tendre vers un tourisme durable
- Informer, conseiller ou participer à la formation des acteurs sur cette thématique
- Fédérer les acteurs et développer des collaborations avec les partenaires afin de construire avec eux une offre de tourisme de nature durable en harmonie avec leurs aspirations, dans le cadre de la Charte du Parc naturel

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

📄 L'État et ses établissements s'engagent à :

- Accompagner avec les chambres consulaires les professionnels du tourisme et des loisirs dans leurs démarches de prise en compte environnementale dans leur activité
- Être les garants du respect des lois, normes encadrant les pratiques soutenables des activités sportives et de loisirs de pleine nature et réglementant les professionnels du tourisme et des loisirs afin qu'ils préservent l'environnement

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- Organismes de gestion de destinations (CRTL Occitanie, ADT Aude, Côte du Midi, OT Gruissan, OT Leucate, OT Corbières Minervois, OT Corbières Salanque..., SIVOM Corbières Méditerranée, Syndicat Rivage, Relais des Gîtes de France Aude, GHPA, UMIH, Le Pays Cathare, Réseau "RAP", Réseau "Birdwatching Narbonnaise", VNF, fédérations des sports et loisirs de nature, fédération départementale de la chasse

📄 La Région Occitanie s'engage à :

- Poursuivre son partenariat avec le Conservatoire du Littoral et autres acteurs locaux pour faire de la biodiversité un atout et promouvoir un tourisme responsable, développer, à travers un réseau de sites "vitrines" un tourisme de nature respectant et valorisant le patrimoine naturel et culturel exceptionnel du littoral
- À travers le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), complété par le Plan Tourisme durable et responsable adopté dans le cadre du Pacte vert :
- Permettre au plus grand nombre d'accéder au tourisme et aux loisirs en Occitanie

- Faciliter les mobilités touristiques
- Développer un tourisme inclusif et raisonné
- Mettre en place des programmes de formation au tourisme durable et responsable pour les filières et les territoires et inciter au déploiement de postes d'animateurs du tourisme responsable
- Encourager les nouvelles offres touristiques qui décloisonnent les espaces et les pratiques et innover pour une plus grande attractivité touristique dans le cadre d'un développement raisonné
- Reconnaître et valoriser les sites et événements culturels remarquables dans ses actions de communication et de sensibilisation, notamment pour les territoires du Parc situés dans les « Grands Sites Occitanie », soutenir les projets d'équipements et d'aménagements touristiques engagés dans la transformation de l'activité touristique et les aménagements respectueux des espaces naturels et des sites patrimoniaux

📄 Le Département de l'Aude s'engage à :

- Travailler, dans le cadre de sa compétence « espaces naturels sensibles », en partenariat avec le Parc pour le développement d'opérations d'aménagement des sites naturels pouvant recevoir du public de façon soutenable
- Associer, dans le cadre du renouvellement de la stratégie départementale biodiversité, le Parc dans sa définition et à prendre en considération les objectifs de la charte en la matière
- Être, avec son partenaire l'Agence de Développement Touristique, aux côtés du Parc, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie départementale touristique 2023-2028 visant un tourisme à impact positif, pour :
 - Valoriser le volet loisirs du territoire dans une approche de soutenabilité de la fréquentation dans les espaces naturels, en particulier auprès des clientèles de proximité (les activités pleine nature de cette offre s'intégreront le cas échéant dans le PDESI dont le contenu est validé par la CDESI dont est membre le Parc)
- Intensifier la structuration de la filière itinérance douce permettant la découverte et la connexion des patrimoines dans des

conditions respectueuses de l'environnement

Le Département et son partenaire l'Agence de Développement Touristique s'appuieront sur le réseau des ambassadeurs du Parc pour la mise en œuvre de cette stratégie sur le territoire

- Participer au développement de l'écomobilité touristique en Narbonnaise en accompagnant la réalisation d'infrastructures d'aménagements cyclables en lien avec son schéma des itinéraires cyclables prochainement schéma des mobilités (en cours d'élaboration) et le comité d'itinéraire de l'Eurovélo 8
- Accompagner le développement touristique raisonné des sites vitrines au travers de son soutien à la gestion du site de la réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie et au fonctionnement de la maison de la Narbonnaise
- Participer sur les sites propriétés du Conservatoire du littoral gérés par le Parc à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'accueil dans les espaces naturels ouverts au public au travers de sa convention avec le Conservatoire du littoral

📄 Les communes s'engagent à :

- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'accueil touristique dans les espaces naturels.
- Entretien ou participer à l'entretien des circuits de randonnées inscrits au PDIPR, si la commune n'a pas délégué sa compétence "randonnée"
- Participer à une mise en tourisme plus durable sur leur territoire et participer à des projets et actions de valorisation dans ce cadre à l'échelle du Parc et de la Narbonnaise
- Valoriser et promouvoir la marque Valeurs Parc ainsi que les hébergements marqués Valeurs Parc
- Apporter un soin particulier à l'intégration paysagère des aménagements lors de l'installation d'équipements dans les espaces naturels

📄 Les EPCI s'engagent,

- en l'occurrence Le Grand Narbonne, à :
- Participer, en partenariat avec Côte du Midi, à la définition d'une stratégie de tourisme durable et des actions associées

 **Les chambres consulaires s'engagent à :**

- Travailler avec le Parc et les professionnels du tourisme afin de mettre en valeur les destinations nature et patrimoniales du territoire
- Animer et relayer les actions d'information et sensibiliser les ressortissants professionnels, en association avec le Parc
- Soutenir le développement de filières touristiques liées à l'environnement
- Promouvoir la qualité environnementale auprès des entreprises et proposer des formations en partenariat avec les organismes professionnels
- Accompagner et aider les professionnels du tourisme et des loisirs qui veulent s'orienter vers des activités plus durables, avec notamment une gestion plus environnementale, et qui veulent s'adapter au changement climatique

La Chambre d'Agriculture s'engage à :

- Promouvoir et accompagner un agriturisme durable

MESURE > 25

25

ASSURER UNE EAU DE BONNE QUALITÉ GARANTISSANT LA VIE AQUATIQUE ET LES USAGES HUMAINS



Mesure phare



Mesures liées

M1 · M3 · M4 · M5 · M9 · M10 · M11 · M15 · M16
M19 · M20



Thématiques associées

EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
TOURISME & LOISIRS
EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
AGRICULTURE
PÊCHE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.7

Préserver le bien-être des habitants et la bonne santé environnementale

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A) MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Questions évaluatives

Dans quelle mesure les actions réalisées ont-elles permis de reconquérir ou maintenir la qualité des différentes masses d'eau et les usages associés ?

Quelle est l'évolution de l'état des masses d'eau ?

Indicateurs d'évaluation

- Évolution de l'état des masses d'eau depuis 2025 au titre de la DCE
- Dynamique du quotient de risque sur les milieux lagunaires (Obslag-pesticide)
- Évolution des zones d'exploitation de coquillages
- Dynamique de la qualité des eaux de baignade
- Nombre de personnes ou structures mobilisées dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet thématique (toxiques, trophiques, bactériologiques...)

Contexte et stratégie

En Narbonnaise en Méditerranée, terre de milieux humides et de reliefs karstiques, la qualité de l'eau est primordiale. Cette mesure, en phase avec la directive cadre européenne sur l'eau, vise à la préserver et à l'améliorer.

Le maintien de la qualité de l'eau potable est un enjeu de santé publique. Sa desserte provient de ressources karstiques endogènes, en bon état chimique dans l'ensemble, de la nappe alluviale de l'Aude et du bassin versant de l'Orb. Une gestion qualitative de l'eau conditionne aussi la vitalité des activités économiques, qu'il s'agisse de la pêche professionnelle artisanale en étangs, du tourisme balnéaire et récréatif, de l'agriculture ou de l'exploitation des salins. Les milieux aquatiques sont également un support des écosystèmes : de leur qualité biologique dépendent la faune et la flore qui leur sont inféodées. Par exemple, un apport d'insecticide dans l'eau va impacter les crustacés. L'écoulement d'un herbicide dans un cours d'eau ou un étang détruira des habitats naturels formés par la végétation aquatique. L'eutrophisation constitue également une menace pour les plantes et organismes aquatiques.

Enfin, même si cette notion est parfois difficile à appréhender, l'eau et ses milieux rendent des « biens et services » écosystémiques à notre communauté. Le bon équilibre de hydrosystème d'un cours d'eau jusqu'à la mer permet une épuration optimale de l'eau qui, sans cela, serait très coûteuse à obtenir. En ce sens, le caractère épurateur des zones humides sur notre territoire les rend d'autant plus précieuses.

Certains de ces enjeux sont cartographiés dans l'encart Ressource en eau et qualité de l'eau du Plan de Parc.



25.1 Gérer les apports de nutriments aux milieux aquatiques

Maintenir ou améliorer la qualité trophique afin de respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et favoriser les usages, dans un contexte de changement climatique

- Identifier et prioriser les actions menant à l'atteinte du flux admissible en nutriments (réduction à la source, atténuation des transferts, réduction des flux par les volumes d'eau...) en priorité pour les étangs de Campagnol, Bages-Sigean, La Palme



Action de gestion : gérer les apports de nutriments aux milieux aquatiques



25.2 Permettre l'exploitation des coquillages et les activités de loisir aquatique

Identifier les sources de contaminations chimiques et bactériologiques des coquillages et réduire les pressions qui en découlent

- Construire un système d'alerte avec les différentes parties prenantes (dont potentiellement la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), l'Ifremer, Le Grand Narbonne, les gestionnaires d'ouvrages, etc.) afin de mieux comprendre et anticiper les phénomènes de contamination
- Maintenir les conditions nécessaires à l'exploitation des coquillages sur les zones faisant l'objet d'un classement sanitaire au titre de la pêche professionnelle, rechercher les conditions nécessaires à la réouverture des zones déclassées (Bages-Sigean et secteurs gruisanais)

Garantir une qualité d'eau compatible avec les activités de loisir aquatique
Développer les campagnes de sensibilisation et communication sur les organismes impactant les coquillages ou les activités aquatiques



Action de gestion : permettre l'exploitation des coquillages et les activités de loisir aquatique



25.3 Reconquérir la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides, y compris en dehors du périmètre du Parc

Poursuivre et favoriser les dynamiques déjà engagées pour la limitation, au sein du périmètre du Parc ou au-delà, de l'usage ou du transfert des pesticides, dont les suivis mettent en évidence la présence importante dans les eaux de nos lagunes (mise en place d'un Plan de Gestion de la Qualité de l'Eau à l'échelle du bassin versant)

- Sensibiliser la profession agricole aux impacts sur l'eau, la santé humaine, et l'accompagner dans les alternatives au traitement chimique
- Identifier les acteurs privés (autres que professionnels agricoles) utilisant les pesticides et accompagner la réduction de l'utilisation
- Animer un "club" des espaces verts des communes du Parc afin de maintenir une dynamique de territoire et de partage pour optimiser les alternatives à l'emploi de pesticides en lien avec les espaces végétalisés



L'Aude, le canal de la Robine et leurs bassins versants : reconquérir la qualité de l'eau vis-à-vis des pesticides



25.4 Réduire les apports ponctuels et diffus des autres micropolluants (hors pesticides) et autres polluants émergents

Réduire au maximum les micropolluants, qui, même en très faibles quantités, impactent les milieux aquatiques

- Mettre en place des actions de réduction des hydrocarbures (HAP) et métaux lourds
- Limiter l'impact des apports pluviaux des zones imperméables en agglomération (zone prioritaire Robine)
- Limiter l'impact des axes routiers hors agglomération
- Veiller, s'agissant des métaux, sur les évolutions des pollutions historiques et des activités du territoire ayant des rejets potentiels dans l'environnement (micropolluants, molécules émergentes, tous métaux, etc.)
- Favoriser le développement de nouveaux procédés ayant un moindre impact sur la qualité de l'eau. Développer des procédés innovants pour abattre les toxiques
- Réduire les apports de polluants émergents (dont les microplastiques)



Action de gestion : réduire les autres polluants



25.5 Favoriser la désimperméabilisation et la non-imperméabilisation pour limiter le transfert des pollutions par ruissellement

- Identifier et hiérarchiser les zones perméables pouvant faire l'objet d'actions de désimperméabilisation, au titre de la qualité de l'eau (secteurs stratégiques)
- Développer les projets de désimperméabilisation : s'appuyer sur les couvertures végétales, afin de limiter aussi le ruissellement

 Zones urbaines : favoriser la désimperméabilisation pour limiter le transfert des pollutions par ruissellement



 **4-5-6**

25.6 Protéger nos lagunes des pollutions (accidentelles)

- Identifier les risques à l'échelle des lagunes et de leur bassin versant
- Contribuer à l'acculturation des acteurs du territoire
- Identifier et fédérer des acteurs afin de constituer un réseau mobilisable et opérationnel en cas de crise Polmar

 Action de gestion : protéger nos lagunes des pollutions



 **Acteurs et partenaires**

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Porter et animer des projets en régie
- Co-animer des projets, en particulier sur des thèmes au-delà de l'échelle du territoire du Parc (ensemble de la zone d'influence)
- Soutenir des partenaires sur les actions/projets en lien avec le thème de la qualité de l'eau
- Être force de proposition en matière d'innovation
- Fédérer les partenaires

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- Agence de l'Eau, VNF, LGN, SMMAR, EPAGEs, Communes, Région, CD11, CDL, Ifremer, Tour du Valat, universités, Union des ASA, prud'homies...

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

 **L'État et ses établissements s'engagent à :**

- Soutenir et s'impliquer dans la lutte et la prévention contre les pollutions chroniques, diffuses et accidentelles des masses d'eau du territoire du Parc

 **La Région Occitanie s'engage à :**

- Soutenir la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides

 **Le Département de l'Aude s'engage à :**

- Accompagner le Parc techniquement et financièrement, dans le cadre de sa stratégie départementale pour l'eau, pour améliorer la connaissance des pollutions et de leurs impacts sur les différentes masses d'eau dans un contexte de réchauffement climatique

 **Les communes s'engagent à :**

- Associer le Syndicat mixte du Parc dans les projets pouvant avoir une incidence sur la qualité des eaux des milieux aquatiques le plus tôt possible, afin de privilégier ensemble les meilleures solutions de préservation des masses d'eau
- Informer le Parc d'éventuelles évolutions négatives des milieux aquatiques sur leur territoire
- Participer aux projets portés par le Parc, en matière d'amélioration de la qualité de l'eau, lorsqu'ils concernent leur commune

 **Les EPCI s'engagent,**

en l'occurrence Le Grand Narbonne, à :

- Fournir les analyses de données des stations d'épuration
- Accompagner les projets de désimperméabilisation des espaces publics

 **Les chambres consulaires s'engagent à :**

- Associer, dans la mesure du possible, le Parc dans le but de diminuer les impacts des activités sur le milieu et sensibiliser les entreprises sur le thème de la pollution de l'eau

26

MESURE > 26

RÉDUIRE LES RISQUES ET LES NUISANCES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES HABITANTS



Mesure phare



Mesures liées

M3 · M5 · M7 · M8 · M12 · M14 · M15 · M16 · M21
M23 · M25



Thématiques associées

EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
URBANISME
TOURISME & LOISIRS
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.7

Préserver le bien-être des habitants et la bonne santé environnementale

Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A)MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Questions évaluatives

En quoi la vulnérabilité des habitants aux risques et nuisances auxquels ils sont soumis a-t-elle été réduite ?

Dans quelle mesure le Parc et ses partenaires ont-ils accompagné les acteurs dans une meilleure prise en compte des vulnérabilités du territoire ?

Indicateurs d'évaluation

- Évolution tendancielle des émissions polluantes (NH3, NOX, PM10, PM2.5 (source ATMO) et situation par rapport au Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)
- Évaluation de la dynamique de réduction des vulnérabilités (campagnes de sensibilisation, plans de prévention et stratégies de gestion des risques, nombre et diversité des actions de gestion/protection mises en oeuvre...)
- Évolution de l'acculturation des populations aux risques

Contexte et stratégie

Conséquence du changement climatique : le territoire de la Narbonnaise en Méditerranée est exposé à des risques accrus d'inondation et de submersion marine, d'incendies feux de forêts, de canicule, d'assèchement des sols, de qualité de l'air.

Il est primordial qu'il accroisse sa résilience aux aléas naturels, en renforçant sa stratégie de prévention et sa capacité de gestion des crises. C'est l'ambition de cette mesure : amplifier et faciliter les dynamiques d'adaptation dans une approche croisée et décloisonnée.

Les incendies de pinèdes survenus à l'été 2023 en Narbonnaise, mais aussi le violent sinistre de février dans le département voisin des Pyrénées-Orientales, attestent l'aggravation du risque feu de forêt. Les risques de submersion marine et d'érosion côtière concernent déjà 25% des plages du Golfe du Lion et la hausse du niveau marin - entre 60 cm et 1 m en 2100 selon les prévisions du GIEC - ne pourra que les amplifier, spécialement lors d'épisodes tempêteux générant des effets en cascade et des risques combinés. Les projections climatiques 2050 à l'échelle de l'Occitanie laissent présager une plus grande fréquence des fortes chaleurs, perspective inquiétante pour la santé humaine (personnes âgées, jeunes enfants, foyers précaires, travailleurs...). La résilience du territoire, en l'occurrence, devra s'accompagner d'une sensibilisation des habitants aux effets du changement climatique et à la culture du risque.

La stratégie de prévention-gestion passe également par la réduction des risques technologiques (industries et transport de matières dangereuses), ainsi que par la prise en compte d'une nuisance perturbante pour la santé publique et la vie sociale : le bruit.

DP **26.1** Penser l'interdépendance des vulnérabilités pour éviter la mal-adaptation

Promouvoir les approches systémiques notamment dans la mise en œuvre des stratégies d'adaptation

Penser et agir sur la combinaison des risques et être vigilant à la multiplication des pressions complexifiant les adaptations à engager et exposant à un risque d'actions antagonistes

Inciter à combiner les pistes de solutions de toutes sortes



4 • 11

26.2 Acculturer la population aux effets du changement climatique et éduquer aux risques

Mettre en place une stratégie d'acculturation aux enjeux et effets du changement climatique

- Développer l'information, la formation, la recherche et l'innovation pour une meilleure appropriation des enjeux et une bonne compréhension des phénomènes
- Allier savoirs dits ordinaires et savoirs experts pour mieux observer et mieux s'adapter
- Renforcer la sensibilisation et la culture du risque auprès des habitants et des touristes : l'éducation aux risques (incendies et submersion marine notamment) et aux restrictions de l'usage de l'eau
- Partager le diagnostic pour accélérer un passage durable à l'action

Construire une culture du "risque sécheresse" en plus du risque "trop d'eau"



4 • 11

DP **26.3** Améliorer la prévention des risques naturels liés à l'eau (inondations et submersions) et amplifier la dynamique d'adaptation aux risques littoraux

Mettre en œuvre un urbanisme durable propice à la réduction des vulnérabilités et accompagner la recomposition spatiale

Poursuivre et inscrire dans la durée la dynamique engagée pour l'adaptation du littoral

- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer la stratégie locale de gestion des risques littoraux (copilotage SMMAR et Grand Narbonne) engagée dans le cadre du programme littoral Z1
- Contribuer activement à la communauté de pratique régionale impulsée par la Région Occitanie dans le cadre du PL21 pour la constitution d'un



Réduire la vulnérabilité aux risques inondations



Réduire la vulnérabilité aux risques de submersion

réseau d'experts de la vulnérabilité, de la recomposition spatiale mais aussi des sciences sociales en lien avec la participation citoyenne et la sensibilisation.

- Poursuivre la synergie engagée avec le programme "La Mer monte" du Parc naturel et Les travaux du SMMAR et du Grand Narbonne.

Accompagner les élus dans la médiation avec leurs populations sur les risques littoraux

- Former les élus aux risques, avec des outils de médiation en appui des PPRL... Porter à connaissance des cartographies des zones inondables en cas d'épisodes cévenols et conseils aux communes sur les actions positives possibles et les mesures incontournables à prendre

Actualiser les cartes d'aléas et de risques en fonction du développement des communes (cartographie à haute résolution spatiale et temporelle, scénarios de risques combinés)

Consolider les actions de gestion-protection

- Poursuivre les actions en faveur de la désimperméabilisation des sols
- Augmenter les services rendus par la nature. Favoriser le recours à la végétalisation pour la réduction des risques. Rechercher des solutions fondées sur la nature. Selon les cas, expérimenter les solutions innovantes, réalistes techniquement et financièrement, p. ex. biomimétisme



4 • 10 • 11

DP **26.4** Préserver les forêts et les populations des risques incendies

- Développer des moyens durables et multifonctionnels de lutte contre la fermeture des milieux et contre le risque incendie (p. ex. entretenir voire développer les coupures vertes agricoles, vignes par exemple, et pastorales)
- Intensifier les moyens dédiés sur les lisières urbaines et routières et les espaces naturels les plus sensibles
- Poursuivre les expérimentations en partenariat avec les gestionnaires forestiers et le SDIS
- Intégrer des projets d'accès à la ressource en eau qui peuvent avoir une dimension multi-usages (agriculture, DFCI, etc.)
- Poursuivre la sensibilisation grand public et accompagner les résidents dans la réalisation des obligations légales de débroussaillage (OLD)
- Réfléchir les OLD de manière concertée, à une échelle supérieure à celles des parcelles individuelles
- Accompagner, sensibiliser à la mise en œuvre et l'application de PPRIF, Plans de Prévention des Risques de Forêts



Préserver les forêts et les populations des risques incendies



4 • 11

DP 26.5 Réduire les vulnérabilités des populations vis-à-vis des canicules

Améliorer le confort climatique en milieu urbain

- S'adapter à l'échelle de la planification, du quartier, de la gestion des espaces publics, de la rue ou encore des bâtiments... Travailler sur la forme urbaine
- Végétaliser les espaces publics (avec des espèces méditerranéennes peu consommatrices d'eau) ou des façades (cf. permis de végétaliser...), créer des espaces ombragés avec des arbres, désimperméabiliser (amplifier la dynamique de désimperméabilisation des cours d'écoles par exemple), veiller au choix des couleurs de surfaces (recours à des peintures blanches réfléchissantes en toitures terrasses par exemple)
- Limiter le besoin de recours à des climatisations : privilégier les matériaux ayant une forte inertie tels que la fibre de bois ou encore la pierre, autoriser l'isolation par l'extérieur des murs, permettre la surélévation des toitures pour des raisons d'isolation...

Innover et expérimenter (inventer) pour favoriser la fraîcheur en milieu urbain

- Expérimenter des solutions techniques (climatisation solaire, végétalisation des toitures...), inventer de nouvelles architectures en s'inspirant des pays déjà exposés à de fortes chaleurs...
- Mieux connaître et caractériser les îlots de chaleur avec des campagnes de mesure

Réfléchir à l'adaptation de la temporalité et la localisation des pratiques et des services aux conditions climatiques en veillant à une approche croisée des enjeux pour éviter la mal-adaptation

Communiquer fortement sur les leviers et accompagner les communes et la population dans la mise en œuvre de ces opérations



Zones urbaines : améliorer le confort climatique en milieu urbain



5-6

DP 26.6 Agir en faveur de la qualité de l'air

Consolider la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents de planification (volets air des PCAET, PLU...)

Communiquer sur les suivis effectués par l'ATMO, envisager des campagnes de mesures spécifiques notamment sur l'ozone dans un contexte d'augmentation des températures ou sur la qualité de l'air sur certains secteurs soumis à enjeux (proximité d'autoroute p.ex.)

- Travailler avec des scientifiques et des citoyens et des associations pour vérifier/assurer la qualité de l'air

Mettre en œuvre les actions qui permettent de réduire les émissions des polluants atmosphériques dans le secteur des transports, notamment

- Limiter le transport de marchandises par camion : promouvoir le fret, opter pour une Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan mixte Fret-LGV



Autoroute : agir en faveur de la qualité de l'air



- Promouvoir les producteurs/transporteurs qui choisissent des modes de transport peu émetteurs en GES (fret, livraison vélo, électrique, hydrogène vert...). S'appuyer sur des programmes tels qu'InterLud pour agir en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie (créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques, élaborer des chartes de logistique urbaine durable)
- Agir en faveur de la décarbonation

26.7 Réduire les risques technologiques

Renforcer et élargir au-delà des périmètres d'influence la communication à la population, en se basant sur les documents existants et produits, mais en s'appuyant également sur les professionnels compétents en la matière

Prendre en compte de façon plus importante les impacts environnementaux potentiels, en développant la notion d'exemplarité pour les entreprises concernées au sein du Parc ou influençant le territoire

Protéger les milieux aquatiques vis-à-vis du risque de transport de matières dangereuses

- Favoriser des infrastructures de transport minimisant les impacts



Réduire les risques technologiques

Autoroute et RD6009 : agir contre le bruit



26.8 Agir contre le bruit

Limiter les nuisances sonores liées aux grandes infrastructures de transport (autoroute, LNMP, RD 6009...)

Affiner la connaissance sur l'exposition au bruit des habitants en lien avec la santé environnementale

Favoriser les parcours piétons et utiliser des revêtements réduisant le bruit



Autoroute et RD6009 : agir contre le bruit



Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Impulser des travaux et accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre d'approches systémiques
- Produire et partager des outils innovants pour contribuer à l'acculturation des populations aux risques
- Participer et relayer les dynamiques mises en œuvre par les acteurs en charge de la gestion des risques
- Participer à la recherche de solutions d'adaptation et de réduction des vulnérabilités notamment en lien avec les services rendus par la nature ou les solutions fondées sur la nature
- Veiller à faire le lien avec les comités existants (CSS, CLI...)

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

📄 L'État et ses établissements s'engagent à :

- Informer le Parc des évolutions de la réglementation liée à la lutte contre le dérèglement climatique et à l'adaptation des territoires.
- Poursuivre sa politique d'information préventive en actualisant ses outils de diffusion de l'information (site national Géorisques, observatoire national des risques naturels...)
- Accompagner le territoire dans le déploiement d'une stratégie d'acculturation des populations aux risques
- Poursuivre sa politique de réglementation de l'occupation du sol en zone à risques
- Accompagner le territoire sur la thématique des risques, dans la recherche et la mise en œuvre de solutions de réduction des vulnérabilités
- Apporter son soutien à la mise en œuvre d'études ou d'aménagements dans le cadre de ses politiques

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- Pôles universitaires, Labo de Géo et d'Aménagement de Montpellier (LAGAM), BE RisCrises, CCF, SDIS, CA 11, SMMAR, ONF, ATMO Occitanie, ARS, AREC, RECO, acteurs associatifs existants et en émergence, entreprises du territoire, acteurs de l'éducation à l'environnement, ONF, CRPF

- Soutenir et participer à la mise en œuvre de projets innovants et expérimentaux sur le territoire, propices à la prise en compte de l'interdépendance des vulnérabilités et au recours aux solutions fondées sur la nature
- Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé
- Apporter son expertise dans la gestion des risques naturels et mettre à disposition ses données sur l'évolution du niveau de la mer et ses conséquences
- Associer le Parc aux études et aux réflexions menées sur la thématique de la montée du niveau de la mer

📄 La Région Occitanie s'engage,

- conformément aux ambitions thématiques du Pacte Vert et dans la limite de ses compétences et des ressources financières, à :
- Accompagner des projets de prévention et de réduction des risques portés par le territoire

- Améliorer la santé, le bien-être, l'intégration des habitants
- Réserver les ressources naturelles, la biodiversité et réduire les pollutions
- Aider les maisons et centres de santé et les hôpitaux
- Accompagner la formation dans le domaine de la santé
- Accompagner l'amélioration des connaissances sur les co-bénéfices « climat-biodiversité-santé »
- Permettre au plus grand nombre de s'impliquer dans la protection de la nature, de découvrir et de prendre conscience de l'importance de la nature et de vivre en bonne santé grâce à ses bienfaits
- Soutenir les actions innovantes en matière de santé environnementale
- Identifier le Syndicat mixte du Parc comme bénéficiaire des dispositifs régionaux et qui sont dans ses domaines de compétence
- Valoriser, par le biais de son plan "Cultura Viva", l'utilité de la toponymie occitane ou catalane dans le cadre de la gestion des risques environnementaux tels que les crues

📄 Le Département de l'Aude s'engage à :

- Poursuivre, dans le cadre de sa stratégie départementale pour l'eau, le soutien aux actions visant à améliorer la prévention des risques naturels liés à l'eau (inondations et submersions marines), en partenariat avec les structures compétentes, et inscrites dans les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)
- Contribuer, en tant que gestionnaire de voirie, à une réduction du bruit des infrastructures routières par la prise en considération dans ses projets de mesures susceptibles d'apporter des effets bénéfiques sur les ambiances sonores aux abords des voies, conformément aux prescriptions de son Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)
- Améliorer la prévention des risques majeurs (feu, inondations, aléas climatiques, pollutions) et participer à la sensibilisation sur les risques technologiques

Il est par ailleurs l'animateur de la CLI Ecrin et soutient la création d'un observatoire citoyen

- Favoriser l'émergence d'une gouvernance locale de la prévention en matière d'incendies de forêt sur le Narbonnais au travers d'un Comité de Massifs incluant le Parc
- Participer à l'élaboration ou l'actualisation des documents stratégiques correspondants : plans de massifs
- Participer à l'information préventive des populations
- Rappeler, au travers de sa charte de l'Arbre et du paysage, tous les services écosystémiques rendus par l'arbre et l'importance de le conserver

📄 Les communes s'engagent à :

- Agir en faveur d'une politique d'aménagement durable visant la réduction des vulnérabilités, notamment par leur prise en compte dans les documents d'urbanisme

📄 Les EPCI s'engagent à :

- Agir en faveur d'une politique d'aménagement durable visant la réduction des vulnérabilités, notamment par leur prise en compte dans les documents de planification

Le Grand Narbonne s'engage à :

- Agir en faveur d'une politique d'aménagement durable visant la réduction des vulnérabilités
- Suivre la qualité de l'air

📄 Les chambres consulaires s'engagent à :

- Agir auprès des acteurs économiques pour les impliquer dans l'acculturation aux risques et dans des démarches de réduction des vulnérabilités

27

MESURE > 27

RECONQUÉRIR ET VALORISER LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE



Thématiques associées

PATRIMOINE NATUREL
RISQUES ET NUISANCES
CULTURE
PAYSAGE
URBANISME
ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT
CLIMAT ÉNERGIE



Mesures liées

M5 · M7 · M8 · M9 · M13 · M21 · M24 · M26



Orientation majeure

0.7

Préserver le bien-être des habitants et la bonne santé environnementale



Orientations associées

- 0.1 CONNAISSANCES
- 0.2 APPROPRIATION
- 0.3 QUALITÉ
- 0.4 (A) MÉNAGER
- 0.5 SOBRIÉTÉ
- 0.6 ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7 BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8 INNOVATION

Indicateurs d'évaluation

- Luminance zénithale en cœur de nuit et en extrémité de nuit (source : Observatoire Régional de la biodiversité)
- Nombre d'acteurs publics et privés engagés dans une démarche de réduction des nuisances lumineuses (dont l'extinction de l'éclairage public)



Contexte et stratégie

Faisant suite à une dynamique « éclairer mieux » engagée sur le territoire dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte 2010-2025, une étude a été engagée pour caractériser les nuisances lumineuses et leurs impacts sur le territoire.

Ainsi, dans la continuité de ce qui avait été précédemment effectué à l'échelle de la Région Occitanie, ces nuisances lumineuses ont été caractérisées par la luminance zénithale qui exprime la qualité du ciel nocturne en cœur de nuit. Ce travail a mis en évidence une qualité du ciel nocturne moyenne sur 27% du territoire, correcte sur 53%. Rapportées aux indicateurs de l'OFB, les mesures révèlent un niveau élevé d'exposition de la biodiversité à la lumière artificielle sur l'ensemble du Parc, à un degré même très élevé sur 48% de sa superficie.

L'étude n'en constate pas moins une atténuation des nuisances lumineuses ces dernières années, résultat d'une sensibilisation collective qui a abouti entre autres à l'extinction, par plusieurs communes, de leur éclairage public ou à l'abaissement de son intensité. Elle souligne aussi des disparités géographiques entre le chaînon des Corbières, bien épargné par la lumière artificielle, et le littoral, soumis à des nuisances lumineuses diffuses.

La reconquête du ciel nocturne en Narbonnaise suppose une ambition nouvelle, au service de la sobriété énergétique, de la santé humaine, de la quiétude de la biodiversité. L'objectif est d'atteindre une qualité correcte sur l'ensemble du Parc, très bonne à excellente sur certaines zones, ainsi qu'une qualité à minima moyenne sur les extrémités de nuit. Le territoire entend renouer avec l'obscurité nocturne, par la sensibilisation des socioprofessionnels et des communes aux pratiques vertueuses, mais aussi par l'incitation des citoyens à repenser leur perception et les usages sociologiques de la nuit.

27.1 Rendre accessible à tous l'expérience de la nuit

Rendre accessible à tous l'expérience de la nuit et faire évoluer les représentations sociales de la nuit

- S'approprier les connaissances sur les nuisances lumineuses et leurs impacts
- Expérimenter la nuit. Identifier et valoriser les spots les plus propices à l'observation des étoiles (veiller à intégrer les enjeux de quiétude pour la faune), créer des parcours de découverte du ciel nocturne, développer des actions culturelles pour valoriser la biodiversité nocturne, des actions culturelles et/ou artistiques sur la perception de la nuit, créer une campagne de communication pour valoriser le ciel et les paysages nocturnes et démystifier les problèmes de sécurité, développer à l'échelle des quartiers, des résidences et des lotissements des actions personnalisées "Mon lotissement sous les étoiles"

Valoriser les actions et les initiatives favorables à la réduction des nuisances lumineuses

- Encourager le "passage à l'acte" et sensibiliser sur l'intérêt à agir
- Valoriser et rendre visible les avancées publiques et privées pour la réduction des nuisances lumineuses
- Valoriser les retours d'expériences, les économies et les bénéfices d'une nuit de qualité, valoriser les initiatives sur les zones à potentiel comme le massif de Fontfroide, construire un catalogue de bonnes pratiques et d'exemples inspirants, mettre en avant des pratiques individuelles de particuliers, développer un critère "qualité de l'environnement nocturne" dans la marque Valeurs Parc
- Organiser un suivi régulier de la qualité du ciel nocturne

Valoriser les paysages nocturnes en milieux naturels et agricoles et la qualité des ambiances et du cadre de vie dans la nature

- Étudier la pollution sonore nocturne en lien avec la notion de quiétude et de trame blanche du point de vue de la faune et des humains

27.2 Créer une dynamique collective et engageante en faveur de la qualité de l'environnement nocturne en fédérant les acteurs autour de projets communs

Mobiliser une diversité d'acteurs et animer une dynamique collective associant le public, les privés et les habitants pour améliorer la qualité de l'environnement nocturne sur les secteurs à forts enjeux de biodiversité...

- Faire du massif de La Clape un site pilote en regroupant les actions pour une visibilité des changements
- Mener une expérimentation avec les acteurs privés et publics autour de la trame bleue et turquoise pour rechercher l'exemplarité

... et pour créer au moins une zone de référence de qualité de ciel nocturne



5-6-8-9-11



Zones urbaines : améliorer la sobriété énergétique et lumineuse des éclairages nocturnes



Créer des zones de référence pour la qualité du ciel nocturne

"très bonne" à "excellente" en cœur de nuit (mesure de la luminance zénithale selon l'échelle de Bortle)

- Faire un démonstrateur sur le Massif de Fontfroide et viser l'excellence. Éteindre les lumières des villages en extrémité et cœur de nuit, rénover et pratiquer l'abaissement de puissance, privilégier les éclairages à détection. Finaliser la rénovation de l'éclairage public des quartiers "Réveillon" et "Rocheuses". Mener une action conjointe avec le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes. Sensibiliser les domaines agricoles, viticoles et hôteliers



5-6-8-9

27.3 Amplifier l'engagement des communes et habitants dans la sobriété énergétique et lumineuse des éclairages nocturnes

Sensibiliser les communes et les habitants à la sobriété énergétique et lumineuse

- Valoriser et diffuser les résultats de l'étude sociologique sur la reconquête du ciel nocturne, créer des réseaux d'interconnaissances, sensibiliser les habitants sur la question des éclairages individuels (jardins...), relayer les outils proposés par l'ARB

Mobiliser l'ensemble des communes du Parc naturel dans une politique publique commune de diminution des nuisances lumineuses

- Engager 100% des communes du Parc dans une démarche de réduction des nuisances lumineuses (en explorant une diversité de solutions selon les contextes : extinction totale ou cœur de nuit, abaissement, éclairages intelligents...). Réduire le halo lumineux des villes et stations littorales (Port-la-Nouvelle, Narbonne, Gruissan, Narbonne-Plage, Saint-Pierre)

Accompagner les communes dans leurs démarches

- Engager les collectivités dans le recensement systématique de leurs points lumineux et dans la mise en place de plans lumière. Diagnostic "éclairage public" dans toutes les communes

Mettre les usages au cœur des réflexions et valoriser les ambiances urbaines pour un confort et une qualité du cadre de vie au quotidien

- Expérimenter des diagnostics usagers et innover dans les choix d'aménagements (plus sobres en éclairage nocturne, quartier sans éclairage public...). Réduire les lumières en période de fêtes. Raisonner l'éclairage des monuments historiques et des mises en valeur
- Réfléchir la sobriété lumineuse vis-à-vis de la biodiversité en ville



Zones urbaines : améliorer la sobriété énergétique et lumineuse des éclairages nocturnes

27.4

Mobiliser et accompagner le secteur privé dans la sobriété énergétique et lumineuse des éclairages nocturnes

Accompagner les bailleurs et les promoteurs à la sobriété énergétique et lumineuse des résidences et des lotissements

- Identifier des lotissements pour déployer des expérimentations, réduire les nuisances lumineuses dans les zones résidentielles privées, mobiliser et sensibiliser les promoteurs immobiliers et gestionnaires de résidences privées...

Accompagner et agir avec les acteurs économiques des sites très émetteurs de nuisances lumineuses

Organiser un réseau de parrainage pour fédérer, sensibiliser et accompagner les acteurs privés dans leurs démarches de réduction des nuisances lumineuses

Accompagner les acteurs publics et privés à être exemplaires dans l'application de la réglementation sur les nuisances lumineuses

- Éviter les enseignes lumineuses en dehors des zones urbaines, réduire les plages horaires de fonctionnement des enseignes lumineuses en milieu urbain, selon la réglementation en vigueur



Accompagner les acteurs économiques des sites très émetteurs pour réduire leurs nuisances lumineuses



5 • 6 • 8 • 9

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Poursuivre l'amélioration de la connaissance et la partager
- Suivre l'évolution de la qualité du ciel nocturne
- Animer une dynamique collective et accompagner les communes et les acteurs économiques
- Impulser des expérimentations

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- L'ensemble des partenaires associés à l'étude sur la reconquête du ciel nocturne : SYADEN, CEREMA, ENEDIS, associations naturalistes, associations d'astronomie locales (Ciel des Corbières, ANAP...), professionnels de l'éclairage...

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

L'État et ses établissements s'engagent à :

- Faciliter l'appropriation des réglementations en vigueur
- Accompagner financièrement et techniquement les initiatives des acteurs du territoire du Parc qui concourent à la qualité de l'environnement nocturne

La Région Occitanie s'engage à :

- Poursuivre son engagement pour lutter contre la pollution lumineuse
- Mettre à disposition des territoires de nouveaux outils pour faciliter l'extinction, par exemple une identification de la pollution lumineuse privée et un guide à destination des élus
- Travailler à de nouveaux partenariats pour généraliser ces pratiques en faveur de la qualité de la nuit et faire de l'Occitanie une « réserve de ciel étoilé »
- Valoriser le territoire du Parc pour ses initiatives et actions en ce sens
- Concourir, en lien avec la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) approuvé en 2022, et via le Comité régional du Tourisme, à la promotion de nouvelles offres touristiques valorisant la qualité de la nuit d'Occitanie et visant à en faire un levier d'attractivité pour les territoires

Le Département de l'Aude s'engage à :

- Poursuivre son engagement en faveur de la sobriété énergétique
- Favoriser l'engagement des collectivités et groupements en faveur de projets vertueux

Les communes s'engagent à :

- Mettre en œuvre une démarche de diminution des nuisances lumineuses, en priorité au sein des secteurs à forts enjeux de biodiversité
- Participer aux dynamiques collectives impulsées par le Parc
- Prendre en compte la qualité de l'environnement nocturne dans leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement
- Impliquer/sensibiliser les habitants et/ou soutenir les initiatives locales en faveur de l'expérimentation de la nuit

Les EPCI s'engagent à :

- Expérimenter diverses solutions de réduction des nuisances lumineuses dans les zones d'activités
 - Intégrer les enjeux de nuisances lumineuses dans leurs SCoT et projets d'aménagement
 - Accompagner leurs communes dans la mobilisation de fonds d'investissement en faveur de la rénovation/modernisation de leur éclairage public
- Le Grand Narbonne s'engage à :
- Réduire les pollutions lumineuses dans les ZAE de son territoire

Les chambres consulaires s'engagent à :

- Sensibiliser leurs ressortissants et à les accompagner dans leurs démarches de réduction des nuisances lumineuses
- Participer aux dynamiques collectives impulsées par le Parc

28

MESURE > 28

PROMOUVOIR LES ÉCOSYSTÈMES NATURELS ET AGRICOLES COMME SOLUTIONS POUR AUGMENTER LES CAPACITÉS DE STOCKAGE CARBONE

M+ Mesures liées
M14 · M20 · M25

T+ Thématiques associées
EAU
SOLS ET SOUS-SOLS
PATRIMOINE NATUREL
URBANISME
AGRICULTURE
CLIMAT ÉNERGIE

Orientation majeure

0.8

Innovier, expérimenter et coopérer pour répondre aux défis futurs

Orientations associées

- 0.1** CONNAISSANCES
- 0.2** APPROPRIATION
- 0.3** QUALITÉ
- 0.4** (A)MÉNAGER
- 0.5** SOBRIÉTÉ
- 0.6** ÉCONOMIE LOCALE
- 0.7** BIEN-ÊTRE ET SANTÉ
- 0.8** INNOVATION

Indicateurs d'évaluation

- Évolution des caractéristiques de séquestration carbone sur le territoire (source Pictostats Occitanie ou tableur ALDO avec OCCSOL locale)
- Production de données caractérisant les capacités de stockage carbone des étangs et zones humides

Contexte et stratégie

La Stratégie nationale bas carbone prévoit, parmi ses quatre orientations majeures, l'accroissement des puits de carbone afin d'absorber à l'horizon 2050 les émissions résiduelles incompressibles de CO2 liées aux activités humaines.

Le territoire de la Narbonnaise en Méditerranée, dans le cadre de son adaptation au changement climatique, peut contribuer à l'atteinte de cet objectif. En premier lieu, les zones humides, les marais littoraux et herbiers marins, sont identifiés comme les puits de carbone les plus efficaces, avec une capacité de séquestration très supérieure à celle des forêts. De fait, un tiers des stocks carbone dans le sol est lié aux zones humides du territoire qui porte une forte responsabilité à ce titre. Ensuite, l'agriculture du territoire possède un potentiel de stockage carbone valorisable. Enfin, de par sa vocation expérimentale, le Parc peut agir en laboratoire de la séquestration carbone.

Au diapason de la dynamique 4 pour 1000, la présente mesure vise à engager l'agriculture de la Narbonnaise dans une démarche résiliente, par l'adoption de pratiques vertueuses propices à la séquestration carbone dans les sols cultivés, mais encore par la recherche et le test de solutions innovantes. Elle entend simultanément favoriser une connaissance approfondie du stockage carbone par les écosystèmes naturels et agricoles. S'agissant par exemple des milieux humides (étangs, marais...), les flux de carbone bleu sont à caractériser précisément, dans le contexte des évolutions engendrées par le changement climatique.

28.1 Faire de l'agriculture un véritable levier d'atténuation du changement climatique

Connaître l'impact des différentes pratiques agricoles sur le climat

- Expérimenter afin de mieux connaître l'impact des différentes pratiques agricoles du territoire sur le stockage de carbone et d'eau dans les sols et le végétal
- Développer la réalisation de bilans carbone des exploitations
- Identifier et valoriser les pratiques agricoles favorables à la séquestration de carbone

Accompagner les projets d'atténuation par le développement de pratiques ayant un impact positif sur le climat

- Développer les pratiques de valorisation de déchets verts
- Développer les pratiques d'enherbement, d'ombrage/agroforesterie...

S'inscrire dans la dynamique 4 pour 1000

28.2 Promouvoir les écosystèmes naturels comme solutions pour augmenter les capacités de stockage carbone

Innover et expérimenter des dispositifs favorisant les pratiques de séquestration de carbone (pour les écosystèmes naturels et agricoles)

- Créer et faire vivre un agrégateur territorial carbone, en lien avec le déploiement du label bas carbone pour les agriculteurs

Valoriser les services rendus par les écosystèmes (et la nature en ville)

Favoriser les stocks carbone dans les sols

28.3 Mieux connaître les flux carbone actuels et futurs notamment pour le carbone bleu

Améliorer la connaissance des flux carbone actuels et futurs au sein des écosystèmes naturels et agricoles du territoire

Améliorer en particulier la connaissance relative aux flux de carbone au sein des étangs et des zones humides

- Engager un programme de R & D pour caractériser le carbone bleu et les impacts des variations des paramètres physico-chimiques

Acteurs et partenaires

Rôle et engagements du Syndicat mixte du Parc

- Accompagner les EPCI dans le volet séquestration carbone de leurs documents de planification (PCAET, SCoT...)
- Engager ou initier des programmes de recherche
- Mettre en œuvre des expérimentations visant à favoriser les pratiques de séquestration du carbone
- Valoriser les initiatives existantes

Partenaires associés

- Les signataires de la Charte : État, Région Occitanie, Département de l'Aude, EPCI, communes et organismes consulaires
- ADEME (communauté ALDO), Université de la Rochelle, La Tour du Valat, Arbre et Paysage, ONF, COFOR, IFREMER, INRAE, acteurs du monde agricole...

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

🇫🇷 L'État et ses établissements s'engagent à :

- Favoriser la mise en œuvre des actions sur les milieux favorisant la séquestration de carbone
- Accompagner la mise en œuvre de dispositifs de rémunération liés au carbone, dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone
- Promouvoir le rôle du Parc en tant qu'acteur de référence pour la séquestration de carbone par les zones humides
- Soutenir la R&D visant à améliorer les connaissances

🇫🇷 La Région Occitanie s'engage,

en particulier au travers de la mise en œuvre de la Stratégie régionale Biodiversité, à :

- Soutenir la restauration des continuités écologiques et de leurs milieux constitutifs sur le territoire régional, en étroite articulation avec ses partenaires, notamment pour faire émerger des projets territoriaux ambitieux. Elle engage un travail de modernisation et d'uniformisation de la cartographie des continuités écologiques régionales. Elle accompagne les initiatives permettant

l'identification des secteurs prioritaires à restaurer

- Soutenir le Pacte pour la Haie et poursuivre la mise en œuvre du Plan régional Arbre et carbone vivant : soutien à l'inventaire et protection de vieilles forêts ; plantation qualitative d'arbres et de haies champêtres et soutien au déploiement de la régénération naturelle assistée
- Favoriser les solutions fondées sur la nature dans ses dispositifs d'intervention

🇫🇷 Le Département de l'Aude s'engage à :

- Participer à la séquestration du carbone et à la compensation carbone des émissions par la mise en œuvre de sa politique et sa charte de l'arbre et du paysage et par une politique de replantation ambitieuse

Les communes s'engagent à :

- Participer le cas échéant aux opérations pilotes et/ou aux études R&D
- Favoriser les solutions et les matériaux propices au stockage carbone dans leurs projets (bois construction, fibre de bois, végétalisation...)
- Sensibiliser leurs administrés aux services rendus par les écosystèmes naturels et agricoles pour stocker le carbone

Les EPCI s'engagent à :

- S'appuyer sur l'expertise du Parc pour alimenter le volet séquestration carbone de leurs documents de planification (PCAET, programmes agricoles, SCoT...)
- Porter des expérimentations conjointement avec le Parc (cf. agrégateur, programme R&D...)
- Valoriser les services rendus par les écosystèmes au regard de la séquestration carbone

Le Grand Narbonne s'engage à :

- Travailler sur le retour de la matière organique dans les sols

Les chambres consulaires s'engagent,

en l'occurrence la Chambre d'Agriculture, à :

- Participer à la construction d'une stratégie carbone qui pourra comprendre, si pertinent, la réalisation de diagnostics d'exploitation stockage carbone
- Inciter aux pratiques agricoles propices à la séquestration de carbone